



**HAL**  
open science

## Entre terres et maires : des Lhomme aux Lemaire, ruralité et fonctionnariat en terre picarde

Sabrina Lemaire

► **To cite this version:**

Sabrina Lemaire. Entre terres et maires : des Lhomme aux Lemaire, ruralité et fonctionnariat en terre picarde. Histoire. 2023. dumas-04302044

**HAL Id: dumas-04302044**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04302044v1>**

Submitted on 23 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# *Entre terres et maires*

*Des LHOMME aux LEMAIRE*

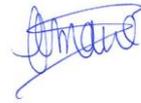
*Ruralité et fonctionnariat en terre picarde*

*par Sabrina Lemaire*

*Diplôme Universitaire « Généalogie et Histoire des Familles » (en distanciel) – Année 2022-2023*

*sous la direction de Stéphane COSSON*

*« Je, soussignée Sabrina Lemaire, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »*



« Le jour est proche où nous n'aurons plus que l'impôt sur les os. » Michel Audiard

A mon père.

A Alexane et aux générations à venir...

# Table des matières

Remerciements .....	5
Préambule .....	6
INTRODUCTION.....	8
<b>I. L'ascendance du couple.....</b>	<b>11</b>
A. Marguerite Vuager et sa double descendance.....	11
B. De Sissy à Versigny .....	15
1. Le village de Versigny.....	15
Focus : L'exploitation forestière.....	17
Focus : La production de cendres noires.....	18
2. Des Gadroy aux Corneaux : une fratrie complexe.....	19
C. Deuxième génération : Les enfants de Margueritte Vuager.....	23
1. Marie Françoise Elizabeth Corneaux et Louis Jean Lhomme.....	23
Focus : L'industrie linière dans l'Aisne.....	25
2. Louis Antoine Gadroy et Elizabeth Carlier : Unie malgré elle jusqu'à ce que la mort les sépare .....	27
D. Génération 3 : Jean François Lhomme et Marie Thérèse Florine Baudry.....	29
1. Un lien de consanguinité proche.....	30
2. La constitution d'un patrimoine.....	33
3. Jean François Lhomme, premier magistrat de la commune.....	35
Focus : Être maire au XIXe siècle.....	37
<b>II. François Eugène Jules Lhomme et Désirée Paulinie Hécart.....</b>	<b>40</b>
A. Une belle rencontre ?.....	40
1. La famille Hécart-Gadroy.....	40
2. Pierre Hécart, un beau-père qui en impose.....	42
Focus : La Légion d'honneur.....	44
B. Le mariage.....	45
1. Une union contractuelle.....	45
2. Les cérémonies.....	46
3. Du beau monde au rendez-vous : les témoins.....	48
C. L'évolution de carrière de François Eugène Jules.....	51
1. Du simple employé au chevalier de la Légion d'honneur.....	51

a. La montée en grade.....	51
b. La légion d'honneur.....	53
2. Les fonctionnaires de niveau intermédiaire : le monde des impôts réuni..	55
D. La succession en héritage.....	57
<b>III. La descendance du couple.....</b>	<b>63</b>
A. Octave Eugène Lhomme et Marie Adolphine Louise Gillet.....	63
1. Présentation des époux.....	63
2. La belle-famille Gillet-Dotte.....	64
3. Le parcours d'Octave Eugène dans le sillage de son père.....	66
B. Deux destins tragiques.....	71
1. Pierre, mort pour la France.....	72
2. Les malheurs de Jenny ou l'affaire Mégarès.....	78
C. Adrienne et sa descendance.....	89
1. Le couple Lhomme-Lemaire.....	90
2. La famille Lemaire-Lambert et sa descendance.....	93
CONCLUSION.....	99
Bibliographie.....	10
ANNEXES.....	102

## Remerciements

Merci à Alexane d'avoir été si patiente et compréhensive et d'avoir accepté les nombreuses absences de sa maman tout au long de cette folle année.

Merci à mes parents et à Damien qui m'ont soutenues tout au long de cette période en s'occupant d'Alexane. Ils furent également mes premiers relecteurs.

Merci à mes tantes Françoise et Geneviève, mon oncle Michel et à mon cousin Alain pour les anecdotes, les photos et autres documents qui ont enrichi et illustré mon récit mais aussi pour les bons petits plats lorsqu'ils m'ont accueillie.

Merci à Julien et Marine, Cécile, Chloé, Angélique, Hélène, Fleur, Stéphanie, Audrey, Alice et Déborah pour la relecture pointilleuse et le soutien sans faille tout au long de cette année.

Merci à Monsieur Cosson, mon directeur de recherches qui a toujours répondu à mes questions de manière précise et réactive.

Merci aux professeurs pour les enseignements apportés cette année dont certains m'ont été d'un grand secours lors de la rédaction de ce mémoire avec une mention spéciale pour Jordi Mach sans qui je ne serais jamais parvenue à découvrir certains documents du XVII<sup>e</sup> siècle.

Merci à Isabelle et Nadine de l'association Généalogie Aisne, Patricia des archives diocésaines, Maryse, Jean-Marc, Marie-France et Simone de la Société académique de Saint-Quentin, et Jean-Christophe aux archives départementales qui m'ont tous aidée à m'y retrouver dans le dédale des archives.

Et merci à Candice, Chloé, Claude, Delphine, Elisabeth, Isolde, Alice, Aurélie, Karine, Lucile, Marie, Natacha et Gaëlle, mes collègues de promotion qui sont devenues de précieuses amies. Grâce à leur soutien, leur humour, leur bonne humeur, leurs précieux conseils, les nombreux services rendus, les partages de connaissances et de fous rires, je suis parvenue au bout de cette aventure.

« D'or et de gueules » for ever !

La préparation du D.U. Généalogie fut avant tout une belle aventure humaine.

## Préambule

La grande majorité de mes recherches s'est réalisée sur la toile principalement sur le site des **archives départementales de l'Aisne**<sup>1</sup>. Mais j'ai été confrontée à de nombreuses lacunes dans les fonds dues au passé tumultueux du département : comme expliqué sur la page dédiée à l'histoire des archives départementales de l'Aisne<sup>2</sup>, « La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle est terrible pour les Archives départementales : elles n'échapperont pas aux vicissitudes des deux conflits mondiaux qui frappent durement le département de l'Aisne. [...] Entre 1914 et 1918, les Allemands utilisent les archives du XIX<sup>e</sup> siècle comme matelas protecteur contre les bombardements aériens visant un important centre de télécommunications qu'ils avaient installé dans le bâtiment des Archives. Par la suite, les dossiers furent enlevés par camions entiers pour être mis au pilon. Le bilan est désastreux : près de 12 000 articles, pour un métrage estimé entre 600 et 1 200 mètres linéaires, sont détruits ! [...] Malheureusement, le 23 juin 1944, l'aviation alliée bombarde Laon et les Archives départementales font partie des dommages collatéraux. Le bâtiment est touché, et, faute de moyens, les documents qui n'avaient pas été détruits sur le coup sont abandonnés à leur sort : 50 000 articles sont anéantis. Ces deux sinistres conjugués expliquent aujourd'hui la faiblesse des collections pour les archives produites entre 1800 et 1940. »

Ma quête m'a également conduite à fréquenter d'autres sites tels que **Généanet**<sup>3</sup> où j'ai pu notamment m'appuyer sur un arbre réalisé par un cousin de mon père domicilié dans les Yvelines avec lequel j'ai fait connaissance par la même occasion. Il m'a donné accès à son arbre et m'a fourni quelques photos anciennes qui illustrent ce mémoire. **France Archives**<sup>4</sup>, le site des **Archives nationales**<sup>5</sup> et notamment la salle des inventaires virtuelle<sup>6</sup>, Le site de **Gallica-BNF**<sup>7</sup> et **Retronews**<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> <https://archives.aisne.fr/>

<sup>2</sup> <https://archives.aisne.fr/n/histoire-des-archives-departementales/n:185>

<sup>3</sup> <https://www.geneanet.org/>

<sup>4</sup> <https://francearchives.gouv.fr/>

<sup>5</sup> <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/>

<sup>6</sup> <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>

<sup>7</sup> <https://gallica.bnf.fr>

<sup>8</sup> <https://www.retronews.fr>

ont été aussi des mines d'informations non négligeables. Sans oublier les bases **Leonore**<sup>9</sup> et **Mémoires des hommes**<sup>10</sup> pour les recherches militaires.

Sur le terrain, j'ai été amenée à fréquenter régulièrement les archives départementales mais également les archives de catholicité à Soissons ainsi que les archives municipales de Saint-Quentin.

Je me suis enfin rapprochée de deux associations : **Généalogie Aisne**<sup>11</sup> grâce à laquelle j'ai pu avoir accès à **Geneabank**<sup>12</sup> et où j'ai rencontré des personnes qui m'ont aidée à distance ou au sein des Archives Départementales (AD) et la **Société académique de Saint-Quentin**<sup>13</sup> qui m'a donné accès à ses propres fonds (annuaires, histoire locale...).

---

<sup>9</sup> <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr>

<sup>10</sup> <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

<sup>11</sup> <https://www.genealogie-aisne.com/>

<sup>12</sup> <https://www.geneabank.org/>

<sup>13</sup> <http://www.sastq.fr/>

## INTRODUCTION

Ma fille de six ans, Alexane, suit des cours d'initiation musicale depuis deux ans. Elle en est arrivée au stade de la découverte de divers instruments et devra arrêter un choix pour l'année suivante. Elle est attirée par le piano. Sa grand-mère paternelle est pianiste mais elle ne l'a jamais vue jouer. De mon côté, j'ai deux tantes paternelles qui ont reçu un enseignement à la maison dispensé par leur grand-mère paternelle. Mon père nous a souvent raconté son regret de ne pas en avoir profité à l'époque.

Voici Adrienne Lhomme, mon arrière-grand-mère paternelle. Décédée en 1960, je ne l'ai pas connue mais mon père m'en a parlé au détour de quelques anecdotes. Les recherches pour ce mémoire m'ont permis de comprendre les remarques qu'il faisait à son sujet. Elle était instruite, distinguée, à cheval sur les bonnes manières, stricte, sévère... issue d'un autre milieu...



*Adrienne Lhomme veuve Lemaire, son fils Louis, veuf également depuis peu de temps, quatre de ses petites-filles, Monique, Geneviève, Françoise et Elisabeth Lemaire et le jeune Patrick Robert, son petit-neveu (fils d'Edith Lhomme elle-même fille de Paul Jules Lhomme).*

Lorsque le virus de la généalogie m'a atteint en 2011, les archives départementales débutaient la numérisation et la mise en ligne des actes d'état civil. J'ai commencé à récupérer quelques informations du côté paternel puis me suis rapidement tournée vers mes racines réunionnaises qui, malgré la distance, étaient plus accessibles notamment grâce à un cercle généalogique très actif. J'ai fait mes

premiers pas en archives à Saint-Denis de la Réunion accompagnée d'amateurs aguerris.

Ce mémoire me permet de revenir à mes racines picardes en me penchant plus particulièrement sur la branche Lhomme dont est issue mon arrière-arrière-grand-mère.

Il fallait choisir un couple s'étant marié entre 1833 et 1842. Le cousin de mon père avait déjà beaucoup travaillé du côté Lemaire et m'a permis d'utiliser son travail sur Généanet.

C'est ainsi que j'ai trouvé le **couple François Eugène Jules LHOMME / Désirée Pauline HECART marié le 7 septembre 1842 à Laon**<sup>14</sup>.

Il s'agit des grands-parents paternels de la grand-mère paternelle de mon père. J'ai été interpellée par le fait que deux personnes présentes sur l'acte de mariage initial étaient chevaliers de la Légion d'honneur, je me suis dit que cela pourrait être intéressant de retrouver des documents justifiant cela.

J'ai pensé au départ que cela allait être une solution de facilité que de choisir un couple de ma famille mais je me suis rapidement rendu compte qu'il me faudrait reprendre chaque information afin de la vérifier et de l'étayer de justificatifs.

Au fil de mes recherches, j'ai été confrontée à un monde que je ne soupçonnais pas dans mon ascendance paternelle. En effet, mon père était selon moi le premier depuis des générations à déroger à la règle établie de faire perdurer et fructifier le patrimoine agricole de sa famille. En effet, son frère est resté dans le milieu agricole et ses deux plus jeunes sœurs ont épousé des agriculteurs du voisinage. L'une d'entre elles, Françoise, a racheté la ferme paternelle ainsi que la plupart de ses terres. Mon père, Jacques, est le seul de la fratrie à avoir fait des études supérieures jusqu'au niveau licence et à s'installer « à la ville ». Cette grand-mère distinguée avait certes été évoquée mais je n'avais pas compris jusqu'alors de quel milieu elle provenait.

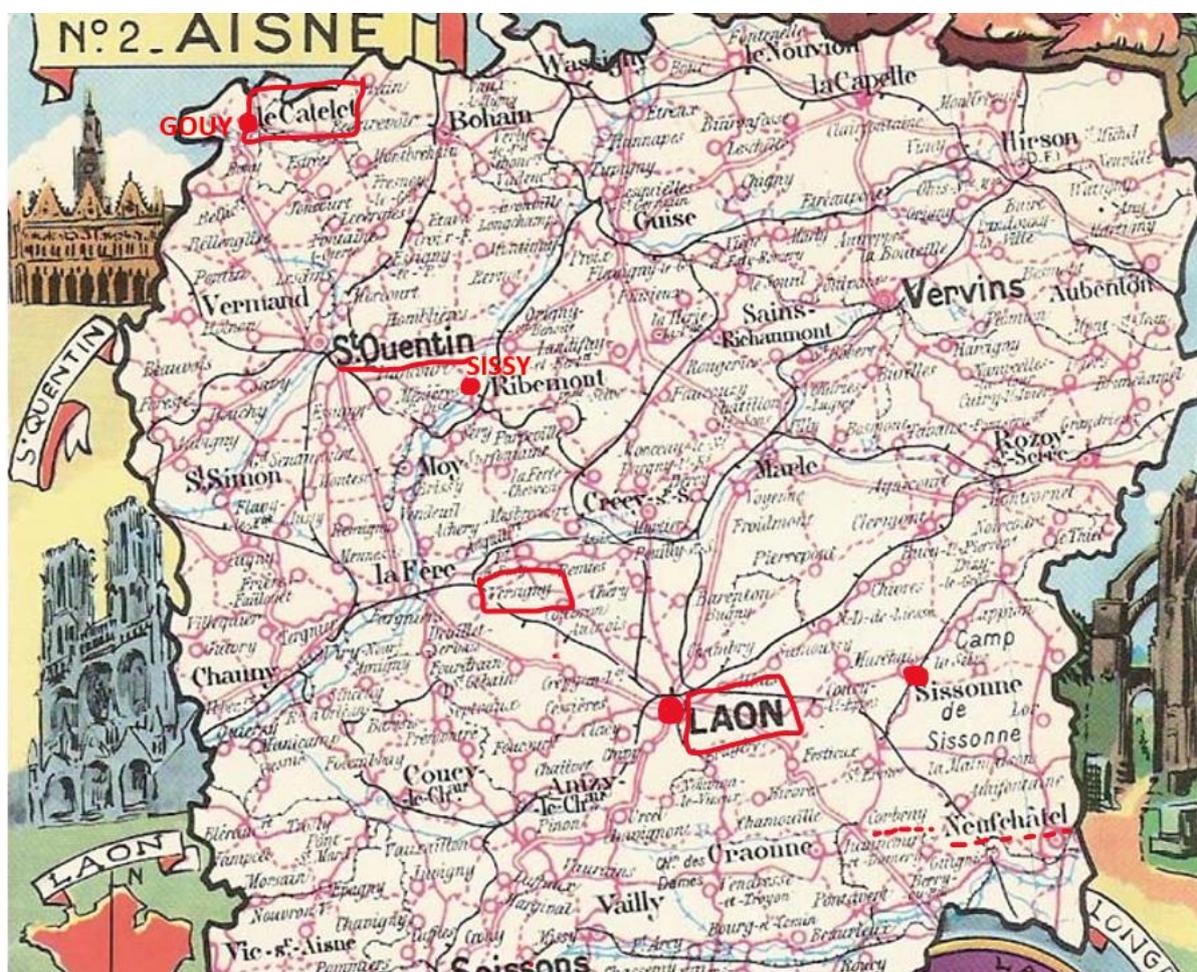
En creusant davantage, je me suis finalement aperçue que, comme pour la majorité de la population de l'époque, la terre était toujours présente dans l'environnement familial de mes protagonistes. Mais cette étude m'a permis de découvrir que mon héritage familial ne se limitait pas uniquement au monde agricole,

---

<sup>14</sup> [Acte n°54 - 1842 - ETAT CIVIL – Laon 02 - 152-153/265 - Internet - Archives départementales de l'Aisne à Laon](#)

que déjà il y a deux siècles, certains de mes aïeux s'en étaient écartés et que la modeste professeur des écoles que je suis aujourd'hui est loin d'être la première « fonctionnaire de niveau intermédiaire »<sup>15</sup> de la famille.

J'ai choisi de débiter mon récit avec l'aïeule la plus ancienne et significative à mon sens à plusieurs titres : Marguerite Vuager (puis Wager). Je ne suis guère remontée plus haut que ses parents du fait des lacunes fréquentes dans les archives du département de l'Aisne. A partir du village de Sissy, où elle est née, elle nous amènera rapidement au village d'origine de la famille Lhomme dont est issu François Eugène Jules et où nous rencontrerons la majorité de ses ascendants directs, Versigny. Dans un second temps, nous nous intéresserons, à Laon, au couple vedette de ce mémoire et aux parcours respectifs des époux. Enfin, nous découvrirons les destins plus ou moins tragiques et originaux des descendants de leur fils unique qui, de Laon, nous conduira jusqu'à la maison familiale de Gouy.



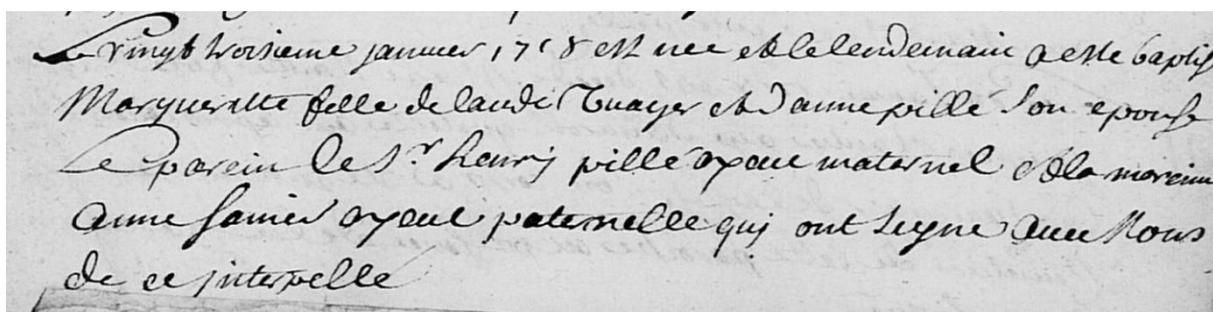
<sup>15</sup> Expression utilisée par Jean Le BIHAN in « Fonctionnaires et mobilité géographique au XIXe siècle. L'exemple des percepteurs des contributions directes », Travail et emploi, vol. 127, no. 3, 2011, pp. 15-27

## I. L'ascendance du couple

### A. Marguerite VUAGER (WAGER) et sa double descendance

Au cours du dépouillement des actes des ancêtres de François Eugène Jules Lhomme et de Désirée Paulinie Hécart, j'ai été rapidement interpellée par la présence de liens de parenté communs aux branches des époux. Je relaterai ces éléments en allant.

Mes découvertes m'ont menée au début du XVIIIème siècle à une ancêtre commune aux deux familles : **Marguerite Vuager**, ce qui constitue ce que l'on appelle un implexe en généalogie et sous-entend donc de la consanguinité chez nos époux. J'ai choisi de débiter mon récit avec elle et dans le village de Sissy où elle est née le 23 janvier 1718<sup>16</sup> de l'union de Claude Vuager et d'Anne Pillé<sup>17</sup>.



« Le vingt-troisième janvier 1718 est née et le lendemain a esté baptisé Margueritte, fille de Claude Vuager et d'Anne Pillé, son épouse. Le parein, le s[ieu]r Henry Pillé, ayeul maternel [et] la mareine Anne Sanier, ayeul paternelle qui ont signé avec nous de ce interpelle. »

Cette découverte est assez troublante pour moi puisqu'il s'agit du village dans lequel nous avons choisi de nous établir il y a trois ans en pensant n'y avoir aucune attache !



Chapelle des Endormis – Sissy (02)

<sup>16</sup> Acte de baptême du 24 janvier 1718 - [AD02 en ligne - 5Mi1550 1709 1745 vue 59/246](#)

<sup>17</sup> Acte de mariage du 2 février 1715 – [AD02 en ligne – 5Mi1550 – 1709 1745 vue 40/246](#)

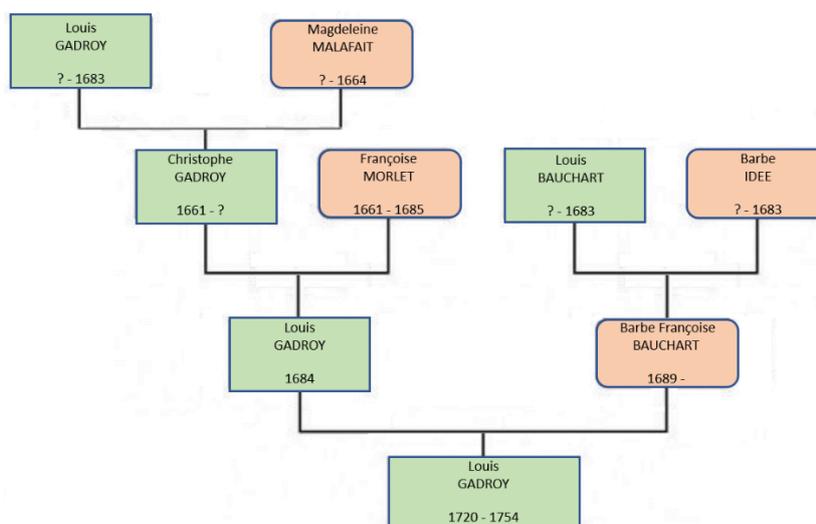
Cette chapelle des Endormis dont je peux admirer les ruines depuis ma fenêtre alors que je rédige ces lignes a finalement peut-être été témoin de l'union de Marie Margueritte (Absent sur son acte de baptême, ce premier prénom apparaît à son mariage) avec son premier époux, Louis Gadroy, le 27 juin 1747<sup>18</sup>.

Louis Gadroy, d'après l'acte de ce mariage, fils de Louis Gadroy et de Barbe Françoise Bauchart, est originaire de la commune de Versigny, située à vingt kilomètres de Sissy.

J'ai pu retrouver l'acte de mariage de ses parents où j'apprends que « Louis Gadroi, laboureur à Pontabussy » (Pont à Bucy) s'unit à une fille issue d'une première union de Louis Bauchart (avec Barbe Idée), Barbe Françoise<sup>19</sup>. Ce lieu de résidence de Louis père nous rapproche de Versigny, lieu de vie principal de notre famille phare, les Lhomme.

Epouser une personne aussi éloignée géographiquement est assez étonnant pour l'époque. Je n'ai pas trouvé à ce jour d'information précise pouvant expliquer ce rapprochement.

J'ai pu remonter l'ascendance de Louis Gadroy époux Vuager jusqu'à son arrière-grand-père homonyme décédé le 8 février 1683. Plus tardivement dans mes recherches, lors d'un ultime déplacement aux archives de Laon, j'ai mis la main sur les archives de l'ancien régime sur un inventaire des biens suite au décès de l'épouse de cet aïeul, Magdeleine Malafait. Avant d'aborder le contenu de cet acte, voici un extrait d'arbre de l'ascendance de Louis Gadroy.



Ascendance de Louis GADROY, le premier époux de Marie Margueritte VUAGER

<sup>18</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Sissy – 5Mi1550 - 1746 1765 – vue 20/214](#)

<sup>19</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Sissy – 5Mi1550 – 1668 1708 – vue 268/269](#)

Marie Margueritte Vuager, à la date de son mariage<sup>20</sup> est orpheline de père et mère. L'année précédente, le 30 mars 1746, elle est la marraine de la fille de Romain Bauchart<sup>21</sup>, fermier de Villers le Vert, hameau de Sissy, certainement lié à la mère de son futur époux. Leur rencontre pourrait-elle dater de cette période ? Cette question reste à élucider. Il semblerait aussi, d'après le dépouillement des actes BMS (Baptêmes Mariages Sépultures) de la commune de Sissy de 1668 à 1747, que les familles Pillé (côté maternel de Marie Margueritte) et Bauchart soient liées. Louis Bauchart, le père de Romain, fermier de Villers le Vert, hameau rattaché à Sissy, était également receveur de la cense<sup>22</sup>. Il s'agit de la relation la plus ancienne liée au monde de la perception des impôts que je rencontre dans mes recherches et ce ne sera pas la dernière !

Le père de Marie Margueritte, Claude Vuager est né le 17 mars 1686<sup>23</sup> de l'union d'Antoine Vuager et Anne Sannier et Anne Pillé, née le 26 décembre 1689<sup>24</sup>, est la fille d'Henry Pillé et de Margueritte Moreau, mariés le 22 mai 1684<sup>25</sup>.

Le 27 juin 1747<sup>26</sup>, Margueritte s'unit à Louis Gadroy à Sissy. Voici l'acte de mariage retranscrit ci-après :

Le Vingt Sept du present mois de Juin de l'année 1747 par moy  
 pretre Curé Jousigné ont été solennellement Mariés  
 Louis gadroy fils de Louis gadroy Et de V Sarbe francoise Bauchart  
 de la paroisse de Verrigny d'une part age de Vingt Sept ans  
 Et Marie Margueritte Vuager fille de deffunt Claude Vuager de  
 deffunte Anne pillé d'autre part age de Vingt Neuf ans En  
 presence de Louis gadroy pere Et de Joseph Leblond Orceau  
 frere pris pour temoins qui ont signé du Côté du Marié,  
 Et de Jean Francois Dupont oncle Et de Romain Bauchart  
 qui ont signé du Côté de la Mariée, Apres la fumelle

<sup>20</sup> Acte de mariage du 27 juin 1747 – [AD02 en ligne – 5Mi1550 1746 1765 vue 20/214](#)

<sup>21</sup> Acte de baptême du 30 mars 1746 – [AD02 en ligne – 5Mi1550 1746 1765 – vue 8/214](#)

<sup>22</sup> Acte de baptême de son fils Romain Joacim du 8 décembre 1714 – [AD02 en ligne – 5Mi1550 1709 1745 vue 38/246](#)

<sup>23</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – 5Mi1550 – 1668 1708 – vue 129/269](#)

<sup>24</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – 5Mi1550 – 1668 1708 – vue 158/269](#)

<sup>25</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – 5Mi1550 – 1668 1708 – vue 117/269](#)

<sup>26</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – 5Mi1550 – 1746 1765 – vue 20/214](#)

Le vingt-sept du présent mois de juin de l'année 1747 par moy  
 Prêtre curé soussigné ont été solennellement mariés  
 Louis Gadroy, fils de Louis Gadroy et de Barbe Françoise Bauchart  
 De la paroisse de Versigny d'une part, âgé de vingt-sept ans  
 Et Marie Margueritte Vuager Fille de deffunt Claude Vuager et de  
 Deffunte Anne Pillé d'autre part, âgé de vingt-neuf ans en  
 Présence de Louis Gadroy père et de Joseph Leblond, beau-  
 frère pris pour témoins qui ont signé du cotté du marié,  
 et de Jean François Dupont, oncle, et de Romain Bauchart  
 qui ont signez du cotté de la mariée après les fiançailles

ont été célébrés et une publication faite en cette Eglise et en  
 celle de Versigny suivant le Certificat du sieur Curé de Versigny  
 en datte du Vingt dud[is] Mois signé Lefeubre, les parties se sont  
 pourvu à l'officialité pour obtenir la dispence des autres deux  
 Ban vu la dispence en datte du Vingt trois dud[is] Mois signé  
 Du maye[r]. Et selon l'usage de l'Eglise et du Royaume et ont  
 les parties signé et les témoins avec nous le présent acte le jour  
 et au que dessus — Louis Gadroy — Marie Margueritte Vuager

Gadroy Leblond F. Dupont Bernier  
 Bauchart

Ont été célébrés et une publication faite en cette église et en  
 Celle de Versigny suivant le certificat du sieur curé de Versigny  
 En datte du vingt dud[it] mois signé Lefeubre, les parties se sont  
 Pourvu à l'officialité pour obtenir la dispence des autres deux  
 Ban, vu la dispence en datte du vingt-trois dud[it] mois signé  
 Du maye[u]r. Et selon l'usage de l'Eglise et deu royaume et ont  
 Les parties signé et les témoins avec nous le présent acte le jour  
 Et an que dessus. Louis Gadroy. Marueritt Vuagé.  
 Gadroy. Leblond. F. Dupont. Bernier.  
 Bauchart

Parmi les témoins, retenons Joseph Leblond, beau-frère de l'époux. Après quelques recherches, je précise qu'il est l'époux en secondes noces de Marie Françoise Gadroy et qu'ils résident tous deux à Andelain. Ils seront mis à contribution pour servir de tuteur des enfants de Gadroy au décès précoce de leurs parents. Nous rencontrerons prochainement en tant que témoin également un de leur fils Joseph Donat Leblond...

## **B. De Sissy à Versigny**

### **1. Le village de Versigny**

Ce déplacement de Sissy à **Versigny** est l'occasion pour moi de présenter cette commune que j'ai découverte grâce à mes recherches bien que située seulement à vingt kilomètres. Nous allons y passer un peu moins d'un siècle à la rencontre des aïeux de mon marié. La présentation du lieu du mariage, Laon, préfecture du département me paraissait trop fastidieuse et j'ai opté pour m'intéresser plutôt à ce petit village du Laonnois. J'ai longtemps hésité avec le village de Sissy qui présente aussi de nombreux intérêts. Mon histoire avec ce village ne faisant que commencer, j'ai finalement préféré vous parler de Versigny où il ne reste semble-t-il plus aucune trace des familles principales de la branche Lhomme. J'étais rentrée bredouille de ma première visite au cimetière en début d'année. Un nouveau passage aujourd'hui serait sûrement plus productif. Nous verrons en effet que l'essentiel du patrimoine a été vendu et que les descendants directs sont partis vers d'autres horizons au cours du XIXème siècle.

D'après le dictionnaire de Melleville<sup>27</sup>, « Versigny est un village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine et sur le bord d'un ruisseau ... qui comptait 98 feux en 1760, 496 habitants en 1800, 730 en 1856... Il fut le siège d'une seigneurie avant la révolution française. Le pic de population, d'après les informations Wikipedia fut atteint en 1846 avec 750 âmes. En 2020, on comptabilisait 462 Vlaersigniensiens<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> Melleville M. Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne, 1857, Tome 2, pp.268-269

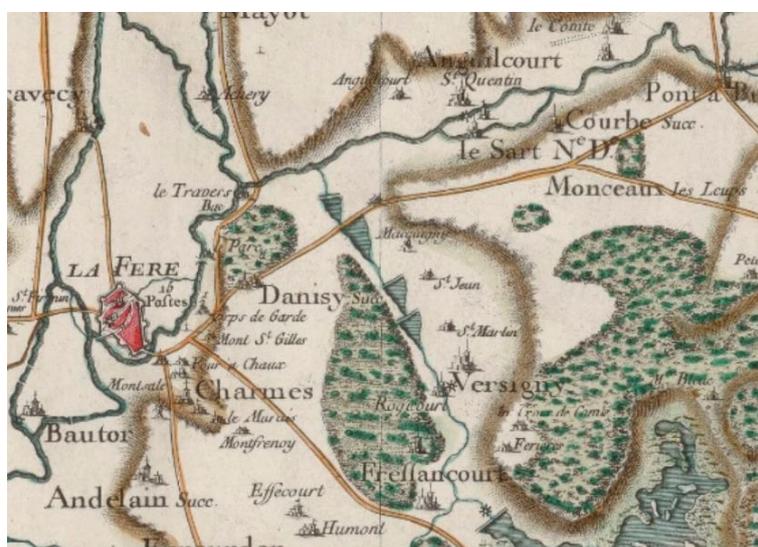
<sup>28</sup> Versigny (Aisne).(2023,avril24). Wikipedia, L'encyclopédie libre. Page consultée le 17:15, mai 1, 2023 à partir de [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Versigny\\_\(Aisne\)&oldid=203649578](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Versigny_(Aisne)&oldid=203649578)

Ce serait l'une des communes les plus anciennes de l'Aisne. Les Carlovingiens y possédaient une villa où Charlemagne reçut, en 779, les hommages d'Hildebrand, duc de Spolète. C'était une possession de l'évêque de Laon.

De nombreuses découvertes archéologiques furent réalisées sur le site et sont observables aujourd'hui au musée Jeanne d'Aboville de La Fère.

Depuis 1995, une partie du territoire de Versigny est protégée et classée réserve naturelle. Les landes de Versigny occupent une surface de 90 hectares sur la commune. L'activité des hommes sur ce territoire a beaucoup modifié le paysage mais depuis la classification et la protection de l'espace, il a retrouvé son visage d'antan. J'ai eu l'occasion d'arpenter les sentiers aménagés de cette lande en suivant les traces d'un certain Emile Richard dit « Zouzou », dont la déclaration de naissance fut enregistrée par le maire de l'époque, Louis Joseph Baudry (petit-neveu de Marie Thérèse Florine) en 1886. La légende dit que cet homme vivait en ermite dans une cabane près d'une mare au cœur du site.

Il sera intéressant de comparer les cartes actuelles et anciennes, de les croiser avec le cadastre afin de s'apercevoir très certainement que certains terrains possédés auparavant par mes ancêtres se trouvent sûrement aujourd'hui en zone protégée. Les Lhomme et les autres familles plus ou moins proches (Baudry, Colzy, Nicque, Gadroy...) ont dû par leur activité professionnelle tirer partie des richesses locales. Certains étaient marchands de bois, d'autres tisserands ou commis à la cendrière de Blanchecourt. Toutes ces activités dépendaient de l'exploitation des sols de Versigny.



*Carte de Cassini – La région de Versigny*

Jean Louis Lhomme, père de Louis Jean Lhomme est marchand de bois à Versigny et l'un de ses fils, Jean François, garde de bois comme on l'apprend dans son acte de décès<sup>29</sup>. L'activité forestière est très importante à une époque où le développement industriel repose en grande partie sur l'utilisation du bois comme combustible. Nous sommes à quelques kilomètres de la forêt de Saint-Gobain où est installée la fameuse verrerie. La proximité de la forêt, de cours d'eau ou d'étangs est recherchée.

L'activité professionnelle des habitants de Versigny est forcément liée à ces caractéristiques géographiques et même géologiques de son territoire<sup>30</sup>. Aujourd'hui, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie semble tenter de rendre au site des Landes de Versigny son visage d'antan. Lors de ma promenade de découverte, j'ai eu le sentiment de toucher à des paysages que mes ancêtres avaient peut-être connus tels que cette image d'exploitation du bois :



<sup>29</sup> Acte de sépulture du 13 juin 1786 [AD02 en ligne - 5Mi0312 – 1771 1790 - vue 185/241](#)

<sup>30</sup> D'après [Gérard Buttoud. Prix et marché du bois à la fin du XIXe siècle. Revue forestière française, 1977, 29 \(S\), pp.129-138.](#)

## FOCUS

### La production de cendres noires

Je me suis également retrouvée sur une surface de terrain qui semblait avoir subi un incendie.



Mais cela m'a rappelé qu'au cours de mes recherches, j'ai découvert le métier de facteur de cendrière exercé par Jean François Lhomme, le fils de Louis Jean. C'est également sa profession en 1836 lors du mariage de son neveu Louis Joseph Théodore Nicque<sup>31</sup>. A son propre mariage, son témoin et beau-frère Antoine François Nicque est marchand de cendres noires.<sup>32</sup>

Dans cet extrait d'étude issu des publications linnéennes de Lyon de 1876<sup>33</sup>, on apprend que l'activité des cendrières fut très importante dans l'Aisne au XIXème siècle.

Dans quelques départements du nord de la France, particulièrement dans l'Aisne, la Somme et l'Oise, on fabrique, au moyen de la combustion des lignites de l'étage suessonien, des cendres fort recherchées par les agriculteurs. Dans le département de l'Aisne, on compte, suivant d'Archiac, 70 cendrières qui livrent chaque année à l'agriculture 320,000 hectolitres de cendres noires, au moyen desquelles on peut entretenir des prairies sans fumier et presque sans irrigation. Je pense bien qu'on n'osera pas soutenir que quelques pelletées de cendres jetées à la volée sur une prairie changent d'une manière notable la composition physique du sol.

Tout le monde sait que lorsqu'on veut mettre en culture des landes abandonnées, on brûle sur place les plantes sauvages, telles que les Ajoncs, les Genêts, les Bruyères, qui couvrent les terres incultes (1). Dira-t-on que les cendres ainsi produites changent la structure physique du sol ?

L'écobuage se pratique dans beaucoup de pays en mettant le feu à des débris végétaux réunis en petits tas et recouverts de terre.

<sup>31</sup> Acte de mariage du 11 février 1836 – [AD02 en ligne - 5Mi0434 – 1833 1842 – vue 67/196](#)

<sup>32</sup> Acte de mariage du 8 mars 1815 – [AD02 en ligne – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 115/205](#)

<sup>33</sup> [Saint-Lager Jean Baptiste. Étude de l'influence chimique exercée par le sol sur les plantes.](#)

Il s'agissait de produire en quelque sorte des engrais afin de fertiliser les sols.

Un état des lieux très précis a été réalisé localement par Guy Pluchart<sup>34</sup>. On y apprend que l'Aisne a compté un nombre si important de cendrières qu'il est difficile de toutes les recenser et également que la cendre noire est un « minerai appelé terre-houille au XVIII<sup>e</sup> siècle puis lignite au XIX<sup>e</sup> siècle : il s'agit d'un charbon imparfait ayant la même origine que celui-ci. »

La cendre noire n'a pas subi l'action du feu contrairement aux cendres rouges qui ont brûlé volontairement ou non.

On apprend que le facteur cendrier est un gérant, un directeur à la fois technique et commercial alors que le commerçant (ou marchand) de cendres peut être appelé plus communément le cendrier.

## 2. Des Gadroy aux Corneaux : une fratrie complexe.

De son vivant laboureur, Louis Gadroy a très certainement profité de la richesse en lignite des landes de son village pour fertiliser ses terres. Mes premières trouvailles dans les registres m'ont appris que de son union avec Marie Margueritte Vuager étaient nés trois enfants : Barbe Françoise vers 1750<sup>35</sup> à Versigny, Louis Antoine vers 1752<sup>36</sup> à Andelain et Marguerite Agnès vers 1755<sup>37</sup> à Versigny. Je reviendrai un peu plus tard sur Louis Antoine.

Malheureusement, Louis Gadroy décède peu de temps après puisque Marie Margueritte donne naissance un an plus tard en 1755 à Marie Françoise Elisabeth Corneaux de son union avec Antoine Corneaux. D'après l'acte de décès<sup>38</sup> de ce second enfant, il naît à Versigny. Ces divers événements et déplacements sont évoqués dans des actes ultérieurs. Je n'ai pu trouver leur trace du fait de lacunes dans les actes de Baptêmes Mariages et Sépultures (BMS) ou de Naissance Mariage et Décès (NMD) de 1709 à 1770 et de 1791 à l'an X pour Versigny et avant 1772 pour Andelain.

---

<sup>34</sup> [G. Pluchart, « Cendrières et usines vitrioliques dans le département de l'Aisne 1753-1914 », Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 40 \(1995\), p. 81-109](#)

<sup>35</sup> 22 ans à son mariage le 11 février 1772 – [AD02 en ligne – La Fère – 5Mi0274 – 1768 1774 – vue 135/247](#)

<sup>36</sup> 27 ans le 14 septembre 1779 lors de ses noces – [Transcription de l'acte sur la page internet de Travecy](#)

<sup>37</sup> 65 ans à son décès le 18 février 1821 – [AD02 en ligne – La Fère – 5Mi0277 – 1821 1821 – vue 11/105](#)

<sup>38</sup> Acte de décès du 4 fructidor an XI – [AD02 en ligne – Versigny - 5Mi0312 – 1790 1810 – vue 49/202](#)

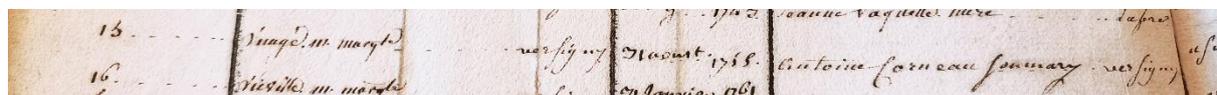
Cependant, lors d'un ultime déplacement aux archives et l'exploration des fonds de l'Ancien régime, j'ai découvert l'existence de plusieurs actes fort instructifs.

J'ai d'abord récupéré l'inventaire après décès de Louis Gadroy dans lequel sont essentiellement estimés les possessions agricoles : « estimation des empouilles<sup>39</sup> en bleds et autres grains de « couvraines<sup>40</sup> ».

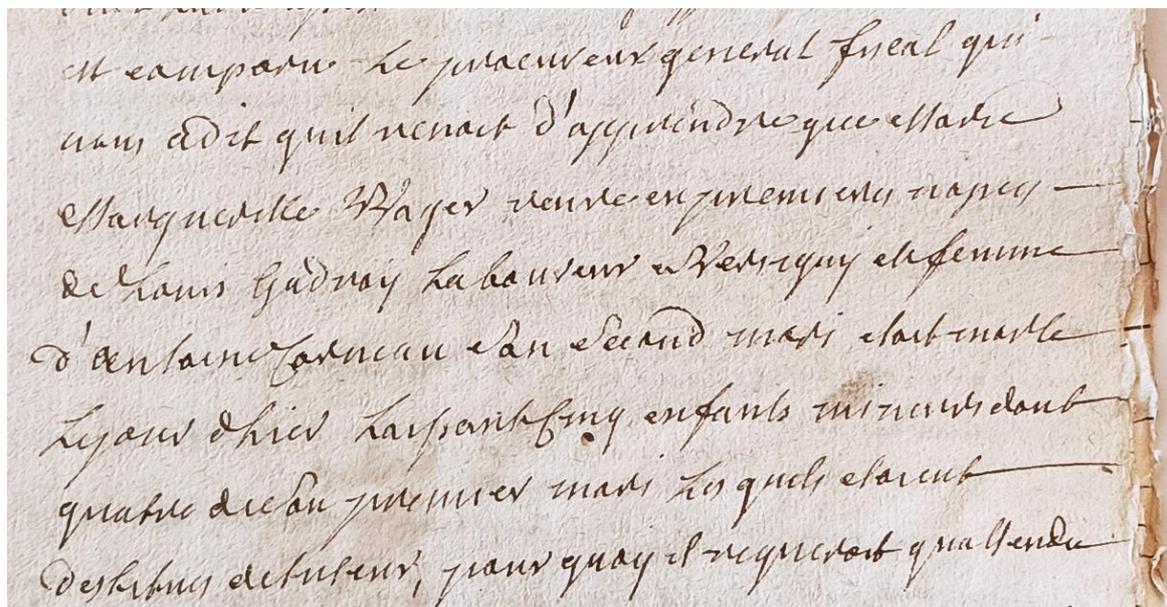
Il semble à la lecture de ces documents que Louis Gadroy possédait de nombreuses terres de valeur.

Par un autre document de la même liasse, il apparait que le règlement de la succession de Louis Gadroy fut source de tensions entre Louis Gadroy père et sa bru, Margueritte.

Je suis ainsi parvenue à trouver la date de décès de Marie Margueritte Vuager dans une table des successions<sup>41</sup> de l'époque. D'après ce document, elle serait partie le 31 août 1755, très peu de temps après la naissance de sa fille, peut-être même en lui donnant la vie ?



Mais j'ai ensuite trouvé l'inventaire après décès de Marie Marguerite, daté du premier juillet 1755 dans lequel il est annoncé son décès la veille soit le 30 juin. Dans ce document est relatée la mise sous scellée des biens de la défunte au lendemain de sa mort.



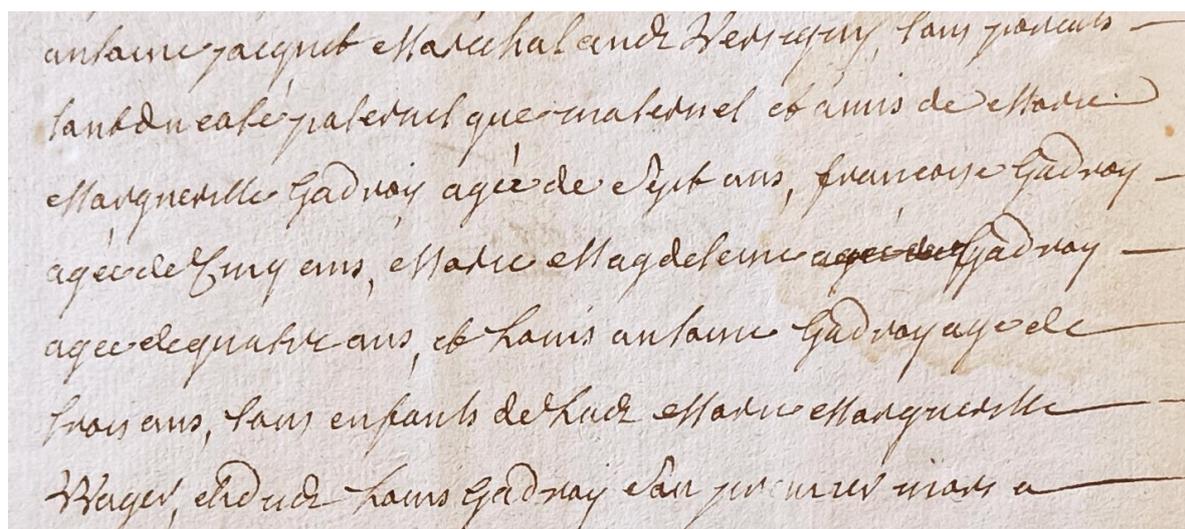
<sup>39</sup> Récoltes sur pied

<sup>40</sup> Semailles

<sup>41</sup> Table de successions 1737-1785 - Archives départementale de l'Aisne – côte C 2666

*... est comparu le procureur général fiscal qui nous a dit qu'il venait d'apprendre que Marie Margueritte Wager, veuve en premières nopces de Louis Gadroy, laboureur à Versigny et femme d'Antoine Corneau, son second mari était morte le jour d'hier laissant cinq enfants mineurs dont quatre de son premier mari lesquels étaient destitués de tuteur, pourquoy il requèrent qu'attendu....*

J'y apprends par la même occasion l'existence d'un quatrième enfant du premier lit que je n'avais pas découvert dans les registres paroissiaux et d'état civil. Un peu plus loin dans le même dossier, il est indiqué que les membres de la famille des orphelins ont été réunis pour la nomination d'un tuteur et d'un curateur, les enfants sont alors nommés :



*Antoine Jacquet, maréchal aud[it] Versigny, sans enfants —  
Tant du côté paternel que maternel et amis de Marie  
Margueritte Gadroy, âgée de sept ans, Françoise Gadroy —  
âgée de cinq ans, Marie Magdeleine âgée de Gadroy —  
âgée de quatre ans, et Louis Antoine Gadroy âgé de  
Trois ans, sans enfants de ludit Marie Margueritte  
Wager, et dudit Louis Gadroy son premier mari...*

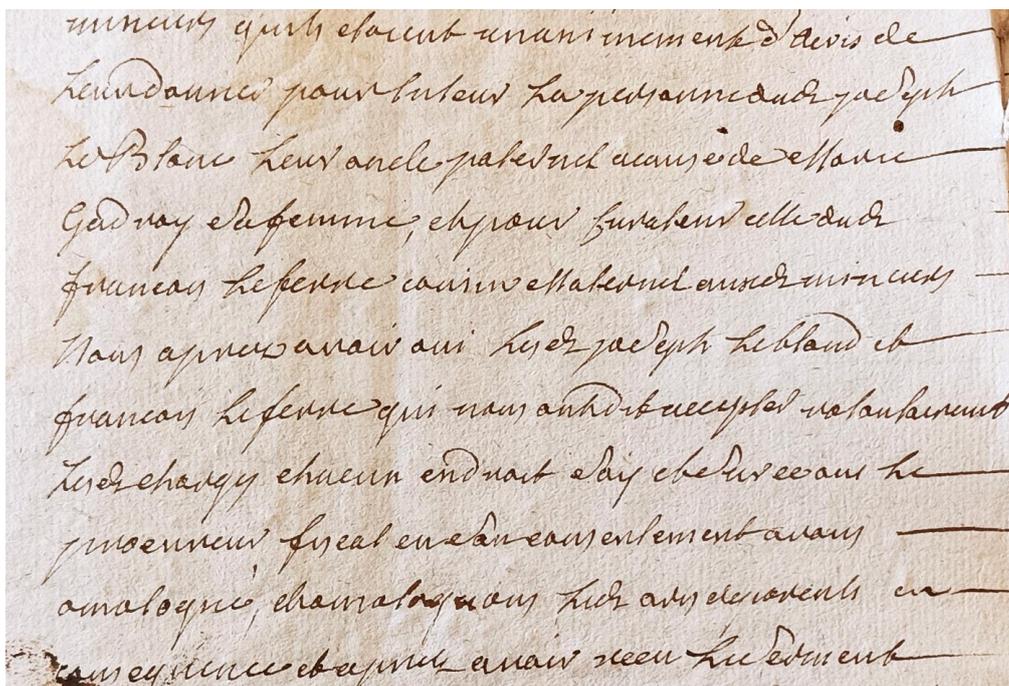
*... Antoine Jacquet, maréchal aud[it] Versigny, leurs parents  
Tant du côté paternel que maternel et amis de Marie  
Margueritte Gadroy, âgée de sept ans, Françoise Gadroy,  
Agée de cinq ans, Marie Magdeleine âgée de Gadroy,  
Agée de quatre ans et Louis Antoine Gadroy, âgé de  
Trois ans, tous enfants de lad[ite] Marie Margueritte  
Wager et dud[it] Louis Gadroy, son premier mari...*

Je découvre ainsi l'existence de Marie Magdeleine qui serait née un an avant Louis Antoine et un doute apparait quant à l'identité de l'aînée Marie Margueritte dont l'âge ne correspondrait pas avec la Marguerite Agnès décédée en 1821 à 65 ans, si c'est elle, elle aurait 73 ans à son décès.

Ainsi, la joie de découvrir de nouveaux renseignements est rapidement ombragée par le doute sur la véracité des premières informations recueillies. Je m'aperçois que certaines certitudes peuvent rapidement être balayées dans cette quête de documents. L'acte de décès de la Marguerite Agnès initialement repéré était

un acte reconstitué. Peut-être est-ce seulement une erreur de transcription ? Cette question restera en suspens pour l'instant.

A l'issue de cet acte furent nommés les responsables des quatre enfants mineurs du premier lit :

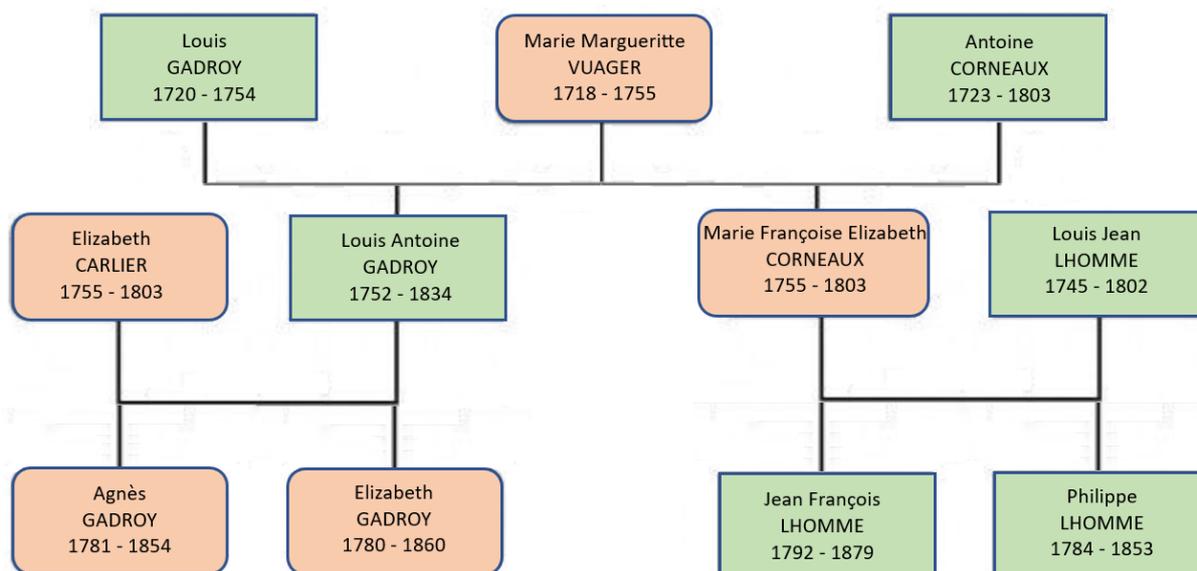


[... mineurs qu'ils étaient unanimement d'avis de  
Leur donner pour tuteur la personne dud[it] Joseph  
Leblonc, leur oncle paternel à cause de Marie  
Gadroy, sa femme, et pour curateur, celle dud[it]  
François Lefèvre, cousin maternel auxd[its] mineurs...]

A l'origine, j'avais pu établir un lien de parenté entre Louis Antoine Gadroy et Marie Françoise Elizabeth Corneaux à la lecture de l'acte de mariage civil<sup>42</sup> d'Agnès Gadroy, fille de Louis Antoine. En effet, elle y a pour témoin Philippe Lhomme qui est signalé comme étant son cousin paternel. Il s'avère qu'il est le fils de Marie Françoise Elizabeth Corneaux, fruit de son union avec Louis Jean Lhomme. Les documents récupérés par la suite et évoqués ci-dessus n'ont donc fait que confirmer la véracité de ce lien fraternel.

<sup>42</sup> Acte de mariage du 26 septembre 1810 – [AD02 en ligne – Laon - 5Mi0076 – 1810 1810 – vue 132/233](#)

A ce stade, un premier extrait de l'arbre généalogique pourra éclaircir la situation :



**La descendance de Marie Marguerite VUAGER et le cousinage GADROY / LHOMME**

On constate bien ici le lien de cousinage entre Agnès Gadroy et Philippe Lhomme. Il en est donc de même entre Jean François Lhomme et Elizabeth Gadroy. Le premier est le père de François Eugène Jules et la seconde, la mère de Désirée Paulinie Hécart. Ils ont bien par conséquent cette arrière-grand-mère commune : Marie Marguerite Vuager.

### **C. Deuxième génération : Les enfants de Marguerite Vuager**

Sur cette génération, je vais m'intéresser plus particulièrement aux deux enfants de Marie Marguerite cités dans l'arbre précédent : Louis Antoine Gadroy, issu du premier lit et Marie Françoise Elisabeth Corneaux, fille unique de sa seconde union. Ce sont de leurs descendants que sont issus le couple central de cette étude.

#### **1. Marie Françoise Elizabeth Corneaux et Louis Jean Lhomme**

**Marie Françoise Elizabeth** est une enfant issue de la seconde union de Marie Marguerite Vuager avec Antoine Corneaux. Les lacunes des archives entre 1710 et 1770 nous privent de plusieurs actes d'état civil qui concernent cette génération. Comme nous l'avons appris grâce aux actes d'inventaire après décès évoqués

précédemment, elle est la seule enfant du couple née peu de temps avant le décès de sa mère, en 1755.

Son père Antoine Corneaux lui apportera trois frères : Jean Antoine, Pierre et Joseph Magloire nés de son union avec Marie Françoise Corneaux de 1757 à 1765. Il décèdera entre 1765 et 1771 et sa veuve épousera Jean Henry Veleine avec qui elle aura une fille, Caroline Florence, en 1775. La situation est synthétisée dans le tableau suivant :

<b>MERES</b>	<b>Marie Margueritte VUAGER</b> Décède en 1755			<b>Marie Françoise CORNEAUX</b> 1734 - 1790				
<b>PERES</b>	<b>Louis GADROY</b> Décède en 1754			<b>Antoine CORNEAUX</b> Décède entre 1765 et 1771			<b>Jean Henry VELEINE</b>	
<b>ENFANTS</b>	Barbe Françoise GADROY	Louis Antoine GADROY	Marguerite Agnès GADROY	Marie Françoise Elisabeth CORNEAUX	Jean Antoine CORNEAUX	Pierre CORNEAUX	Joseph Magloire CORNEAUX	Caroline Florence VELEINE
<b>Année naissance</b>	1750	1752	1754	1755	1757	Entre 1757 et 1765	1765	1775
	Sous le tutorat de leur oncle Joseph Leblond à Andelain au décès de leur mère.							

Marie Françoise Elizabeth, unique fruit de la seconde union de sa mère, se retrouve être elle-même la seconde femme de Louis Jean Lhomme avec qui elle convole le 7 juin 1774<sup>43</sup> à Versigny un peu plus d'un an après la disparition de la première épouse, Marie Françoise Lepreux, décédée le 19 mai 1773<sup>44</sup>, cinq jours après avoir donné naissance à Marie Jeanne Françoise et à un mois de leurs noces de coton (ils s'étaient mariés le 16 juin 1772<sup>45</sup>).

Louis Jean est le fils de Jean Louis Lhomme, marchand de bois et laboureur, né vers 1722 et décédé le 12 juin 1786<sup>46</sup> à Versigny et de Marie Jeanne Lefébure, fileuse, née vers 1723 et décédée le 3 septembre 1803<sup>47</sup>, à une période qui verra se succéder de nombreux décès dans la famille.

Lors de ma battue dans les registres BMS de Sissy, j'ai également trouvé des liens entre les Vuager et des Lefébure. Par exemple, Claude Vuager fut parrain d'un François Lefébure le 11 octobre 1718<sup>48</sup>. Je n'ai pas encore trouvé l'origine familiale de Marie Jeanne Lefébure ni le lien avec le village de Sissy s'il existe.

<sup>43</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Versigny - 5MI0312 – 1771 1790 vue 45/241](#)

<sup>44</sup> Acte de sépulture – [AD02 en ligne – Versigny - 5MI0312 – 1771 1790 vue 39/241](#)

<sup>45</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne - Versigny - 5Mi0312 – 1771 1790 vue 19/241](#)

<sup>46</sup> Acte de sépulture – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1770 1790 – vue 185/241](#)

<sup>47</sup> Acte de sépulture – [AD02 – Versigny – 5Mi0312 – 1790 1810 – vue 50/202](#)

<sup>48</sup> Acte de baptême du 11 septembre 1718 – [AD02 en ligne – Versigny - 5Mi1550 – 1709 1745 vue 62/246](#)

Louis Jean Lhomme est né vers 1745 à Versigny et en l'absence des actes entre 1709 et 1770, je ne suis pas certaine d'avoir retrouvé toute sa fratrie, je lui connais:

- **Marie Jeanne Thérèse** (Vers 1756 – 2/10/1803)
- François (Vers 1751 – 23/08/1803)
- Jean Baptiste (Vers 1761 – 11/03/1778)

Comme indiqué plus haut, on remarque que les années 1802-1803 furent tragiques pour la famille puisqu'après le décès de Louis Jean Lhomme en juillet 1802, sa femme décéda un an après, le 21 août, suivie deux jours après par son beau-frère François, sa belle-mère Marie Jeanne Lefébure le 3 septembre et enfin sa belle-sœur Marie Jeanne Thérèse Lhomme le 2 octobre.

D'après des informations trouvées sur le site du cercle généalogique lorrain d'Île de France, « L'été de 1803 il y a eu une chaleur excessive dans toute la France, à Paris, on note 36,80°C le 31/07/1803. La Normandie ne reçut pas une goutte d'eau pendant 95 jours consécutifs. »<sup>49</sup> Ces décès consécutifs pourraient être liés à cette situation climatique.

De sa seconde union avec Marie Françoise Elizabeth Corneaux vont naître à Versigny neuf enfants de 1775 à 1792 :

- Marie Marguerite Elizabeth Julie (22/09/1775<sup>50</sup> - 13/06/1832<sup>51</sup>)
- Jean Louis François Armand (17/11/1776<sup>52</sup> - 5/08/1778<sup>53</sup>)
- Jean François Noé dit Noël (24/12/1777<sup>54</sup> - 28/10/1815<sup>55</sup>)
- Marie Agnès Florence (27/09/1779<sup>56</sup> - 18/01/1780<sup>57</sup>)
- Elisabeth Scolastique Félicité (23/03/1782<sup>58</sup> - 17/10/1857<sup>59</sup>)
- Louis Philippe François Lambert (28/04/1784<sup>60</sup> - 13/01/1853<sup>61</sup>)

---

<sup>49</sup> [Épidémies et famines en France du XIX ème siècle - CGL / IdF - Cercle Généalogique Lorrain d'Île de France \(cglidf.fr\)](http://cglidf.fr)

<sup>50</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 58/241](#)

<sup>51</sup> Tables décennales – [AD02 en ligne – Anguilcourt le Sart – 5Mi0014 – 1823 1832 – vue 10/12](#)

<sup>52</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 70/241](#)

<sup>53</sup> Acte de sépulture – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 93/241](#)

<sup>54</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 79/241](#)

<sup>55</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 127/205](#)

<sup>56</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 100/241](#)

<sup>57</sup> Acte de sépulture – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771-1790 – vue 116/241](#)

<sup>58</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 133/241](#)

<sup>59</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1850 1859 – vue 196/266](#)

<sup>60</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 156/241](#)

<sup>61</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1850 1859 – vue 91/266](#)

- Jean François Augustin (1/12/1785<sup>62</sup> - 25/09/1815<sup>63</sup>)
- Marie Françoise Elisabeth Hortense (16/03/1788<sup>64</sup> – 21/10/1815<sup>65</sup>)
- **Jean François** (Vers 1792 – 27/11/1879<sup>66</sup>)

Les lacunes dans la documentation à la fin du XVIIIème siècle à Versigny peuvent laisser penser qu'il y a eu d'autres naissances entre 1788 et 1792. Je n'ai cependant trouvé trace d'aucun autre membre de la fratrie dans les actes des évènements ultérieurs. Si d'autres grossesses avaient existé, il semblerait donc que les enfants concernés n'auraient pas survécu.

D'après les informations glanées dans divers actes, Louis Jean exerçait la profession de tisserand. Son épouse Marie Françoise Elisabeth était fileuse.

**FOCUS**



Peinture à l'huile de 1888 de Paul Sérusier  
Musée d'Art et d'Archéologie, Senlis, France

### L'industrie linière dans l'Aisne sous l'ancien régime

Activité secondaire, le tissage du lin permettait d'apporter un revenu supplémentaire au foyer en plus du travail de la terre. Pour certains, cela devenait une activité principale. Nombreuses sont les familles qui s'adonnent à cette activité à l'époque afin d'échapper à la mendicité.

« L'artisan possédait son logis, son atelier, son potager, parfois « un espace assez grand pour en tirer une quantité de lin suffisante pour être filée par une famille nombreuse ». Il pouvait vendre sa toile sans bouger de sa maison ... grâce aux marchands ambulants... »

*D'après Prévot V. Une grande industrie d'exportation.  
L'industrie linière dans le Nord de la France sous  
l'Ancien Régime*

J'ai également découvert que Marie Françoise Elizabeth a exercé peu de temps avant son décès en tant que sage-femme. L'expérience de ses nombreuses grossesses a dû lui être fort utile. Elle apparaît à ce titre dans un acte du 13 ventôse an XI<sup>67</sup>.

<sup>62</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 169/241](#)

<sup>63</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 124/205](#)

<sup>64</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 203/241](#)

<sup>65</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 127/205](#)

<sup>66</sup> Acte de décès n°404 – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0088 – 1879 1879 – vue 268/289](#)

<sup>67</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1790 1810 – 32/202](#)

## **2. Louis Antoine Gadroy et Elizabeth Carlier : Unie malgré elle jusqu'à ce que la mort les sépare**

J'ai choisi de traiter le cas d'un second enfant sur cette génération car l'histoire de son couple et surtout le destin de l'épouse m'ont particulièrement touchée.

Elizabeth Véronique Carlier est née vers 1760 de l'union de Jean Carlier, laboureur et Françoise Véronique Foulon de la paroisse de Travecy, tous deux décédés lorsqu'elle épouse Louis Antoine le 14 septembre 1779<sup>68</sup>. Alors mineure, elle est sous la curatelle d'un cousin suivant un acte d'émancipation datant de 4 ans auparavant. Comme nous l'avons appris précédemment, après le décès de sa mère, Louis Antoine et ses trois sœurs ont également été placés sous la tutelle de son oncle Joseph Leblond à Andelain. Cela fut peut-être un point commun qui les rapprocha.

D'après la transcription de l'acte de mariage religieux trouvée sur la page de la commune de Travecy (je n'ai pas mis la main sur l'original et je suis toujours en attente d'une réponse à la requête effectuée auprès de la commune), Louis Antoine Gadroy est alors **huissier royal en la maîtrise des eaux et forêts de Laon** où il demeure depuis peu de temps avant l'union.

### **Historique de l'administration des eaux et forêts**

Sous Philippe Auguste, l'appellation « Eaux et Forêts » apparaît dans une ordonnance qui porte sur l'exploitation et la vente du bois

En 1694, l'administration royale chargée des forêts attribue aux sergents et gardes la surveillance et la police de la forêt, et aux officiers de la maîtrise la tenue des audiences forestières.

Les lois du 16-24 août 1790 instituent la séparation partielle des affaires administratives et judiciaires. Puis le 7 septembre 1790, l'Assemblée nationale retire le pouvoir judiciaire aux Maîtrises des Eaux et Forêts avant de les supprimer en 1791. La gestion des forêts est confiée « aux municipalités » sous le contrôle des forestiers.

A l'époque de son mariage, Louis Antoine dépend donc encore de l'administration royale et a pour charge la collecte des amendes qui sont prononcées suite à des délits commis en matière d'eaux & forêts.

---

<sup>68</sup> <http://www.travecy.fr/histoire-genealogie/annee-1779/>

De l'union de Louis Antoine et Elizabeth vont naître :

- \* **Elizabeth** le 11 septembre 1780<sup>69</sup> au sein de la paroisse Saint-Michel de Laon
- \* Agnès le 27 septembre 1781<sup>70</sup> dans la paroisse Saint-Rémy-place de la même commune
- \* Louise Rosalie le 20 mars 1783<sup>71</sup>
- \* Louis Désiré, garçon certainement tant espéré comme pourrait le signifier son second prénom, le 14 janvier 1788<sup>72</sup>, à la veille de la Révolution.

Tout laisse à penser qu'Elizabeth ne s'entend guère avec son époux car elle n'attend pas longtemps suite à la proclamation de la loi du 20 septembre 1792 qui institue la laïcisation de l'état civil et l'autorisation du divorce pour aller en faire la demande auprès d'un officier d'état civil.

En effet, dès mai 1793, Elizabeth manifeste sa volonté de se séparer de son époux. Dans les registres d'état civil, j'ai pu retrouver la trace de plusieurs actes qui permettent de relater le parcours qu'elle a dû entreprendre pour arriver à ses fins.

Pour divorcer, il était prévu par la loi<sup>73</sup> d'organiser autant de réunions, convocations, « assemblées de parents ou d'amis » que nécessaire. Ce fut le cas pour Elizabeth :

- Le 28 mai 1793<sup>41</sup>, elle présente sa requête à un officier municipal de la commune de Laon, à la suite de laquelle est intervenue une ordonnance indicative de la comparution des parties au 29 juin 1793. Cette ordonnance fut signifiée le jour même à son mari avec sommation de s'y trouver avec trois de ses parents ou amis.
- Le 29 juin 1793<sup>74</sup>, la citoyenne Elizabeth Carlier, assistée de trois amis, expose à nouveau son intention de provoquer le divorce d'avec son mari Louis Antoine pour cause d'incompatibilité d'humeur et de caractère. Cependant Louis Gadroy ne comparait pas ce jour-là. Elizabeth « requiert qu'il fut accordé deffaut et pour

---

<sup>69</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0066 – 1761 1791 – vue 166/278](#)

<sup>70</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0066 – 1761 1791 – vue 178/278](#)

<sup>71</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0068 – 1781 1791 – vue 29/94](#)

<sup>72</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0068 – 1781 1791 – vue 70/94](#)

<sup>73</sup> Loi du 20 septembre 1792

<sup>74</sup> Acte préliminaire de divorce – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0073 – An II An II – vue 84/352](#)

le profit conformément à la loi ». Cependant, l'officier déclare que cet accord ne pourra être prononcé qu'après un délai convenable durant lequel ses amis présents « pourront luy faire toutes les représentations pour parvenir à la concilier avec son mary ».

Après cette comparution, je ne retrouve pas de traces de nouvelles démarches avant l'an X ! Ses amis ou Louis Antoine lui-même seraient-il parvenus à la convaincre de rester ?

Pour quelques années seulement puisqu'elle réitère sa requête par une pétition présentée au maire le 18 pluviôse An X<sup>44</sup> suivie des comparutions du 24 ventôse<sup>75</sup> et du 28 floréal de l'an X (18 mai 1802)<sup>76</sup>.

De nouveaux amis (toujours pas de parents) l'accompagnent. Louis Antoine continue de briller par son absence et à nouveau des délais de réflexion lui sont imposés jusqu'au 2 fructidor an X (20 août 1802)<sup>77</sup> pour parvenir finalement le 9 germinal an XI (30 mars 1803)<sup>78</sup> à obtenir gain de cause : le divorce est prononcé après qu'Elizabeth ait redit à haute voix son désir de dissolution!

Enfin, Elizabeth est parvenue à se libérer de Louis Antoine après un réel parcours du combattant !

Mais rien n'est moins sûr. En effet, je découvre qu'à son décès, le 7 janvier 1822<sup>79</sup>, Elizabeth est toujours dénommée « épouse » du sieur Gadroy et qu'elle s'éteint d'ailleurs à son (leur ?) domicile à Crépy en Laonnois.

L'annulation civile du mariage n'a apparemment pas suffi à la séparer de lui. Et elle lui est finalement encore liée par le lien sacré de l'union religieuse.

En recherchant sa trace entre la date de proclamation du divorce et celle de son décès, je découvre qu'elle vit également avec lui en 1818 comme indiqué sur le registre de recensement<sup>80</sup> de Crépy.

---

<sup>75</sup> Acte préliminaire de divorce – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0074 – An X An X – vue 94/135](#)

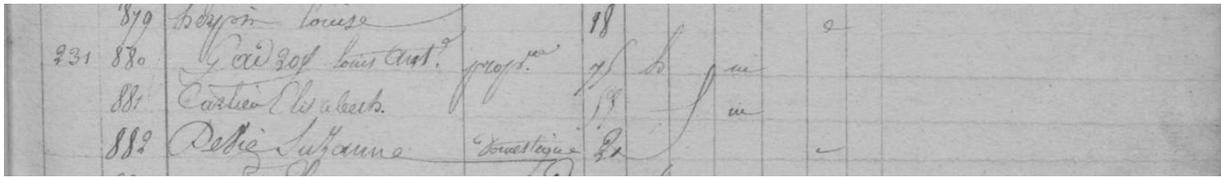
<sup>76</sup> Acte préliminaire de divorce – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0074 – An X An X – vue 99/135](#)

<sup>77</sup> Acte préliminaire de divorce – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0074 – An X An X - vue 103/135](#)

<sup>78</sup> Acte de divorce – [AD02 en ligne – Laon – 5mi0075 – An XI An XI – vue 131/243](#)

<sup>79</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Crépy – 5Mi0059 – 1818 1822 - vue 203/242](#)

<sup>80</sup> Recensement de 1818 – [AD02 en ligne - E-dépôt 110 1F3 – 1818 – vue 14/22](#)



Au mariage d'Agnès, le 26 septembre 1810<sup>81</sup>, ils vivent encore à Laon. La mère est également présente mais il n'est pas précisé si son adresse est différente ou pas. Pas de recensement à cette époque pour vérifier cela.

Elizabeth a su profiter de l'opportunité d'une loi révolutionnaire pour se séparer de son mari, après dix années chaotiques pour finalement décéder moins de vingt ans après la décision toujours liée à lui, certainement par les liens sacrés du mariage religieux et peut-être la pression familiale de ces parents qui ne l'ont visiblement jamais accompagnée lors de ses démarches.

#### **D. Génération 3 : Jean François Lhomme et Marie Thérèse Florine Baudry**

Sur cette génération, je vais m'intéresser plus particulièrement au plus jeune fils de Marie Françoise Elizabeth Corneaux : Jean François Lhomme, le père de François Eugène Jules.

##### **1. Un lien de consanguinité proche**

Jean François Lhomme est décédé à Laon le 27 novembre 1879 à l'âge de 87 ans<sup>82</sup>, il serait donc né vers 1792 à Versigny. En absence des actes de cette année, je ne peux préciser l'information. Il est le fils de Louis Jean Lhomme et de Marie Françoise Elisabeth Corneaux.

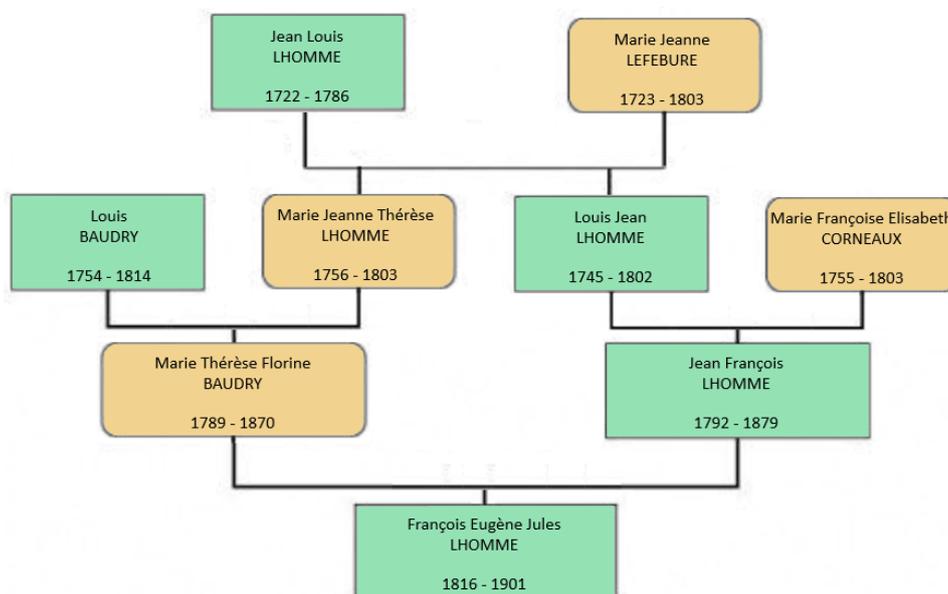
Marie Thérèse Florine Baudry est née le 29 novembre 1789<sup>83</sup> à Anguilcourt le Sart de l'union de Louis Baudry et de Marie Thérèse Lhomme, sœur de Louis Jean Lhomme. Jean François et Marie Thérèse Florine sont donc cousins germains.

---

<sup>81</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – 5Mi0076 – 1810 1810 – vue 132/233](#)

<sup>82</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0088 – 1879 1879 – vue 268/289](#)

<sup>83</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Anguilcourt le Sart – 5Mi0289 – 1784 an VIII – vue 26/190](#)

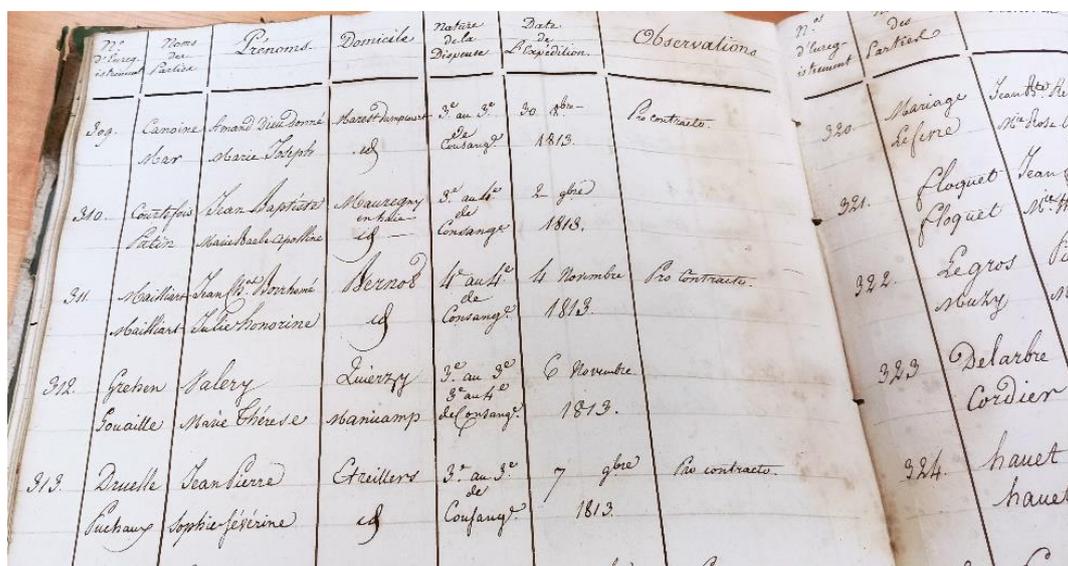


Lien de cousinage des parents de François Eugène Jules LHOMME

Louis Jean Lhomme et sa sœur Marie Thérèse ont donc marié leurs enfants respectifs.

Le lien de consanguinité est proche. Je me suis déplacée au diocèse de Soissons pour y quérir l'acte de mariage religieux et le document de dispense normalement obligatoire mais je ne les ai point trouvés. D'ailleurs dans l'acte de mariage du 8 mars 1815<sup>84</sup>, ce lien n'est pas abordé. Mais il s'agit d'un acte civil.

Lors de ma première visite au diocèse, je n'ai pas trouvé satisfaction du côté des dispenses de mariage pour mon couple même si j'ai pu découvrir à quoi ressemblait un registre de dispenses :



Registre J1610 – Dispenses de mariage – 1811 1834 – Archives historiques – Centre diocésain de Soissons

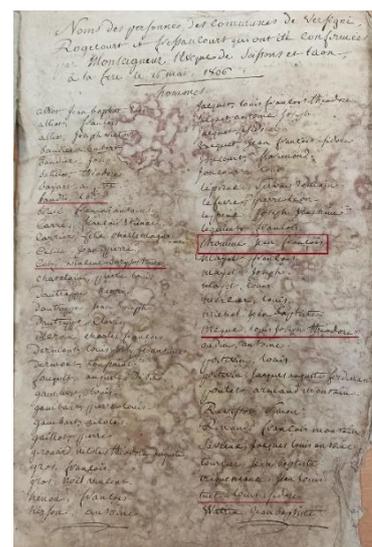
<sup>84</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 114/205](#)

Les dispenses y sont listées avec un numéro d'enregistrement, le nom des parties et leur domiciliation, la nature de la dispense et la date de l'expédition. Sur cet extrait apparaît une dispense pour un couple Druelle/Puchaux à Etreillers. Cette information pourrait m'être ultérieurement utile lorsque je me pencherai sur la branche de ma grand-mère maternelle, la famille Lambert.

Concernant Jean-François Lhomme, j'ai pu trouver sa trace dans le registre paroissial de Versigny de l'année 1806<sup>85</sup>. S'y trouvait une liste des jeunes confirmés le 16 mai 1806 (Annexe 1) à La Fère. J'ai pu y reconnaître de nombreux noms de famille qui m'étaient familiers.

Jean François a partagé cette cérémonie avec :

- Louis Baudri, son cousin, frère de sa future épouse.
- Vincent Chrysostome Colzy qui épousera une autre de ses cousines, Marie Françoise, fille de son oncle François.
- Louis Joseph Théodore Nicque, son neveu du même âge que lui, fils de sa demi-sœur aînée, Marie Jeanne Françoise.
- Louis Isidore Thuet qui deviendra son beau-frère en épousant la sœur de Marie Thérèse Florine,
- Marie Catherine Baudry



Cf. annexe 1

Dans l'acte de mariage, l'épouse est prénommée Marie Thérèse Fleurice, troisième prénom également repris dans son acte de décès. Je continuerai à utiliser ses prénoms de baptême par la suite.

Marie Thérèse Florine est la fille de Louis Baudry né le 18 septembre 1754<sup>86</sup> à Bucy les Cerny, marié à Marie Jeanne Thérèse Lhomme le 6 juillet 1784<sup>87</sup> à Versigny où il décède le 7 novembre 1814<sup>88</sup>. De leur union naissent 7 enfants :

- Louis Jacques (vers 1785 – 9 avril 1859<sup>89</sup>)  
Il est le père de Louis Baudry, futur maire de Versigny.
- Marie Madeleine Joséphine (19 mars 1786 – 24 avril 1787)<sup>90</sup>

<sup>85</sup> Registre paroissial de la commune de Versigny 1806 – Archives historiques – Centre diocésain de Soissons

<sup>86</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Bucy les Cerny – 5Mi1442 – 1668 1760 – vue 294/320](#)

<sup>87</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – 1771 1790 – vue 156/241](#)

<sup>88</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 107/205](#)

<sup>89</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1850 1859 – vue 240/266](#)

<sup>90</sup> Actes de baptême et de décès – AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – vues [117](#) et [197/241](#)

- Marie Catherine Augustine (26 avril 1787<sup>91</sup> – ?)
- On remarquera qu'elle naît juste deux jours après le décès de sa sœur.
- Louise Elisabeth Floribonde (25 juillet 1788<sup>92</sup> – ?)
  - **Marie Thérèse Florine** (29 novembre 1789<sup>93</sup> – 14 décembre 1870<sup>94</sup>)
  - Jean Charles Léon (27 avril 1791<sup>95</sup> – ?)
  - Marie Catherine (22 janvier 1793<sup>96</sup> – 7 octobre 1831<sup>97</sup>)

A leur mariage, Jean François et Marie Thérèse Florine sont indiqués comme étant propriétaires. Orphelins tous les deux de père et mère à ce moment-là, ils avaient certainement déjà hérité de leurs parents.

Ils auront deux enfants : **François Eugène Jules** qui naîtra le 8 décembre 1816<sup>98</sup> à Versigny et décèdera le 30 juillet 1901<sup>99</sup> à Laon et Azaëlle Séraphie Joséphine qui naîtra 20 novembre 1825<sup>100</sup> à Versigny et quittera ce monde le 16 mars 1903<sup>101</sup> à Saint-Maur des Fossés.

## 2. La constitution d'un patrimoine

J'ai effectué des recherches dans les registres des hypothèques afin d'avoir une idée du patrimoine constitué tout au long de la vie du couple. J'ai découvert qu'il possédait un grand nombre de terres sur le territoire de Versigny et alentours.

J'ai trouvé ces informations en me rendant à plusieurs reprises aux archives départementales de l'Aisne à Laon. La plupart de mes découvertes sont désormais en ligne sur le site des archives départementales. La collection des registres « d'ordre » (registres indicateurs, tables, répertoires) est intégralement disponible en ligne.

---

<sup>91</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0312 – vue 191/241](#)

<sup>92</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Anguilcourt le Sart – 5Mi0289 – 1784 an VIII – vue 21/190](#)

<sup>93</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Anguilcourt le Sart – 5Mi0289 – 1784 an VIII – vue 26/190](#)

<sup>94</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi1441 – 1862 1876 – vue 227/383](#)

<sup>95</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Anguilcourt le Sart – 1784 an VIII – vue 37/190](#)

<sup>96</sup> Acte de naissance – [AD02 – Anguilcourt le Sart – 1784 an VIII – vue 50/190](#)

<sup>97</sup> Acte de décès – [AD02 – Rogécourt – 5Mi0301 – an III 1840 – vue 251/320](#)

<sup>98</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1810 1819 – vue 143/205](#)

<sup>99</sup> Acte de décès n°282 – [AD02 en ligne – Laon – 1<sup>er</sup>0512 151-1901 – vue 90/158](#)

<sup>100</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1820 1829 – vue 104/192](#)

<sup>101</sup> Acte de décès – [AD94 en ligne – Saint-Maur des Fossés - 4E3663 – 1903 1903 – vue 23/140](#)

A partir du nom du propriétaire (Lhomme) trouvé dans le registre indicateur<sup>102</sup> en ciblant l'arrondissement de Laon dont dépend Versigny, j'ai pu trouver un numéro de volume (n°135) et de folio (n°187) qui renvoient à une table alphabétique<sup>103</sup> dans laquelle j'ai repéré Jean François Lhomme et relevé les informations, numéro de volume du répertoire des formalités hypothécaires (n°146) et numéro de case (n° 28222) à utiliser pour la dernière recherche dans le répertoire des formalités<sup>104</sup>. Dans la case correspondante (ci-dessous), j'ai pu collecter des données concernant les enregistrements des transcriptions des actes passés (vente, acquisition, échange...) classés chronologiquement ainsi que les inscriptions.

Dans le répertoire des formalités, la case de Marie Thérèse Florine apparaissait à la même page que celle de son époux. Les quatre formalités indiquées dans sa case sont communes à son mari.

REGISTRES de Formalité. N.°		DATE des	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSCRIPTION de la saisie immobilière. Enregistrement de l'original de la dénonciation au Saisi, et de la Notification de l'affiche aux créanciers inscrits.		OBSERVATIONS.
du volume.	des articles.	TRANSCRIPTIONS.				Date des enregistrements.	Date des radiations.	
159.	22.	20 février 1819	acq <sup>on</sup>	1/2 de 210 <sup>l</sup> . de bois à Versigny	157. = 50			
208.	19	16 <sup>8</sup> 1824	id.	une p <sup>te</sup> d'Herbage à id.	100. = 1			
243	11	26 Mai 1828	id.	un p <sup>ce</sup> de terre à id.	100. = 1			
260	94	19 Avril 1830	id.	id.	250. = 1			
307	34	16 <sup>2</sup> 1834	Echange	une piece de terre au fait	400. = 1			
508	2	30 avril 1831	acq <sup>on</sup>	—	150. = 1			
516	36	22 <sup>8</sup> 1831	acq <sup>on</sup>	—	1287.			
513	30	7 avril 1834	g <sup>te</sup>	—	2000.			
663	68	27 février 1835	acq <sup>on</sup>	—	330. = 60			
670	18	31 juillet 1837	Echange	—	" " "			
691	61	18 février 1838	acq <sup>on</sup>	—	1104 <sup>l</sup> .			
723	57	10 août 1838	g <sup>te</sup>	—	1200 <sup>l</sup> .			
1070	100	3 8 <sup>8</sup> 1861	g <sup>te</sup>	—	1170 <sup>l</sup> .			
1080	09	16 <sup>2</sup> 1861	g <sup>te</sup>	—	188 <sup>l</sup> .			
1100	10	12 février 1867	g <sup>te</sup>	—	2100 <sup>l</sup> .			
1511	18	16 <sup>8</sup> 1874	g <sup>te</sup>	—	550 <sup>l</sup> .			
1630	13	9 Mai 1876	g <sup>te</sup>	—	125 <sup>l</sup> .			
1743	16	11 Mai 1877	g <sup>te</sup>	—	2000 <sup>l</sup> .			

Case du registre des formalités de Jean François Lhomme

<sup>102</sup> Registre indicateur - [AD02 en ligne – Laon - 4Q2/4 GRESILLON-LIEZ \(volume4\).1875 \(12 août\) vue 201/204](#)

<sup>103</sup> Table alphabétique – [AD02 en ligne – Laon – 4Q2/156 LESURQUE-LHOSPITALIER \(volume 135\) 1879 \(15 septembre\) vue 180/190](#)

<sup>104</sup> Répertoire des formalités hypothécaires – [AD02 en ligne – Laon – 4Q2673 Volume 146 – 21 novembre 1819 – 9 mars 1908 – vue 197/202](#)

CASE N.° 28223. Baudry, Marie Thérèse Florine, Versigny, à Versigny.										
REGISTRES de Formalité, N.°		DATE des TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSSCRIPTION de la suite immobilière, transcription de l'original de la déconsécration au Sain, et de la Notification de l'affiche aux créanciers inscrits.	OBSERVATION	REGISTRE des Inscritions, N.°	DATE des INSCRIPTIONS.	SI L'HYPOTHÈQUE est judiciaire, légale, ou conventionnelle.
de volume.	des articles.					Date de transcription.		de volume.	des articles.	
149	22	20 février 1870	acq.	1/2 de 2107 m. de bois à Versigny	157.50					
507	34	16.09.1875	échange	une piece de terre au fait	400.00					
1080	69	16.09.1875	vente		100.00					
1160	11	12 février 1887								

Case de Marie Thérèse Florine Baudry

J'ai récupéré la majorité des transcriptions mais ne vais pas en détailler la teneur ici. Il s'agit de ventes, d'acquisitions ou d'échanges de terrains avec d'autres particuliers mais également suite à des décisions municipales ou préfectorales dans l'intérêt public.

Par exemple, dans la transcription du 31 juillet 1857<sup>105</sup>, des travaux de rectification du tracé d'un chemin vicinal de Versigny à Monceau-les-leups obligent Jean François Lhomme à échanger une partie de ses terres à certains de ses voisins. Dans une transcription du 16 septembre 1875<sup>106</sup>, Jean François est contraint de vendre une parcelle à la commune, à nouveau dans l'intérêt public.

« Considérant que l'enquête n'a soulevé aucune opposition de la part des habitants, que les acquisitions et échanges projetés ont pour but de réaliser une amélioration utile. Le conseil de Préfecture entendu :  
Arrêtons ce qui suit : Article premier. La commune de Versigny est autorisée. Premièrement à acquérir de Monsieur Lhomme Jean François, propriétaire demeurant actuellement à Vaux sous Laon, moyennant le prix principal de cinq cent cinquante francs, un terrain lieu dit la Grand'rue, près de l'église, d'une contenance de soixante douze centiares. »

Considérant que l'enquête n'a soulevé aucune opposition de la part des habitants, que les acquisitions et échanges projetés ont pour but de réaliser une amélioration utile. Le conseil de Préfecture entendu :  
Arrêtons ce qui suit : Article premier. La commune de Versigny est autorisée. Premièrement à acquérir de Monsieur Lhomme Jean François, propriétaire demeurant actuellement à Vaux sous Laon, moyennant le prix principal de cinq cent cinquante francs, un terrain lieu dit la Grand'rue, près de l'église, d'une contenance de soixante douze centiares.

<sup>105</sup> Archives départementales de l'Aisne – Registre des formalités - Côte 4Q2.3462 – Transcription n°1

<sup>106</sup> Archives départementales de l'Aisne – Registre des formalités - Côte 4Q2.4433 – Transcription n°48

Matrice cadastrale de Jean François LHOMME

A partir de la matrice cadastrale au nom de Jean François (Annexe 2), j'ai pu établir une liste non exhaustive des biens que le couple a possédé.

J'ai ensuite procédé au repérage de chaque parcelle sur les plans cadastraux.

Le résultat de ce travail se trouve en annexe 3. On remarque que le couple possédait de nombreux terrains notamment dans la section dite du village.

### 3. Jean François Lhomme, premier magistrat de la commune

La maison du couple se situait au centre du village, dans la rue principale (la grand rue) juste à côté de l'église. Les Lhomme ont eu, de par ces possessions, une place importante au sein de la collectivité. A tel point que Jean François Lhomme a exercé le poste de maire de la commune pendant quelques années.

Dans les registres d'état civil, son premier acte rédigé ou du moins signé (l'écriture de l'acte précédent semble être la même...) en tant que maire adjoint date du 24 avril 1837<sup>107</sup>. Il succède à Pierre Alexis Carlier dont le dernier acte date du 17 avril 1837. Dix-huit actes plus tard, il signe celui du 2 août 1837<sup>108</sup> en qualité de maire. L'acte du 1<sup>er</sup> mai 1853 est le premier rédigé par son successeur, Joseph Théodore Samuel Lemaire, précédemment adjoint.<sup>109</sup> Il a donc exercé la fonction une quinzaine d'années.

Comme Jean François Lhomme, d'autres protagonistes de ce mémoire déjà rencontrés ou à venir vont exercer la fonction de maire de leur commune :

- Jean Vuager, mayeur de Sissy
- Joseph Donat Leblond, cousin des enfants Gadroy, cultivateur à Andelain
- Pierre Joseph Vérand Dubois, oncle maternel par alliance de Désirée Paulinie, notaire à Sissonne. Il exercera deux mandats : du 31 janvier 1826 au 21 novembre 1831 et du 19 juin 1840 au 28 avril 1848

<sup>107</sup> Registre d'état civil – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1830 1839 vue 196/282](#)

<sup>108</sup> Registre d'état civil – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0313 – 1830 1839 vue 203/282](#)

<sup>109</sup> Registre d'état civil – [AD02 en ligne – Versigny - 5Mi0313 – 1850 1859 vue 95/266](#)

- Louis Eugène Lemaire, cultivateur au Câtelet
- Irénée Thuet, oncle et parrain de Pierre Lhomme, professeur de mathématiques et maire de Moÿ de l'Aisne
- Louis Joseph Baudry, petit neveu de Jean François Lhomme, petit-fils de Louis Paquet Baudry, frère de Marie Thérèse Florine, à Versigny
- Jean Marie Courtois, un de mes oncles paternels par alliance, à Estrées

Je me suis alors demandé comment se passaient les élections à cette époque



### Être maire au XIXème siècle

Le terme de mayer, d'abord rencontré à Sissy au début de mon récit désigne celui qui dirige un domaine. Il administre le village pour le compte du seigneur. L'appellation de maire apparaît au XVIIIème siècle.

A la Révolution, les municipalités remplacent les paroisses : un maire et des conseillers sont élus à leur tête. Seuls votent ceux qui payent un impôt au moins égal à 3 jours de travail (scrutin censitaire). Pour être élu, il faut être encore plus aisé et payer un impôt conséquent.

Les modalités d'élection des conseillers ou des maires seront souvent modifiées au cours de la période révolutionnaire.

En 1800, les préfets, relais du pouvoir central vont nommer les maires et les conseillers municipaux.

De 1830 à 1848, le préfet verra son choix limité à celui des conseillers municipaux qui eux seront élus par les hommes de plus de 21 ans et qui ont le plus de revenus.

En 1848 le suffrage universel est proclamé, pour les hommes âgés de plus de 21 ans uniquement, sans condition de ressources. Désormais ce seront les conseillers qui (âgés de plus de 25 ans) qui éliront le maire et son adjoint.

En 1852, Louis Napoléon Bonaparte ne modifie pas le système d'élection des conseillers mais c'est à nouveau le préfet qui désigne le maire et les adjoints et pas forcément parmi les conseillers élus !

A partir de 1871, c'est le système actuel qui est mis en place, système qui subira des évolutions successives, les deux principales étant le droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1944 et le changement de l'âge de la majorité porté à 18 ans en 1974.

De par les modalités de son élection, on peut estimer que devenir maire au début du XIXème siècle pouvait être assimilé à une distinction, une reconnaissance du pouvoir politique en place qui lui confiait une part d'autorité au local.

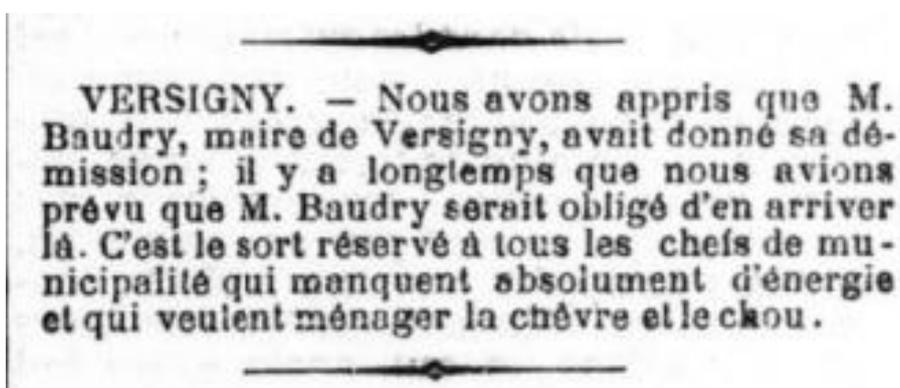
En 1837, Jean François Lhomme fut élu conseiller municipal au suffrage censitaire par des hommes âgés de plus de 21 ans et avec un revenu suffisant mais choisi par le préfet parmi ces conseillers. Il fait donc partie des notables du village et il aurait été intéressant d'étudier le procès-verbal de l'élection. Malheureusement la plupart des archives de la Préfecture ont été perdues.

Au cours de mes recherches, j'ai pu recueillir quelques anecdotes concernant mes aïeux et leur fonction de maire. Mes sources sont essentiellement journalistiques grâce à l'efficacité des moteurs de recherche des sites Retronews et Gallica.

\* Par exemple, j'ai trouvé la trace de **Louis Joseph Baudry**, petit neveu de Jean François Lhomme qui fut maire, d'après mes relevés dans les registres d'état civil de mai 1884<sup>110</sup> à mai 1891.

Le jour du mariage de sa fille<sup>111</sup>, il délègue son pouvoir à son adjoint Honoré Rémias. J'apprends sa démission dans le registre à la date du 27 mai 1891<sup>112</sup> par ce même adjoint.

Cet évènement a été médiatisé dans un journal local et d'une manière fort peu valorisante pour le principal intéressé !



VERSIGNY. — Nous avons appris que M. Baudry, maire de Versigny, avait donné sa démission ; il y a longtemps que nous avions prévu que M. Baudry serait obligé d'en arriver là. C'est le sort réservé à tous les chefs de municipalité qui manquent absolument d'énergie et qui veulent ménager la chèvre et le chou.

*Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement – 7 juin 1891<sup>113</sup>*

<sup>110</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0314 – 1883 1892 – vue 41/267](#)

<sup>111</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Versigny - 5Mi0314 – 1883 1892 – vue 139/267](#)

<sup>112</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Versigny – 5Mi0314 – 1883 1892 – vue 216/267](#)

<sup>113</sup> [Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement 7 juin 1891 -p 2/6 RetroNews - Le site de presse de la BnF.](#)

\* Concernant **Pierre Joseph Vérand Dubois** à Sissonne, j'ai appris la façon dont s'acheva son second mandat en explorant le site internet de la ville de Sissonne<sup>114</sup>.

L'historique de la ville est tirée d'une monographie commandée par l'Inspection Académique en 1883. Ces travaux ont été réalisés sous l'égide de la Société Géographique de Laon de 1884 à 1888. Pour Sissonne, c'est l'instituteur Paul Abel Callay qui la rédigea.

Voici le court extrait qui a retenu mon attention :

La révolution de 1830 émut peu les esprits à Sissonne ; celle de 1848 les excita davantage. Le Maire, M. Dubois, fut révoqué. Un arbre de la Liberté fut planté Place de l'Hôtel-de-ville. Trois bataillons de garde nationale furent créés dans le Canton : celui de Sissonne, celui de Liesse et celui de Montaigu.

Son mandat s'acheva effectivement le 28 avril 1848.

\* Également **Jean-François Lhomme** s'est fait remarquer lors d'élections organisées dans son village. Dans cet article publié en seconde page de l'édition du 23 mai 1849 du journal *La démocratie pacifique* est relatée l'altercation qu'il a eue avec des gardes nationaux au sujet de la sécurité de l'urne. Ce fait divers relayé dans une publication nationale laisse transparaître une facette de sa forte personnalité.

Cela ne l'empêchera pas d'être à nouveau réélu cette année-là, cette fois par ses conseillers et non par le préfet.

Il possède à cette époque une relation très proche dans les bureaux de la préfecture : son fils, qu'il a marié sept années auparavant et auquel nous allons maintenant nous intéresser.

*Article de La démocratie pacifique*<sup>115</sup>, 23/05/1849

#### Procès électoral.

On lit dans le *Paysan*, de l'Aisne :

« AISNE. — A Versigny, il s'est passé des choses tout à fait curieuses. Le bureau n'ayant pris aucune mesure pour mettre l'urne en sûreté, des gardes nationaux de Monceau-les-Leups viennent s'offrir au maire, M. Lhomme, pour établir un poste. Celui-ci répond que cela n'est pas nécessaire, attendu qu'il a fait mettre deux serrures à la boîte contenant les bulletins, et il offre de remettre l'une des clés à son collègue de Monceau. Mais les gardes nationaux lui font remarquer qu'il pourrait bien exister, même à son insu, plusieurs clés pour chaque serrure, et ils insistent pour qu'un poste soit établi.

» Le maire de Monceau se prononce énergiquement dans ce sens. Mais M. Lhomme, qui est un magistrat modéré et honnête, et qui, par conséquent, devrait faire les choses légalement et surtout loyalement, s'écrie que c'est par complaisance qu'il a offert le dépôt d'une clé entre les mains de son collègue, mais que, maintenant, il n'offre plus rien ; que c'est sa direction, son urne... L'un des chefs de la garde nationale lui fait remarquer qu'en république, où le peuple est libre et participe, par son vote, à la direction des affaires publiques, l'on devrait dire *notre direction, notre urne*... Mais M. Lhomme se mutine et ne veut rien entendre ; sur ces entrefaites, un gendarme sort d'un cabinet voisin de cette scène, il crie d'une voix imposante : « Qu'est-ce qu'il y a ? Attendez un instant, je vais vous mettre à l'ORDRE ! — Il sort.

» Pendant son absence, le chef du groupe de gardes nationaux insiste de nouveau sur la nécessité d'établir un poste de sûreté. Nouvelle résistance du maire modéré, de M. Lhomme qui répond : « C'est comme si vous alliez dire au président de la République que, je veux telle chose ; or, je suis président aussi, moi ! » Sur ce revinrent les gendarmes pour mettre l'ORDRE où il n'y avait pas de désordre. — Grâce à leur présence, le maire de Versigny put persister dans son arbitraire entêtement de garder l'urne à lui tout seul ; cependant, il décida, appuyé des gendarmes, que ceux qui voudraient monter la garde dans la rue, étaient parfaitement libres, qu'il ne les en empêcherait pas.

» Voilà comment ce maire, qui a un fils employé à la préfecture, observe la loi électorale. — Nous verrons bien si M. le préfet rappellera à l'ordre ce fonctionnaire si peu scrupuleux sur la conservation des votes. »

<sup>114</sup> [https://ville-sissonne.fr/histoire\\_callay.monographie.php](https://ville-sissonne.fr/histoire_callay.monographie.php)

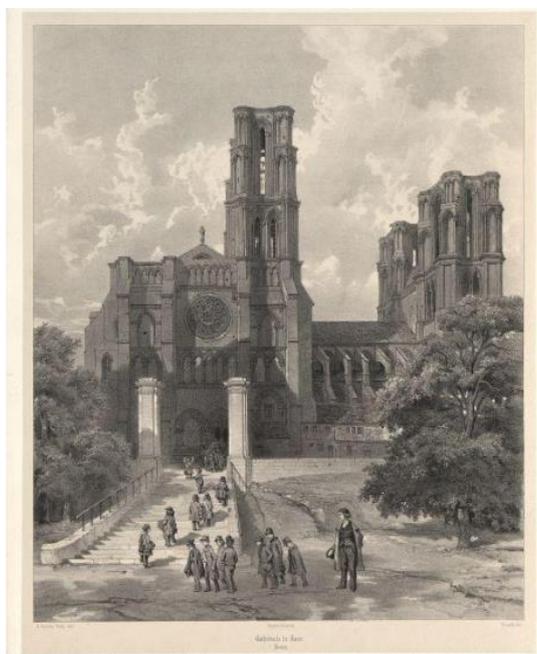
<sup>115</sup> [La Démocratie pacifique, École sociétaire, 23/05/1849](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4768138d/f2.item.zoom#)  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4768138d/f2.item.zoom#>

## II. François Eugène Jules Lhomme et Désirée Paulinie Hécart

### A. Une belle rencontre ?

Ce mémoire est construit de manière chronologique alors que mes recherches ont forcément débuté par les protagonistes de cette seconde partie : François Eugène Jules et Désirée Paulinie. Au début de mes recherches, ne connaissant pas encore les liens qui pouvaient unir les deux tourtereaux, j'ai imaginé une rencontre fortuite, romanesque au pied de la majestueuse cathédrale de Laon.

Tout aurait pu commencer dans le centre historique de la vieille ville de Laon, à deux pas de la cathédrale.



*Vue générale de la cathédrale de Laon.  
personnage et enfants au premier plan, gravure, 54,6 x 35,5<sup>116</sup>*

### 1. La famille Hécart – Gadroy

Le recensement de la ville de Laon de 1841<sup>117</sup> nous apprend que François Eugène Jules LHOMME habite à cette époque l'immeuble situé au numéro 57 de la rue Serrurier. Il doit occuper une partie du bâtiment puisqu'on peut lire que l'agent de

---

<sup>116</sup> [AD02 en ligne – 6 Fi 140 – Cathédrale de Laon. Picardie 1844](#)

<sup>117</sup> Archives départementales de l'Aisne - [E-dépôt 401 1F9 - 1841 vue n°76/171](#)

police Baptiste Huzel et sa femme Rosalie, la veuve Lefèvre et le clerc Perronnet résident à la même adresse.

287	40	101	Lotte	Mlle	Propriétaire	1
288			Hécart Célanire	(Célanire)		1
289			Lotte	Léonie		1
290		102	Hécart	Pierre	Propriétaire	1
291			Gadroy Elizabeth	Elizabeth		1
292			Hécart	Virginie		1
293	57	103	Huzel	Désiré Baptiste	Agent de Police	1
294			Hécart Rosalie	Rosalie		1
295		104	Lefèvre	Comelle	Propriétaire	1
296		105	Homme		Employé	1
297		106	Perronnet		Clerc	1

Un peu plus haut, au numéro 40, on trouve deux foyers : celui de Jules Lotte accompagné de sa femme Célanire et de sa fille Léonie, âgée d'à peine un an (elle est née le 21 novembre de l'année précédente<sup>118</sup>). Les parents de Célanire, Pierre et Elizabeth Hécart, partagent le même immeuble avec leur fille, Virginie.

Un premier mystère apparaît car après épluchage minutieux des registres, je ne trouve aucune trace de la naissance ni de l'existence de cette Virginie. On remarque que le prénom Désiré a été ajouté sur le tableau de recensement. Il semblerait que cet ajout est suscrit au prénom de l'agent de police mais il pourrait aussi concerner mademoiselle Hécart qui serait alors notre future épouse Désirée Paulinie.

Après vérification des actes d'état civil et de recensements (1818,1826,1831 et 1836) des années précédentes, il se confirme que les époux Hécart/Gadroy, parents de Désirée Paulinie ont eu six enfants dont trois filles qui ont survécu à la petite enfance :

- Amédé, né le 10 septembre 1813<sup>119</sup>, et décédé à Laon le 24 mars 1814<sup>120</sup>
- Elizabeth Joséphine, née le 12 décembre 1814<sup>121</sup> n'a survécu que jusqu'au 20 février 1815<sup>122</sup>. Son décès est advenu alors qu'elle se trouvait à Sissonne en nourrice chez le dénommé Varoqueaux.

<sup>118</sup> Acte de naissance n°210 - [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0081 – 1840 1840 – vue n°79/253](#)

<sup>119</sup> Acte de naissance n°195 - [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0076 – 1813 1813 – vue 63/309](#)

<sup>120</sup> Acte de décès n° 225 - [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0076 – 1814 1814 – vue 185/218](#)

<sup>121</sup> Acte de naissance n° 228 - [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0076 – 1814 1814 – vue 71/218](#)

<sup>122</sup> Acte de décès n° 9 - [AD02 en ligne – Sissonne – 5Mi0517 – 1811 1820 – vue 135/342](#)

- Elizabeth Adélina, née le 23 février 1816<sup>123</sup> et décédée à Sissonne au domicile de sa tante Agnès Gadroy, épouse Dubois (maire de la commune) à l'âge de douze ans le 3 juin 1828<sup>124</sup>.
- Elizabeth Célanire, née le 29 juillet 1817<sup>125</sup> et morte le 4 avril 1869 à Saint-Quentin<sup>126</sup>
- Un enfant mort-né de sexe féminin le 3 janvier 1819<sup>127</sup>
- **Désirée Paulinie**, née le 13 avril 1820<sup>128</sup>

Pas de Virginie donc et l'intervalle intergénéral exclut la possibilité d'une naissance intermédiaire dont je n'aurais pas trouvé la trace.

E-dépôt 401 1F8 - 1836		59 / 213	
Hélymer	Alexandrine		15
Louis	Clotilde		44
84 Hélymer	Célanire	Occupation	64
Gadroy	Elisabeth		51
Hélymer	Célanire		15
Hélymer	Paulinie		19
Hélymer	Marianne	Domestique	27

Lors du recensement de 1836, nous retrouvons bien notre famille Hécart composée de quatre membres dont les deux seuls enfants encore en vie, Célanire et Paulinie.

Ce document m'indique qu'il était fort probable que Désirée Paulinie se faisait appeler uniquement de son second prénom. Je la désignerai plus simplement ainsi par la suite également.

## 2. Pierre Hécart, un beau-père qui en impose

Pour en revenir à cette rencontre avec son futur époux, la réalité est qu'en fait, comme déjà démontré auparavant, François Eugène Jules et Désirée Paulinie sont de la même famille, enfants des cousins Jean François et Elizabeth.

<sup>123</sup> Acte de naissance n° 41 – [AD02 en ligne – Laon - 5Mi0077 – 1816 1816 – vue 15/251](#)

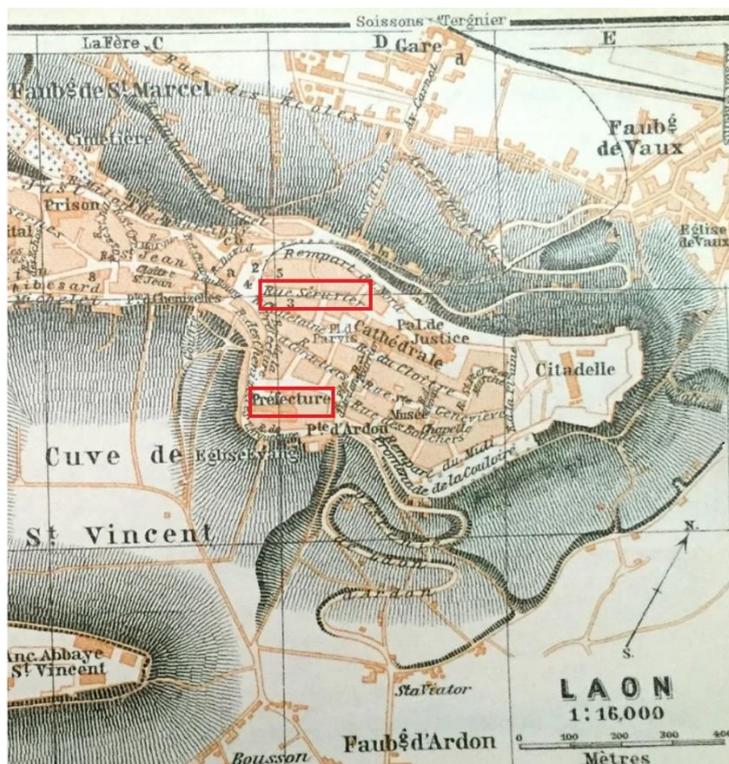
<sup>124</sup> Acte de décès n° 41 – [AD02 en ligne -Sissonne - 5Mi0518 - 1828 1836 vue n°16/301](#)

<sup>125</sup> Acte de naissance n° 183 – [AD02 en ligne – Laon - 5Mi0077 – 1817 1817 – vue 50/269](#)

<sup>126</sup> Acte de décès n°253 – [AD02 en ligne – Saint-Quentin – 5Mi1279 – 1869 1869 – vue 344/532](#)

<sup>127</sup> Acte de naissance n°2 – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0077 – 1819 1819 – vue 134/224](#)

<sup>128</sup> Acte de naissance n° 86 – [AD02 en ligne – Laon - 5Mi077 – 1820 1820 – vue 25/151](#)



*Le plateau de Laon (ville haute) – quartier de la cathédrale.*

Professionnellement, il est fort probable que François Eugène côtoie son futur beau-père.

Ils vivent sur le plateau de Laon, rue Serrurier, à proximité de leur lieu de travail, la Préfecture installée depuis 1800 dans les murs de l'ancienne abbaye Saint-Martin. Ils font peut-être même parfois le chemin ensemble ! On pourrait même penser qu'il ait pu rejoindre cet emploi grâce au soutien de Pierre Hécart.

L'autre point commun encore inconnu pour eux à cette époque est qu'ils seront tous deux décorés de la légion d'honneur. Pierre Hécart l'est déjà depuis l'âge de trente-cinq ans (le 13 août 1809), François Eugène Jules recevra la médaille en toute fin de carrière.

Pierre Hécart, originaire d'Archon, est le fils de Brice Hécart, et Marguerite Grimpret. Sa date de naissance n'est pas précisée sur son acte de baptême, daté du 16 décembre<sup>129</sup> mais c'est cette date que l'on retrouve dans son dossier de la légion d'honneur<sup>130</sup> accessible via la base de données Leonore.

Composé de neuf pages, il est très instructif sur la carrière militaire de Pierre Hécart. Ses états de service sont détaillés et nous permettent de comprendre ce qui lui a valu d'être décoré.

<sup>129</sup> Acte de baptême – [AD02 en ligne – Archon – 5Mi0440 – 1770 1789 – vue 33/159](#)

<sup>130</sup> Dossier de légion d'honneur – côte LH//1275/85 – Archives nationales - Pierrefite-sur-Seine

## FOCUS

### La Légion d'honneur<sup>131</sup>

Créée le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte, cette nouvelle institution s'inscrit dans le vaste programme de réorganisation de l'Etat, au même titre que le code civil, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, le corps préfectoral ou les grandes écoles.

L'objectif est triple :

- \* Réconcilier les Français épuisés par dix ans d'instabilité politique et de conflits militaires.
- \* Fédérer autour d'un idéal commun : l'honneur individuel et l'honneur national
- \* Unir le courage des militaires aux talents des civils, comme le symbole fort d'un Etat puissant et unifié.

Elle est un signe de reconnaissance du seul mérite individuel acquis et non transmis.

Même si les militaires sont très longtemps majoritaires, la Légion d'honneur va refléter de plus en plus fidèlement la société française en récompensant de plus en plus de personnalités civiles représentant toutes les activités du pays.

Ainsi Pierre Hécart fut décoré pour ses exploits militaires et ses sacrifices au service de la Nation.

Officier de cavalerie, sa carrière s'achève au grade de sous-lieutenant avec la bataille de Wagram le 6 juillet 1809 où un coup de sabre le prive du pouce de la main droite. Il sera décoré un mois plus tard.

Auparavant il avait déjà subi un coup de sabre au bras gauche en avril 1797 lors du passage du Rhin à Neuwied et un coup de feu à la jambe droite lors de la traversée du Mincio le 4 nivôse An 9 (Noël 1800 – bataille de Pozzolo).



*Le Général Hoche à la bataille de Neuwied, Peinture de Victor Adam, 1836*

<sup>131</sup> L'histoire de la légion d'honneur - <https://www.legiondhonneur.fr/fr/page/fondements-et-histoire/103>

C'est un couple marqué par de multiples blessures physiques et morales, un père estropié, une mère meurtrie par la perte tragique de plusieurs enfants qui accorde la main de leur fille, Désirée Paulinie, à François Eugène Jules Lhomme.

## **B. Le mariage**

### **1. Une union contractuelle**

Le 28 août 1842, Maître Dubois, notaire à Laon, reçoit François Eugène accompagné de ses parents Jean François et Marie Thérèse Florine Lhomme-Baudry et de son cousin Jean François Valentin Taté (fils de Marie Marguerite Elisabeth Lhomme et Jean François Taté), receveur des contributions directes.

De son côté, Désirée Paulinie est entourée par ses parents, Pierre et Elisabeth Hécart-Gadroy et trois témoins, Pierre Lhotte, son beau-frère, époux de Célanire, receveur des contributions directes lui aussi, Lucien Dubois, son cousin (fils d'Agnès Gadroy et de Joseph Vérand Dubois), notaire à Sissonne et un autre cousin, Charles François Nicolas Leblond.

Par le contrat de mariage qu'ils établissent ce jour-là (annexe 4), ils décident d'adopter le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Les parents de François Eugène Jules lui accordent une dot d'un montant de deux mille francs alors que Désirée Paulinie reçoit huit mille francs de ses parents qui « veulent favoriser le futur établissement de leur fille ». Cette dernière apporte également cinq cents francs qu'elle avait hérité de son grand-père maternel, Louis Antoine Gadroy, conformément aux volontés exprimées dans son testament olographe. Ces sommes seront confiées « entre les mains du futur époux » qui « en demeurera chargé par le seul fait de la célébration du mariage ».

On apprend également dans l'article sixième de ce contrat que « voulant se donner des preuves de leur amitié », les futurs époux prévoient une donation réciproque au survivant de l'un d'eux, le reste de sa vie durant, de la jouissance de la maison qui pourra leur appartenir, ceci même s'il s'agit d'un bien propre au premier mourant.

Enfin, dans l'article sept, François Eugène Jules prévoit également une donation à sa future épouse d'une somme de mille francs (ou cinq cents s'ils ont une descendance) si jamais il venait à décéder avant elle.

Ce contrat laisse transparaître une situation aisée des familles des parties mais également une grande affection entre elles.

## 2. Les cérémonies

Voici une retranscription complète de l'acte de mariage civil qui s'est tenu en l'hôtel de ville de Laon le 7 septembre 1842. Il fut suivi de la cérémonie religieuse en la cathédrale de Laon dont j'ai pu récupérer l'acte aux archives diocésaines de Soissons (annexe 5).



*Hôtel de ville de Laon, carte postale, Edition française, Paris.*

*[L'homme et*

*Hécart*

*N°54]<sup>132</sup>*

*L'an mil huit cent quarante-deux, le sept septembre, à dix heures du matin, en l'hôtel de ville et pardevant nous, Jean François Charlemagne Paringault, premier adjoint au maire, par délégation, officier de l'état civil de la ville de Laon, canton et arrondissement de Laon, département de l'Aisne,*

*[Décédée*

*Le 4 [novembre] 1889*

*A 8h du matin]<sup>133</sup>*

---

<sup>132</sup> Mention marginale

<sup>133</sup> Mention marginale

*Sont comparus M. François Eugène Jules Lhomme, employé à la préfecture de l'Aisne, domicilié à Laon, âgé de vingt-cinq ans demi, étant né à Versigny, canton de La Fère, le huit décembre mil huit cent seize, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a représenté, fils majeur de M. François Lhomme, propriétaire et maire, et de D[am]e Florine Baudry, son épouse, domiciliés audit Versigny, ici présent et consentant ; le comparant justifiant en outre d'un certificat de libération du recrutement d'une part,*

*Et M[ademois]elle Désiré Paulinie Hécart, sans profession, domiciliée à Laon, âgée de vingt-deux ans, y étant née le treize avril mil huit cent vingt, ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, fille majeure de M[onsieur] Pierre Hécart, ancien percepteur des contributions directes, ancien officier de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, et de D[am]e Elizabeth Gadroy, son épouse, domiciliés audit Laon, ici présent et consentant, d'autre part ;*

*Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites, savoir : à Laon, les dimanches vingt-huit août dernier et quatre septembre présent mois à midi, et à Versigny, les mêmes jours, ainsi qu'il appert du certificat délivré par le maire de la dite commune, lequel nous a été représenté et constaté qu'il n'y a pas eu d'opposition.*

*Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, lecture faite [de] tous les actes ci-dessus mentionnés, dont trois après avoir été paraphés par les époux et par nous, demeureront annexés au double du présent registre, que du chapitre six du titre du code civil intitulé : Du mariage , avons demandé aux contractants s'ils veulent se prendre pour époux, sur leur réponse séparée et affirmative, déclarons, au nom de la loi, que les dits François Eugène Jules Lhomme et Désirée Paulinie Hécart sont unis par le mariage.*

*De quoi nous avons rédigé acte en présence de Louis Philippe Lhomme, propriétaire, âgé de cinquante-huit ans, oncle paternel de l'époux, de Aimé Désiré Lobgeois, cultivateur, âgé de quarante-deux ans, cousin paternel dudit époux, demeurant à Versigny, de Pierre Joseph Vérand Dubois, ancien notaire, demeurant à Sissonne, âgé de cinquante-cinq ans, bel oncle maternel de l'épouse, et de Pierre Jules Lhotte, percepteur des contributions directes, demeurant à Laon, âgé de vingt-cinq ans, beau-frère de ladite épouse.*

*Et ont, les comparants et témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.*

[Lhomme]	[P[ie]rre Hécart]	
[Hécart]	[Lhomme]	[Baudry]
[Lobgeois]	[Gadroy]	[Lhomme]
[Lhotte]	[Paringault]	[Dubois]

### 3. Du beau monde au rendez-vous : les témoins

Le choix des témoins n'est jamais anodin et peut nous apprendre beaucoup sur l'environnement des époux.

La nécessité de présence de témoins remonte au XVI<sup>e</sup> siècle et d'un décret (celui de Tametsi en 1563) qui conditionne la validité d'un mariage à cette présence. L'objectif premier était de limiter les mariages clandestins.

Le nombre de quatre témoins « dignes de foi » est imposé en 1639 dans la législation royale. Dans les faits, les femmes ne rentrent pas dans cette catégorie de personnes même si l'Eglise l'accepte. Le rôle des témoins se limite à une fonction d'attestation comme c'est toujours le cas aujourd'hui. Il était aussi important qu'ils sachent lire et écrire. Cette condition fut précisée par une déclaration royale d'avril 1736.

A l'époque révolutionnaire, les femmes furent à nouveau autorisées mais le code civil mit fin à cette possibilité.

Le décret du 11 mars 1803 prescrivit pour les mariages civils – seuls valides en droit – la présence de quatre témoins, de sexe masculin, majeurs – c'est-à-dire ayant au moins 21 ans –, apparentés ou non. L'illettrisme n'est alors plus un frein.

Nous allons nous intéresser de plus près aux témoins de l'union de François Eugène Jules et Désirée Paulinie. Outre leurs parents déjà présentés précédemment, nous remarquons la présence de quatre témoins qui sont les mêmes aux deux cérémonies :

⇔ Du côté de François Eugène Jules :

- **Louis Philippe Lhomme** (28/04/1784 - 13/01/1853)

Il s'agit d'un oncle du marié, frère de Jean François. C'est grâce à sa présence en tant que témoin de la tante de la mariée, Agnès Gadroy, que j'ai pu établir le lien de parenté entre les familles Corneaux et Gadroy et donc le lien de cousinage entre les Lhomme et les Gadroy.

Louis Philippe François Lambert Lhomme est décédé célibataire. Je l'ai rencontré de nombreuses fois au fil des actes avec des professions variées. Il a régulièrement fait office de témoin.

Propriétaire à 58 ans aux noces de son neveu, il était, avant 30 ans, militaire de la garde départementale aux mariages de ses cousines Agnès (le 26 septembre 1810) et Elizabeth (le 17 décembre 1812) et manouvrier quand il déclare le décès de son frère Noël le 28 octobre 1815<sup>53</sup>

- **Aimé Désiré Lobgeois** (26/11/1800 – 16/06/1856)

Il s'agit de l'époux d'Armance Eléontine Taté, fille aînée de Marie Marguerite Elisabeth Julie Lhomme et de Jean François Taté, percepteur, lui-même fils de François Taté également percepteur et qui fut témoin de la naissance de François Eugène Jules. Il est cultivateur.

⇔ Du côté de Désirée Paulinie :

- **Pierre Joseph Vérand Dubois** (05/02/1787 – 18/11/1861)

Il s'agit de l'époux d'Agnès Gadroy, sœur d'Elizabeth. Il est notaire. Il fut également maire pour deux mandats de la ville de Sissonne. C'est lui qui déclara le décès d'Elizabeth Adéline Florence, alors âgée de 12 ans et qui devait séjourner chez lui lors du drame.

Son fils Lucien également notaire était témoin lors de la rédaction du contrat de mariage le 28 août 1842.

- **Pierre Jules Lhotte** (03/06/1817 – 16/11/1861)

Epoux<sup>134</sup> d'Elizabeth Célanire Hécart, la sœur de Désirée Paulinie, il est percepteur des contributions directes tout comme son père avant lui, Charles Nicolas. Dans ces extraits de la page 192 de l'annuaire officiel administratif, historique et statistique de l'Aisne de l'année 1840<sup>135</sup> sont listés les contrôleurs des contributions directes et les secteurs géographiques auxquels ils sont rattachés.

---

<sup>134</sup> Acte de mariage – [AD02 en ligne – Laon – Mi0080 – 1839 1839 – vue 143/247](#)

<sup>135</sup> Exemple uniquement disponible en consultation à la Société Académique de Saint-Quentin (02)

Ainsi je découvre que Pierre Jules Lhote fils est sur le secteur de Bièvre (son lieu de résidence lors de son mariage) et je remarque qu'à la même page, Pierre Hécart est indiqué sur le secteur de Laon. Il semblerait que Pierre ait recruté ses gendres sur son lieu de travail ou dans le milieu familial concernant François Eugène Jules !

LELONG (7) . . . Chauny, Condren, Viry-Nouveau, Abbecourt, Marest-Dampcourt, Neullieux, Ognés.  
Lhote fils (10) . . . Bièvre, Arrancy, Bouconville, Chamouille, Chermizy, Martigny, Monthenault, Neuville, Orgeval, Ployart-et-Vaurseine.

— 192 —  
MM. Fournery (8) . . . Sissonne, Aizelles, Berriex, Goudelancourt, les Berriex, Montaigny, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Saint-Thomas, Sainte-Preuve.  
Granson (7) . . . Marle-et-Behaine, Thierri, Toulis-et-Attencourt, Voyenne, Châtillon-les-Sons, Eclon, Marcy.  
Guérin (9) . . . Roucy, Berry-au-Bac, Bouffignereux, Concevreux, Gernicourt, Guyencourt, Maizy, Meurival, Muscourt.  
Hache (11) . . . Neufchâtel, Aguilcourt, Bertrécourt, Condé-sur-Suippe, Evergnicourt, Guignicourt, Juvincourt-et-Damary, Menneville, Orainville, Pignicourt, Variscourt.  
Hécart [✱] (4) . . . Laon.  
Houde (9) . . . Festieux, Aubigny, Coney-lès-Eppes, Cour-

En 1843 (à la page 218), Pierre Jules a succédé à son beau-père à Laon !

Lhote (1) . . . . . Laon.  
Odicuvre (10) . . . Villequier-Aumont-et-Guancourt.

Dans ce même annuaire, à la page 193, j'ai également retrouvé la trace du percepteur Tâté, beau-père du témoin précédent, qui est responsable notamment du secteur d'Anguilcourt le Sart, commune voisine de Versigny.

Taté (5) . . . . . Anguilcourt-le-Sart, Achery, Mayot, Nouvion-l'Abbesse, Nouvion-le-Comte.

Pierre Jules et Elisabeth Célanire ont eu une fille, Léonie, le 21 novembre 1840<sup>136</sup> qui elle-même épousa à Vermand le 14 septembre 1865<sup>137</sup> un employé des contributions indirectes, Jean Joseph Laurent Camille Mouliade, originaire de Laguiole (Aveyron). De leur union naîtra Jules Elie Jean Marie Camille le 13 août 1866<sup>138</sup>.

La lecture de leur acte de mariage me conforte dans l'idée que réseau professionnel et parenté sont très liés. En effet, parmi les quatre témoins, trois sont liés au milieu professionnel des époux ou de leurs parents : le chef de service des contributions indirectes, un percepteur et un employé des postes.

Elisabeth Célanire est, lors du mariage de sa fille, directrice des postes à la résidence de Vermand. Il est fort possible qu'elle ait débuté cet emploi de fonctionnaire après le décès de son époux. Le fait d'être à ce moment la belle-sœur d'un chef de division de la Préfecture a dû très certainement l'avantager !

<sup>136</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Laon – Mi0081 – 1840 1840 – vue 79/253](#)

<sup>137</sup> Acte de mariage n°49 – [AD02 en ligne – Vermand – 5Mi1300 – 1863 1872 – vue 81/380](#)

<sup>138</sup> Acte de naissance n°37 – [AD02 en ligne – Vermand – 5Mi1300 – 1863 1872 – vue 114/380](#)

## C. L'évolution de carrière de François Eugène Jules

### 1. Du simple employé au chevalier de la Légion d'honneur

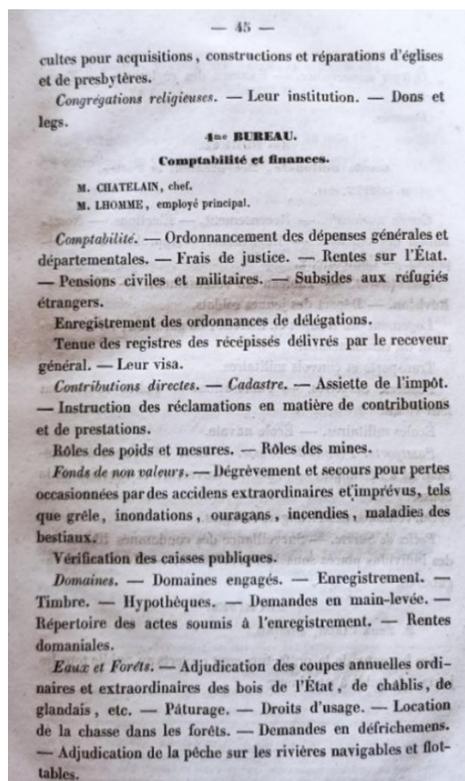
#### a. La montée en grade

Grâce à divers documents, j'ai pu retracer le parcours professionnel des Lhomme père et fils.

Les annuaires officiels administratifs, historiques et statistiques de l'Aisne qui sont précieusement conservés à la société académique de Saint-Quentin m'ont été d'un grand secours. En adhérant à l'association, j'ai pu y avoir librement accès. Ce sont des ouvrages assez conséquents qu'il aurait été fastidieux de consulter en ligne. Toujours organisés de la même manière, j'ai pu rapidement m'y repérer afin d'aller rechercher les informations plus aisément. En début d'ouvrage, j'ai pu, d'année en année, vérifier l'organisation des bureaux de la Préfecture de l'Aisne en terme d'objet de travail et d'identité des responsables.

Il manquait les annuaires de certaines années, notamment entre 1854 et 1875. D'autres documents m'aideront à combler les manques.

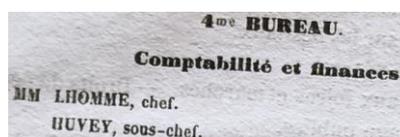
C'est ainsi que concernant François Eugène Jules, je trouve sa trace à partir de 1846 où il apparaît comme employé principal du 4<sup>ème</sup> bureau de la Préfecture.



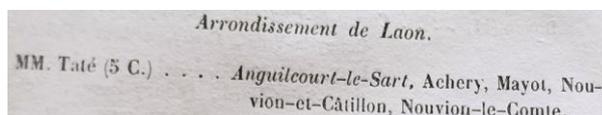
Il s'agit du bureau qui gère la comptabilité et les finances !

Il a donc en particulier la tâche de travailler sur les contributions directes, les contributions indirectes, les douanes ou la gestion des domaines et les eaux et forêts. Autant de secteurs dans lesquels ses proches et ses ascendants ont été acteurs, aussi bien parmi ceux qui contrôlaient ou percevaient que ceux qui subissaient ces taxes et ces contrôles.

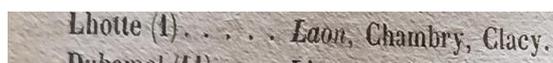
En 1851, François Eugène devient chef de ce 4<sup>ème</sup> bureau (p. 58).



L'année suivante, en 1852, son cousin, Jean François Taté monte en grade en prenant la tête de l'arrondissement de Laon pour la perception (p. 143) et son beau-frère Pierre Jules Lhotte voit son secteur s'élargir. Cette même année, la compétence Contributions directes est la première citée dans le descriptif du 4<sup>ème</sup> du bureau. La comptabilité passe en dernière position. Serait-ce dû à l'importance accordée à ces secteurs par le chef de division ?



Arrondissement de Laon.  
MM. Taté (5 C.) . . . . Anguilmcourt-le-Sart, Achery, Mayot, Nouvion-et-Catillon, Nouvion-le-Comte.



Lhotte (1) . . . . Laon, Chambry, Clacy.

En 1854, le secteur géographique de Pierre Jules Lhotte s'élargit d'une commune supplémentaire (Athies).

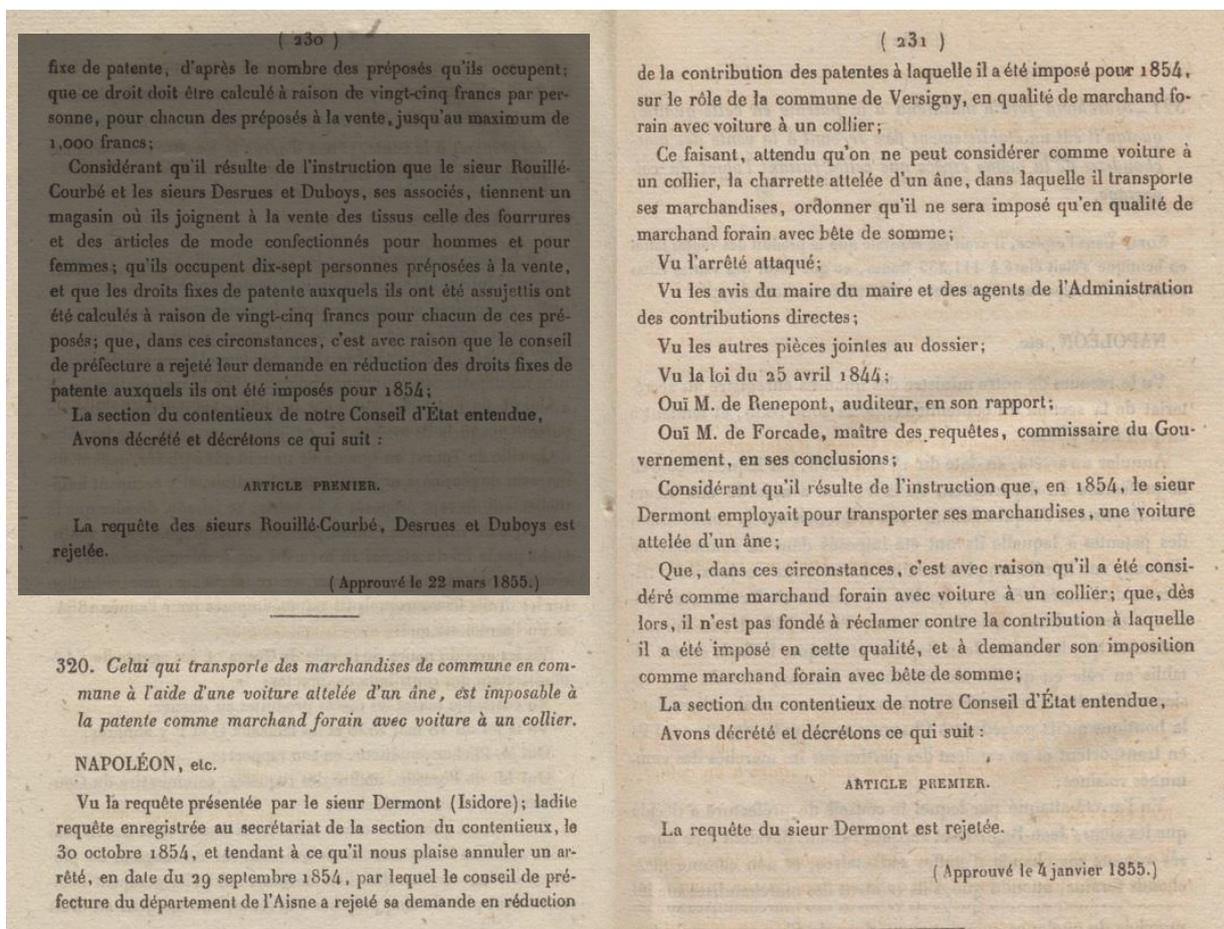
Une nouvelle compétence vient s'ajouter aux finances et à la comptabilité en 1859 : le service des prisons. Parmi les services gérés, on trouve alors le dépôt de mendicité ou l'asile d'aliénés. Ces précisions sont importantes car des membres de la famille de François Eugène Jules vont être concernés par ces services. On peut penser que par sa position, il a dû favoriser l'avancement de ses proches. Le contraire est tout aussi imaginable. Ses responsabilités au sein de la préfecture n'ont apparemment pas suffi pour le soutien de ses proches.

\* Par exemple, en 1851, son beau-frère **Montain Isidore Dermont** (époux d'Hazaëlle) a déposé une plainte<sup>139</sup> au conseil d'état suite à une erreur d'imposition à son encontre selon lui. On peut penser que s'il en est arrivé à présenter une requête à ce niveau, c'est qu'il n'était pas parvenu à obtenir gain de cause auprès des services de son beau-frère !

Voici la décision prise suite à celle-ci :

---

<sup>139</sup> Recueil officiel des lois et règlements relatifs aux contributions directes, 1839-1857 – Imprimerie nationale – BNF – pp230-231  
[https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9117097t/f734.item.r=Dermont.zoom#\\*](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9117097t/f734.item.r=Dermont.zoom#*)



Sa requête est rejetée !

\* La situation de sa cousine **Marie Françoise Rose Nicque**, née le 28/10/1813 à Versigny et décédée le 31/10/1852 à l'asile public d'aliénés de Fains-Véel dans la Meuse a également retenu mon attention. Il s'agit d'une fille de Marie Jeanne Françoise Lhomme, la demi-sœur aînée de Jean François.

J'ai découvert qu'elle était internée à Fains-Véel depuis 1823 ! Pourtant, il a existé un asile d'aliénés à Montreuil sous Laon entre 1810 et 1863. Une loi de 1838 qui a obligé chaque département à prendre en charge les aliénés en se dotant d'un asile ou en traitant avec un asile d'un autre département. Il serait intéressant de connaître la raison pour laquelle François Eugène Jules n'a pas usé de son pouvoir pour permettre à sa cousine de se rapprocher de sa famille. La pauvre y est restée enfermée près de trente ans et y est morte loin de tout.

J'ai tenté de récupérer des informations auprès des archives départementales de la Meuse mais n'ai pu obtenir quoi que ce soit sans me déplacer.

L'archiviste a effectué des recherches dans la série HDEPOT 10 mais elle n'a pas trouvé Marie Françoise Rose dans les registres des personnes internées (HDEPOT 10 2-4-5-6). Elle m'a transmis l'inventaire et m'a invitée à me déplacer en salle de lecture, ce que je ferai à l'occasion.

### b. La légion d'honneur

LHOMME (François- Eugène- Jules), chef de division honoraire de la préfecture de l'Aisne, fils de François Lhomme et de sa femme Fleurisse Baudry, est né à Versigny (Aisne), le 8 décembre 1816. Sur quarante-deux ans de services il en comptait déjà trente-huit dont vingt comme chef de division, quand il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, par décret présidentiel du 26 juillet 1879. Cette distinction est trop rarement conférée à ces modestes serviteurs du pays, qui ne se remuent guère pour l'obtenir, se contentant de la mériter par un travail incessant et utile.



A gauche : Article extrait du *Panthéon de la légion d'honneur*<sup>140</sup>

A droite : Médaille de François Eugène Jules détenue par son arrière petite-fille, Edith.

François Eugène Jules Lhomme obtient cette distinction le 26 juillet 1879 afin de récompenser l'ensemble de sa carrière.

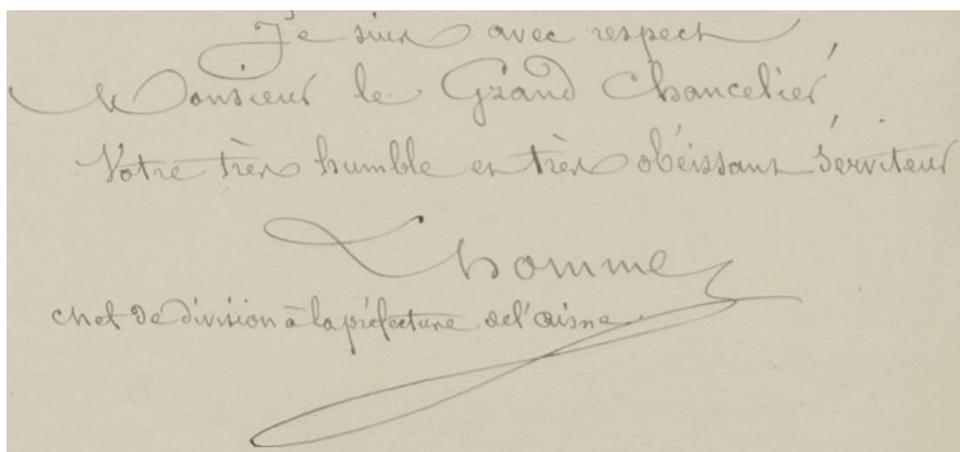
Son dossier accessible via la base de données Leonore<sup>141</sup> nous en apprend un peu plus sur les états de services qui justifient cette distinction (annexe 6) :

Il commence sa longue carrière à la préfecture comme employé le 8 février 1841, un an avant son mariage. Il devient ensuite rédacteur en 1843, puis sous-chef en 1846, chef de bureau en 1850 et enfin chef de division en 1859, poste qu'il occupera vingt années durant.

<sup>140</sup> [LAMATHIERE Théophile, \*Panthéon de la légion d'honneur : dictionnaire biographique des hommes du XIXe siècle, volume 9, pp. 215, 1874\* - BNF](#)

<sup>141</sup> [Dossier de Légion d'honneur . Côte : LH//1633/30 - Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine](#)

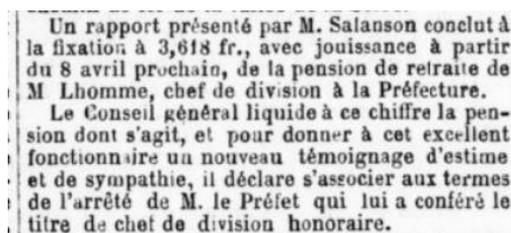
Cette distinction lui fut attribuée suite à la proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne Charles Lepère. Le dossier contient le courrier où il annonce la nouvelle au principal intéressé.



Je suis avec respect  
Monsieur le Grand Chancelier,  
Votre très humble et très obéissant serviteur  
Lhomme  
chef de division à la préfecture de l'aisne

Je trouve que cette formule de politesse à la fin d'un courrier adressé au grand chancelier nous permet de mesurer quel fonctionnaire exemplaire il a dû être.

En 1883 sera discuté le montant de sa retraite (D'ailleurs, c'était son bureau qui gérait les pensions civiles !) ainsi que nous le rapporte le Journal de la ville de Saint-Quentin et de son arrondissement dans son édition du 11/04/1883 :



Un rapport présenté par M. Salanson conclut à la fixation à 3,618 fr., avec jouissance à partir du 8 avril prochain, de la pension de retraite de M. Lhomme, chef de division à la Préfecture.  
Le Conseil général liquide à ce chiffre la pension dont s'agit, et pour donner à cet excellent fonctionnaire un nouveau témoignage d'estime et de sympathie, il déclare s'associer aux termes de l'arrêté de M. le Préfet qui lui a conféré le titre de chef de division honoraire.

## 2. Les fonctionnaires de niveau intermédiaire<sup>142</sup> : le monde des impôts réuni

Tout au long de mes recherches, à l'image des personnes présentes lors du mariage de François Eugène Jules et Désiré Paulinie, j'ai rencontré des personnages dont l'activité professionnelle était liée au trésor public.

Du receveur de la cense du XVIIème siècle au percepteur d'avant-guerre, cette branche de la famille LHOMME a toujours baigné dans ce milieu.

Qu'ils aient été officier de cavalerie comme Pierre Hécart, percepteur des Contributions directes comme Pierre Jules Lhotte ou Octave Eugène Lhomme ou

<sup>142</sup> Cf. [LE BIHAN, Jean. Au service de l'État : Les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle. Nouvelle édition. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008](#)

encore Louis Antoine Gadroy (ex officier royal en la maîtrise des eaux et forêts de Laon), mais aussi receveur des Postes comme Elizabeth Célanire Hécart-Lhotte, toutes ces personnes ont un point commun : elles étaient fonctionnaires.

Aucune n'appartenait à la haute fonction publique mais aucune n'appartenait non plus à la petite administration. « Tous pouvaient être ainsi considérés comme des fonctionnaires « moyens » ou « intermédiaires » : groupe aux contours flous sans doute, mais dont l'existence n'est pas discutable et dont l'importance n'a cessé de croître au XIXe siècle par suite du développement continu de l'état. »

*Tableau Pr.1 - Essai de classification du personnel administratif.  
L'exemple du département d'Ille-et-Vilaine en 1881*

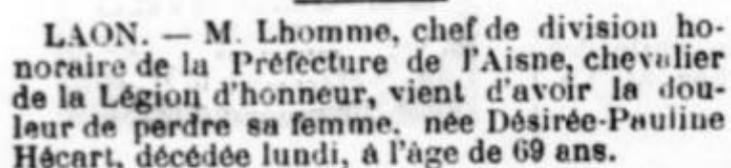
	Haut Fonctionnaire	Fonctionnaire intermédiaire « supérieur »	Fonctionnaire intermédiaire « inférieur »	Employé
<i>Préfecture</i>	Préfet	Secrétaire général, sous-préfet	Chef de division, de bureau (préf.), secrétaire (sous-préf.)	Employé
<i>Justice</i>	Président et procureur général de la cour d'appel	Magistrat de la cour d'appel et des tribunaux civils	Juge de paix	
<i>Armée</i>	Officier général	Officier Supérieur	Officier subalterne	Sous-officier
<i>Trésor public</i>	Trésorier payeur général	Receveur Particulier	Percepteur, fondé de pouvoir	
<i>Contributions directes</i>	Directeur		Contrôleur	
<i>Contributions indirectes</i>	Directeur	Sous-directeur, inspecteur	Receveur	Commis
<i>Enregistrement</i>	Directeur	Inspecteur, sous-inspecteur	Receveur	Commis
<i>Postes</i>	Directeur	Sous-directeur, inspecteur	Receveur	Employé, facteur

Dans cet essai de classification issu du livre de Jean Le Bihan, on peut se rendre compte que finalement le positionnement hiérarchique de la plupart des personnes fonctionnaires de la famille et de son entourage étaient de cette catégorie inférieure de fonctionnaires.

Il semble pour autant que la plupart aient vécu très confortablement. L'idée qu'ils avaient quittés les travaux des champs pour une vie meilleure au sein de l'administration serait finalement erronée.

La situation patrimoniale du couple Lhomme-Hécart étudiée ci-après devrait conforter ce point de vue.

## D. La succession en héritage



LAON. — M. Lhomme, chef de division honoraire de la Préfecture de l'Aisne, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, née Désirée-Pauline Hécart, décédée lundi, à l'âge de 69 ans.

Comme annoncé dans cet article, Désirée Paulinie Hécart décède le 4 novembre 1889 à Saint-Marcel sous Laon.

Celle-ci a laissé un testament olographe (annexe 7) dans lequel elle lègue ses vêtements et son linge de corps ainsi que le lit garni où elle couche à sa domestique Léontine Valpon puis elle rappelle ce qui avait déjà été indiqué dans le contrat de mariage : elle laisse l'usufruit sa vie durant de tous les biens meubles et immeubles sans exception sous réserve de l'accord de leur fils.

L'acte de notoriété daté du 2 avril 1890 nous apprend qu'il n'y a pas eu d'inventaire d'établi après son décès et les deux témoins qui l'ont bien connue attestent que son fils, Octave Eugène est l'unique héritier de Désirée Paulinie.

Je découvrirai plus tard (dans le dossier de liquidation Lhomme-Hécart du 2 avril 1880) qu'après le décès de Désirée Paulinie, cette dernière n'avait rien récupéré de l'héritage de ses père et mère mais qu'elle avait par contre hérité de son petit neveu Jules Elie Jean Marie Camille Mouliade (décédé à l'âge de trois ans le 25/11/1869 peu de temps après sa mère Léonie Lhotte et sa grand-mère Elisabeth Célanire Hécart). Désirée Paulinie était donc la seule héritière du côté maternel. Une maison située 12 rue serrurier à Laon lui revint et elle en obtint douze mille francs suite à sa vente (Annexe 9).

Dans le premier chapitre, nous avons pu avoir un aperçu des biens des parents de François Eugène Jules. Je suis parvenue à mettre la main sur les testaments des deux époux et ai également consulté leurs tables de successions et absences respectives.

J'ai ainsi découvert que de nombreuses formalités avaient été enregistrées dans la case n° 33<sup>143</sup> de François Eugène Jules. C'est équipée d'un tableau préalablement

---

<sup>143</sup> [Répertoire des formalités hypothécaires – 4Q2/785 – volume 258. 6 avril 1846-29 août 1913- vue 11/201](#)

préparé (et donc mieux préparée que les fois précédentes) que je suis retournée à nouveau aux archives départementales afin de récupérer les transcriptions.

De nombreux dossiers ont été photographiés une fois retrouvés grâce aux cotes repérées dans les classeurs d'inventaires des notaires.

**Registre de formalités**

	VOLUME	ARTICLE	TRANSCRIPTIONS		
<b>LHOMME François Eugène Jules</b> case n°33	446	16	2/6/1846	Acquisition	4Q2/3238
	447	43	8/7/1846	Vente	4Q2/3239
	879	51	25/11/1861	Acquisition	4Q2/3671
	1610	73	15/3/1875	Vente	4Q2/4402
	1641	48	16/9/1875	Vente	déjà dde
	1680	53	9/5/1876	Vente	idem
	1743	16	4/5/1877	Vente	idem
	1911	51	4/6/1880	Vente	4Q2/4703
	1912	50	4/6/1880	Vente	4Q2/4704
	1939	29	2/12/1880	Vente	4Q2/4731
	1956	39	15/3/1881	Vente	4Q2/4748
	2045	5	28/8/1882	Vente	4Q2/4837
	2652	32	27/01/1894	Vente	4Q2/5444
	2679	11	20/7/1894	Vente	4Q2/5471
	2866	64	9/7/1898	Vente	4Q2/5658
		INSCRIPTIONS			
	154	431	2/6/1846		
	221	518	5/8/1851		
	129	760	25/11/1861		

4Q2/4433 f. 100

Disparus ?

J'ai ensuite classé chaque dossier numérique en reportant dates, cotes et objet dans la dénomination des fichiers afin de les retrouver rapidement. Cette astuce méthodologique fut très pratique au moment de la rédaction de ce mémoire !

▼ ↑ Ce PC > Bureau > MEMOIRE > LHOMME > 01 François Eugène Jules > Patrimoine

18460602- 4Q2.3238 - Acquisition par adjudication Maison à Tournier
18460708- 4Q2.3239 - Vente maison Saint-Marcel à Mennechet
18611125- 4Q2.3671 - Acquisition maison Saint-Marcel à Charpentier
18750315- 4Q2.3402 - Vente terrain Saint-Marcel
18760509- 4Q24472 - Vente Lhomme-Gillion
18770504- 4Q2.4535 - Vente maison église Renault-Lhotte
18800604- 4Q2.4703 - Vente Immeuble et terres Versigny avec Azaëlle
18800604- 4Q2.4704 - Vente par adjudication héritage avec Azaëlle
18800825- 4Q2.4731 - Vente de terrains par adjudication héritage parents avec Azaëlle
18810224- Vente jardin église Lhomme - Goudmant
18810315- 4Q2.4748 - Vente jardin Versigny à Goudmand
18820828- 4Q2.4837 - Vente terres héritées de M.T.Florine Baudry 28081882
18940127- 4Q2.5444 - Vente terrain rue des écoles
18940720 - 4Q2.5471 - Vente propriété rue des écoles à Hanicq
18980709- 4Q2.5658 - Vente terrains Versigny à Labiche

Cette présentation m'a permis d'avoir un historique rapide des mutations pour le couple Lhomme-Hécart. Ainsi à sa lecture et en complétant avec les divers recensements de l'époque, je peux retracer leur parcours immobilier sur Laon.

Je peux indiquer qu'ils ont acquis une première maison par adjudication en avril 1846 peu de temps après leur mariage. Cette maison est située quartier Saint-Marcel à Laon.

Quelques mois plus tard, ils la revendent au couple Mennechet. Ils habitent à cette époque une maison quartier de la Neuville comme précisé dans ce second acte. Je n'ai pas cherché à ce jour l'origine de cette première demeure. Mon hypothèse initiale était qu'il s'agissait d'un bien provenant du côté Hécart-Gadroy mais Désirée Paulinie n'ayant rien hérité de leur part, je penche désormais vers l'idée qu'ils aient pu vivre quelques temps en location. Des baux de location seront donc aussi à rechercher dans les minutes notariales de l'époque.

Le recensement de 1851<sup>144</sup> les situe au lieu-dit Brunehaut, faubourg Saint-Marcel. Encore une demeure qui n'apparaît pas dans leurs acquisitions.

Brunehaut			7823	Regist	Servit	ndat. de Brunehaut	1					4 1/2	1
	3	1	7824	Homme	maître légiste	chef de bureau à la Préfecture.	1					34	1
			7825	Isaac fr Homme	Polymnie Daire	ndat. de Brunehaut			1			30	1
			7826	Homme	ndat. légiste	ndat. de Brunehaut	1					3 ans	1
			7827	Boye	ndat. légiste	Domestique			1			16	1
			7828	Laurent	ndat. légiste	ndat. de Brunehaut	1					41	1

Durant toutes ces années, la ville de Laon semble s'être agrandie et les adresses et les quartiers ont évolué. Ainsi d'un recensement à un autre, la même maison peut ne plus se situer dans le même quartier, dans la même rue ou au même numéro. Vaux et Saint-Marcel ont l'air à certains moments de se confondre...

En 1856<sup>145</sup>, ils vivent au 1 grande rue à Vaux et ils font, en 1861, l'acquisition d'une nouvelle maison quartier Saint-Marcel, qu'ils achètent au sieur Charpentier. Ils apparaissent toujours au 1 grande rue de Vaux dans le recensement<sup>146</sup> de cette année-là mais la maison a été achetée fin novembre donc cela peut s'expliquer.

<sup>144</sup> Recensement de 1851 à Laon – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F11 – 1851 – vue 263/272](#)

<sup>145</sup> Recensement de 1856 à Laon – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F12 – 1856 – vue 94/141](#)

<sup>146</sup> Recensement de 1861 à Laon – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F13 – 1861 – vue 92/143](#)

~~troubles, évictions et autres empêchements quelconques.~~ Et monsieur Jules Eugène Lhomme, chef de division de la préfecture de l'Aisne, demeurant à Saint-Marcel, sur la route impériale de Laon, près de Vaux, faubourg de Laon, a ce présent et acceptant. Une grande maison avec jardin située terroir de Laon, section de Saint-Marcel, sur la route de Laon à La Fère, à proximité du chemin d'accès qui conduit à la gare du chemin de fer, composée de deux corps de logis distincts ayant chacun un rez de chaussée seulement, cave, grand jardin derrière, d'une contenance de soixante-quinze ares environ. ~~L'ensemble tenu du locataire~~

« ... Et Monsieur

Jules Eugène Lhomme, chef de division de la préfecture de l'Aisne, demeurant à Saint-Marcel, sur la route impériale de Laon, près de Vaux faubourg de Laon, a ce présent et acceptant une grande maison avec jardin située terroir de Laon, section de Saint-Marcel, sur la route de Laon à La Fère, à proximité du chemin d'accès qui conduit à la gare du chemin de fer, composée de deux corps de logis distincts ayant chacun un rez de chaussée seulement, cave, grand jardin derrière, d'une contenance de soixante-quinze ares environ... »

On constate dans l'extrait précédent que la localisation du bien manque de précision : pas de numérotation du domicile ni de nom de rue. La numérotation des maisons et la dénomination des voies datent de la Révolution et sont encore en cours d'évolution.

Je remarque en même temps, dans ce recensement de 1861, qu'Octave Eugène n'y apparaît pas.

Faubourg de Vaux Grande Rue	1	377	Lhomme	Jules Eugène	Chef de division de la préfecture	
		378	Beccard	Odéon Jeanne	Docteur	
		380	Canelus	Amore Elie	Domest.	



Le recensement de 1881<sup>149</sup> nous indique le couple Lhomme-Hécart vit au 3 rue des écoles. J'imagine qu'à cette époque des lois de Jules Ferry, ces écoles (une école de filles et une école de garçons ?) viennent d'être construites et que la dénomination de la rue a changé suite à ces nouvelles constructions. Encore une enquête à réaliser à l'avenir !

3	708	Lhomme	François Eugène	68	chef de ménage	chef de ménage
	709	Hécart	Marie	61		femme

Les dernières terres de Versigny sont vendues en 1898.

Les terrains présents sur la matrice cadastrale<sup>150</sup> de Versigny correspondent bien à certains de ceux qui appartenaient à ses parents, l'autre moitié étant revenue à Hazaëlle Dermont).

M. Lhomme François Eugène Jules, chef de division à la Préfecture de Laon, Folio 383

ANNÉES de la MATRICE		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLES				REVENU				FOLIOS DE LA MATRICE				
Acquisition	Vente	de la Section	de la Parcelle	des Cantons ou Lieux dits	de la Nature de la Propriété	Par Parcelle	TOTAL			CLASSES	Par Parcelle	TOTAL			des articles acquis ou vendus	ou des articles vendus pendant		
						a	p	m	a	r	m	r	c	r	c			
1882	1898	B	27	Le fortin	terre	28	40		3	66	3	4	3	97	2	99	1892	102
1882			28	"	terre	1	10					4	24				1892	
1882			190	Le blanc fossé	terre	16	28					4	27				1892	
1882			169	Le champ blanc	terre	12	40					4	173				1892	
1882			170	"	terre	22	98					3-4	3 68				1892	
1882			187	"	terre	62	78					3-4	10 69				1892	
1882			422	Quaisin carboné	terre	03	10					2	27 84				1892	
1882			471	Champ Sapin	terre	19	30					2	7 21				1892	
1882			473	"	terre	13	60					2	3 67				1892	
1882			772	Le blanc fossé	terre		90					4	07				1892	
1882			773	Les quatrien	terre	16	4					3-4	2 97				1892	
1882			774	"	terre	19	75					3-4	3 1				1892	

François Eugène Jules se séparera d'une partie de sa maison rue des écoles à Laon en 1894 (il avait déjà cédé une part de terrain en 1875). Mais il restera à cette adresse (au numéro) avec sa domestique Faglard jusqu'à son décès le 30 juillet 1901<sup>151</sup> à Laon.

Les recensements de 1896<sup>152</sup> et 1901 nous le confirment.

<sup>149</sup> Recensement de 1881 de Laon – [AD02 en ligne - E-dépôt 401 1F17 – 1881- vue 123/171](#)

<sup>150</sup> Matrice cadastrale – 4P788C – folio n°361 – Archives Départementales de l'Aisne

<sup>151</sup> Acte de décès - [AD02 en ligne – Laon – 1E0512 151 – 1901 – vue 90/158](#)

<sup>152</sup> Recensement de Laon de 1896 – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F20 – 1896 – vues 138 et 139/194](#)



## 2. La belle-famille Gillet-Dotte

Le père de Marie Adolphine Louise, Célestin Jules Gillet naît à Uckange en Moselle le 3 décembre 1832<sup>159</sup>. Son père Jean Pierre Célestin Gillet fut employé des contributions indirectes et aux douanes comme je l'apprends dans différents documents relatifs (publications des bans, acte de non opposition, attestation de notaire de contrat de mariage...) au mariage de son fils à Varennes en Argonne le 7 juillet 1856<sup>160</sup> avec Anne Elisa Dotte, née le 30 mai 1837<sup>161</sup> au même endroit. Cette dernière est orpheline de père à cette date, sa mère Eugénie Pérotel, présente est rentière.

Il est commis négociant à Reims au moment du mariage et Anne Elisa vit, elle, à Verdun.

C'est par le biais des mutations professionnelles de Célestin Jules qu'ils arrivent à Laon où il côtoiera très certainement le chef de division du second bureau de la préfecture, futur beau-père de sa fille.

Ils auront 4 enfants :

\* **Marie Zoé Mathilde** (6 août 1857<sup>162</sup> à Reims / ?)

Elle épousera Maxime Irénée Lucien Thuet, professeur (et futur maire de Moy de l'Aisne dont je reparlerai plus tard). Il est un des témoins du mariage de sa sœur.

\* **Marie Adolphine Louise** (13 janvier 1859 à Reims / vers juin 1932)

\* **Célestin Jules** (14 mars 1861 à Laon / 30 août 1861 à Laon)

\* **Paul** (13 mai 1863<sup>163</sup> à Laon / 14 octobre 1937<sup>164</sup> à Saint Josse ten Noode – Belgique)

Je n'aurai pas l'occasion de le présenter bien que j'ai pu récupérer un dossier le concernant auprès des archives nationales belges (dossier d'enregistrement des étrangers<sup>165</sup>). Il a épousé une Belge, Yvonne Flore Léontine Ghislaine Philippe avec qui il a eu deux enfants.

Ils sont quelques temps voisins de François Eugène Jules dans la demeure de son beau-frère rue des écoles comme découvert dans le recensement de 1901<sup>166</sup>.

---

<sup>159</sup> Acte de naissance n°52 – [AD57 en ligne – Uckange. 9NUM/686EC1 NMD \( 1823-1842 \) – vue 233/506](#)

<sup>160</sup> Divers actes mariage – [AD52 en ligne – Mariages 1853-1862\) – 2 E 540 \(15\) – vues 174 à 180/435](#)

<sup>161</sup> Acte de naissance n°20 – [AD52 en ligne – Varennes – 2E 540 \(11\) – NMD \(1833-1842\) – vue 453/944](#)

<sup>162</sup> Acte de naissance n°1051 – [AD51 en ligne – Reims. Naissances 1857 -2E 534/264 – vue 274/459](#)

<sup>163</sup> [Acte de naissance n° 133 – AD02 en ligne – Laon – 5Mi0085 – 1863 1863 – vue 48/269](#)

<sup>164</sup> Acte de décès, pièce du dossier n°442508 (Annexe 8)

<sup>165</sup> [Dossier d'enregistrement des étrangers n°442508 – Paul Gillet – Archives générales du Royaume Bruxelles](#)

<sup>166</sup> Recensement de 1901 à Laon – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F21 – 1901 – vue 145/200](#)

Leurs voisins, les Hanicq sont ceux qui ont racheté la maison située au numéro 5, vendue par François Eugène Jules en 1894.

83	1	1819	Gillet	Paul	37	d.	chef	employé
		1820	Philippe	Yvonne	36	d.	épouse	
	2	1821	Gillet	Welly Elise	10	d.	enfant	
		1822	Gillet	André	8	d.	do	
		1823	Lhomme	François	87	d.	chef	
		1824	Fagard	Ismaïre	63	d.	Domestique	domestique
85	A	1825	Hanicq	Antoine	59	Belge	chef	
		1826	Pierre	Adèle	56	d.	épouse	
		1827	Hanicq	Emile	33	fran	enfant	antep. de patron
		1828	Hanicq	Maurice	19	Belge	8 <sup>e</sup>	communi. d'ouv. d'Algérie
		1829	Hanicq	Elise	17	d.	d.	

Le dossier contient essentiellement des attestations de changement de lieux de résidence dans de nombreuses villes en Belgique. Il a exercé de multiples professions : dessinateur, peintre, artiste lyrique, marchand de biens, imprimeur, agent général de la compagnie d'assurance l'Abeille....

Je prendrai le temps prochainement de retracer ce parcours singulier.

En 1872, l'Empire allemand annexe l'Alsace et la Lorraine. Les natifs de ces territoires, comme Célestin Jules Gillet, ont eu la possibilité d'opter. Il vivait déjà ailleurs mais devait déclarer sa volonté de rester français, ce qu'il fit et obtint le 24 juillet 1872<sup>167</sup>.

— 1176 —

B. n° 137.

— 1177 —

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	NAISSANCE.		DOMICILE.	DATE de la déclaration.
		Dates.	Lieux.		
3844	GILLET (Célestin-Jules).....	3 décembre 1832.....	Uckange.....	Laon (Aisne).....	24 avril 1872.
3845	GILLET (Victoire), veuve HERTGEN.....	22 décembre 1829.....	Chambrey.....	Flézev-S <sup>t</sup> -Martin (Meurthe-et-Mos.)	9 mai 1872.
3846	GILLO (Antoine).....	25 février 1834.....	Heining.....	Legnicville (Meurthe-et-Moselle)	15 mai 1872.
3847	GILLOT (Charles).....	18 octobre 1861.....	Creutzwald.....	Flézev-S <sup>t</sup> -Martin (Meurthe-et-Mos.)	9 mai 1872.....
3848	GILLOT (Françoise).....	8 novembre 1865.....	Id. m.....	dem.....	Idem.....
3849	GILLOT (Charles).....	2 avril 1823.....	Heining.....	dem.....	Idem.....
3850	GILLOT (Jean-Pierre).....	15 février 1860.....	Berweiler.....	dem.....	Idem.....
3851	GILLOT (Jean-Baptiste).....	31 décembre 1848.....	La Broque.....	Souchain (Nord).....	1 <sup>er</sup> juin 1872.
3852	GILBERT (Valentin).....	4 février 1849.....	Neuve-Eglise.....	Montpellier (Hérault).....	5 août 1871.

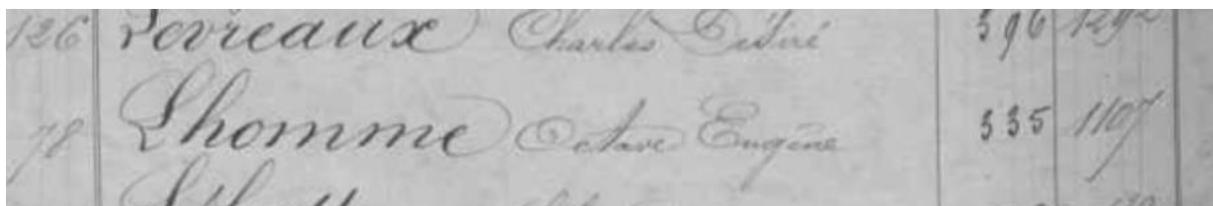
Extrait du bulletin supplémentaire des Lois n° 137 – 1872 - BNF

<sup>167</sup> Archives nationales – Site de Pierrefite sur Seine – Côte BB/31/165 - GILLET à GIRAL

### 3. Le parcours d'Octave Eugène dans le sillage de son père

Né en 1851, Octave Eugène fait partie de la classe militaire de 1871.

Les registres matricules sont disponibles en ligne sur le site des archives départementales de l'Aisne. J'ai effectué une première recherche dans la table des registres pour la classe 1871<sup>168</sup>



A la lecture de sa fiche, j'apprends qu'il est entré au service au 76<sup>ème</sup> régiment d'infanterie et incorporé à compter du 28 mars 1872 comme engagé volontaire pour 9 ans en tant que soldat de 2<sup>ème</sup> classe. Une semaine plus tard, le 5 avril, il est remplacé au corps par un certain Jules Alphonse Pernet, suivant autorisation du général de brigade.

Les principes d'une égalité des citoyens devant le service national qui exclut les tirages au sort, exemptions et remplacements sont justement exprimés par Gambetta cette année-là mais ils ne seront définitivement adoptés que le 21 mars 1905 par la loi Maurice Berteaux.

Octave Eugène avait tiré le numéro 63 et il y aurait donc eu une transaction avec ce monsieur Pernet afin qu'il fasse le service à sa place contre une compensation.

Il est alors affecté au régiment d'infanterie stationné à Laon et classé dans la réserve de barrière active le 1<sup>er</sup> janvier 1873

Il n'effectuera ensuite qu'une période d'exercices dans le 45<sup>ème</sup> régiment d'infanterie en septembre 1878 avant de passer dans les « non disponibles » le 6 février 1880 du fait de son poste de percepteur (Le motif « trésorerie » est énoncé sur le document). Il passe alors dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> juillet 1881.

Il sera définitivement libéré du service le 28 mars 1897.

---

<sup>168</sup> Table des registres – [AD02 en ligne - 20R006 – 1871 – vue 4/13](#)

Les registres matricules nous apportent des informations sur le physique des soldats.

Voici un portrait d'Octave Eugène un peu plus âgé qu'à l'époque.



Homme	
Octave Eugène	
fil de	François Eugène Jules
et de	Marie-Cécile Pauline
domiciliés à	Laon canton
de	Laon dép' d'Alsace
né le	10 Janvier 1847 à Laon
canton de	Laon dép' d'Alsace
résidant à	Laon canton
de	Laon dép' d'Alsace
cheveux	Blancs
sourcils	Blancs
yeux	Foncé
nez	Foncé
front	Rond
menton	Rond
visage	Ovale
teint	Pâle
profession de	Employé
Marques particulières :	

Les cheveux et les sourcils ont certes blanchi ! La moustache cache la bouche moyenne mais Octave nous a épargné la barbe afin que l'on puisse vérifier la rondeur de son menton. Le visage pâle est bien ovale !

Il est fort probable que ce soit François Eugène Jules qui ait financé son remplacement. Je n'ai pas retrouvé de convention mais je pense que les archives du notaire de François Eugène Jules datées de 1872 pourraient être consultées en quête d'un tel document. Un Jules Alphonse Pernet est né au Cateau (59) en 1847 et pourrait correspondre mais le mystère reste entier pour le moment. Je chercherai par la suite dans les registres matricules du bureau de Cambrai dont dépend le Cateau. Il y en a de disponibles en ligne mais les tables de registres ne le sont pas pour cette ville. J'y reviendrai donc plus tard.

Un fois qu'Octave fut libéré de ses obligations militaires, le chef de division du second bureau de la Préfecture le prit ensuite sous son aile en l'installant comme employé dans le bureau qu'il dirige. Il apparaît dans l'annuaire départemental en 1875<sup>169</sup>. Il occupe toujours le même poste en 1877 et 1878 d'après les annuaires des années correspondantes.

<sup>169</sup> Annuaire officiel administratif, historique et statistique de l'Aisne de l'année 1875 – Société académique de Saint-Quentin

**2<sup>e</sup> Division. — Finances et Travaux publics.**

M. LHOMME, chef de division.

M. DÉPREZ, rédacteur principal.

*1<sup>er</sup> Bureau.*

MM. LAINNÉ, chef.

Richard, Castéran,

Oct. Lhomme, Letombe et

Jouy, employés.

*2<sup>me</sup> Bureau.*

MM. PEINTE, chef.

Wuart.

Folliart et Martin, emp.

Cette source ainsi que des archives de presse et des arrêtés ministériels m'ont permis de retracer le parcours professionnel d'Octave Eugène.

Un arrêté ministériel du 11 octobre 1879<sup>170</sup> annonce qu'il est nommé percepteur à Corbeny en date du 13 octobre 1879.

508

**MÉMORIAL DES PERCEPTEURS.**

*Arrêté ministériel du 10 octobre 1879.*

*Somme.* — M. Magnard, ancien sous-officier, est nommé percepteur d'Ovillers-la-Boisselle (4<sup>e</sup> cl.), en rempl. de M. Matizy, qui reçoit une autre destination.

*Arrêtés ministériels du 11 octobre 1879.*

*Cantal.* — M. Dalmas, de Saint-Martin-Valmeroux passe à Saint-Christophe (4<sup>e</sup> cl.), en rempl. de M. Delzons, décédé.

M. Boyer, fondé de pouvoirs de recette, est nommé percepteur de Saint-Martin-Valmeroux (5<sup>e</sup> cl.).

*Côte-d'Or.* — M. Robert, de 5<sup>e</sup> cl. à Montceau passe en la même qualité à Saint-Thibault, en rempl. de M. Lavirotte, qui reçoit une autre destination.

M. Lavirotte, de Saint-Thibault passe à Montceau (4<sup>e</sup> cl.), en rempl. de M. Robert.

*Lozère.* — M. Gruyère, vérificateur des tabacs, est nommé percepteur de Grandrieu (4<sup>e</sup> cl.), en rempl. de M. Bâti, qui a reçu une autre destination.

*Nord.* — M. Vanamandel, de Marchiennes passe à Berlaimont (2<sup>e</sup> cl.), en rempl. de M. Dumont, qui a reçu une autre destination.

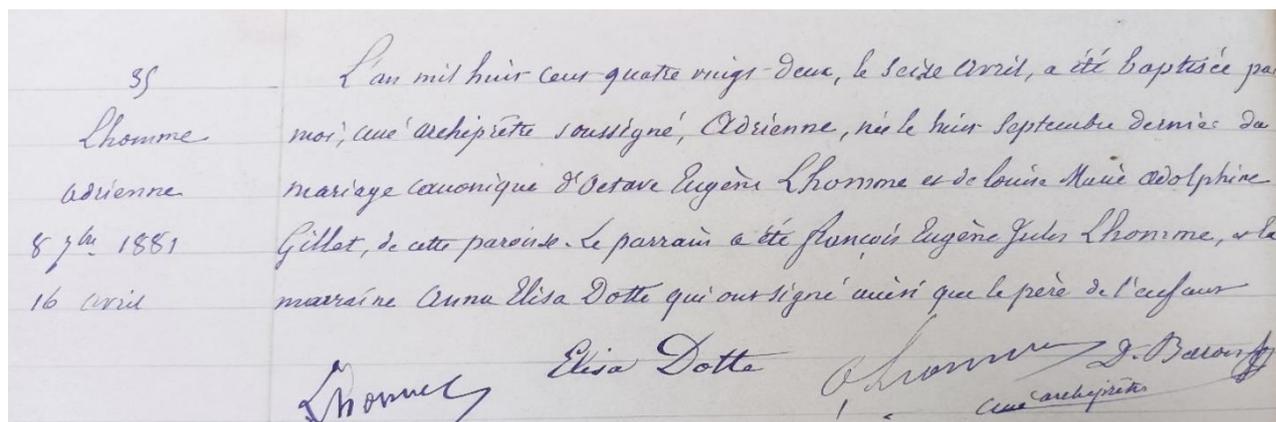
M. Mouy, percepteur surnuméraire, est nommé percepteur de 5<sup>e</sup> cl. à Marchiennes.

*Yonne.* — M. Ruel, commis à la préfecture de police, est nommé percepteur de Domats (3<sup>e</sup> cl.), en rempl. de M. Paul, retraité.

Par un arrêté du préfet de l'Aisne, en date du 13 octobre 1879, M. Lhomme, employé de préfecture, a été nommé percepteur de 5<sup>e</sup> cl. à Corbeny, en rempl. de M. Drémont, qui a reçu une autre destination.

<sup>170</sup> [Mémorial des percepteurs et des receveurs des communes... 1879 – BNF-Gallica](#)

L'absence de recensement disponible pour cette commune m'empêche de vérifier la présence du couple mais c'est dans ce village que Marie Adolphine Louise donne naissance à leur premier enfant, **Adrienne**, le 8 septembre 1881<sup>171</sup>.



Acte de baptême d'Adrienne Lhomme<sup>172</sup>

**Paul Jules** arrive le 2 février 1884<sup>173</sup>

(Il décèdera le 30 novembre 1859 à Le Loroux-Bottereau)

Les recensements de 1886<sup>174</sup> et 1891<sup>175</sup> voient réapparaître rue des écoles une famille Lhomme-Gillet qui s'agrandit :

DESIGNATION	NUMÉROS			NOMS	PRÉNOMS	AGE	NATIONALITÉ	PROFESSION	POSITION	OBSERVATIONS
	DES	DES	DES							
Rue des Écoles	5	1	700	Valpon	Désirée	37	franç.	domestique	concubine	
			701	Jacquelin	Louis Alfred	36	fr.	ouvrier	chef de ménage	
			702	Collet	Jos. Marie	37	fr.		ouvrier	
			703	Jacquelin	Thérèse Pauline	13	fr.		fil.	
			704	Jacquelin	Paul Abel	10	fr.		fil.	
		2	705	Lhomme	Désirée Eugénie	37	fr.	ouvrier	chef de ménage	
			706	Gillet	Marie Adolphine	57	fr.		veuve	
			707	Lhomme	Adrienne	4	fr.		enfant	
		708	Lhomme	Paul Jules	2	fr.		enfant		

La famille investit la seconde maison rue des écoles. C'est l'époque où la dame Valpon est au service de Désirée Paulinie. Elle vit avec eux au numéro 3. Elle était mentionnée dans le testament de Désirée Paulinie. Depuis, j'ai appris dans la liquidation chez Maître Lion du 2 avril 1890 que la requête de Désirée Paulinie la

<sup>171</sup> Acte de naissance n°36 – [AD02 en ligne – Corbeny – 5Mi0346 – 1873 1882 – vue 139/169](#)

<sup>172</sup> Registre paroissial de Corbeny – 1882 – Archives diocésaines de Soissons

<sup>173</sup> Acte de naissance n°39 – [AD02 en ligne – Laon -5Mi0089 – 1884 1884 – vue 18/379](#)

<sup>174</sup> Recensement de Laon – 1886 – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F18 – 1886 – vue 133/182](#)

<sup>175</sup> Recensement de Laon de 1891 – [AD02 en ligne – E-dépôt 401 1F19 – 1891 – vue 105/193](#)

concernant était caduque puisque la dame Valpon avait cessé de servir en février 1889 avant même le décès de sa patronne.

Naissent ensuite :

\* **Jenny** (25 mars 1888<sup>176</sup>/ 20 février 1979 à Guise)

\* **Pierre** (14 janvier 1890 / 30 mai 1918 à Aouigny<sup>177</sup>)

1891	Lhomme	Jean Eugène	44	m.	Propriétaire	Chef
1891	Lamaré	Marie	36	f.	Domestique	Domestique
1891	Lhomme	Belain Eugène	40	m.	Receveur	Chef
1891	Gillet	M. Adolphe	30	m.		Epoux
1891	Lhomme	Adrien	9	m.		Chef
1891	Lhomme	Paul Jules	7	m.		
1891	Lhomme	Jean	2	m.		
1891	Lhomme	Marie	1	f.		
1891	Lohu	M. Lucie	11	f.	Domestique	Domestique

*Recensement de 1891*

Le retour de la famille sur Laon aux alentours des années 1882/1883 est dû à une nouvelle mutation d'Octave Eugène. L'information est donnée dans l'édition du 21 mai 1883 du journal Le Temps.

## ACTES OFFICIELS

Par arrêté ministériel, sont nommés percepteurs :

Aisne. — M. Pognart, à Oulchy-le-Château; M. Lhomme, à Chery-les-Pouilly; M. Lamotte, à Corbeny.  
Allier. — M. Pujol, à Bourbon-l'Archambault.

Alors que Corbeny se situait à trente kilomètres de Laon, Chéry les Pouilly n'est plus qu'à quinze. Marie Adolphine tombe enceinte à l'époque de la nomination. Le retour à la rue des écoles semble être la meilleure solution.

L'éloignement géographique du lieu de travail de son époux n'a pas empêché la famille de s'agrandir. A la naissance de Pierre en 1890, Adrienne a 9 ans, Paul Jules, 6 ans et Jenny 2 ans. Ils font d'une pierre trois coups quand ils décident de baptiser les trois derniers le même jour, le 25 septembre 1890<sup>178</sup> en la cathédrale de Laon.

<sup>176</sup> Table décennale – [AD02 en ligne – Laon – 5Mi0090 – 1883 1892 – vue 39/174](#)

<sup>177</sup> Fiche individuelle sur Mémoire des hommes : [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

<sup>178</sup> Registre des baptêmes – Paroisse de la cathédrale de Laon- 1881 - Archives diocésaines de Soissons

En 1894, quand son époux obtient une nouvelle mutation beaucoup plus éloignée à Neufchâtel, Marie Adolphine se retrouve avec 4 enfants âgés de 13,10, 6 et 4 ans.

Cette fois-ci, ils vont devoir à nouveau déménager mais pour ne plus revenir à Laon et terminer vie et carrière au Câtelet.



*La famille Lhomme au Câtelet vers 1895*

*De gauche à droite*

*Debouts : Marie Adolphine, Lucie Thuet, Adrienne, Irénée Thuet, Jenny, Mr Verneuil et ?*

*Assis : Paul, Mathilde Octave Eugène, Jeanne Thuet, Pierre*

## **B. Deux destins tragiques**

Dans son article consacré aux percepteurs<sup>179</sup>, Jean Le Bihan remarque que « la constance avec laquelle les percepteurs disent leur attachement à la réussite scolaire de leurs enfants mérite selon nous d'être notée. Sous réserve de recherches plus poussées, on peut faire l'hypothèse qu'elle signale l'intériorisation par ces fonctionnaires d'un idéal de promotion sociale, qui, à certains égards, annonce leur intégration dans l'univers en formation des classes moyennes (Berstein, 1993). »

---

<sup>179</sup> [Le Bihan, Jean. « Fonctionnaires et mobilité géographique au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple des percepteurs des contributions directes », \*Travail et emploi\*, vol. 127, no. 3, 2011, pp. 15-27.](#)

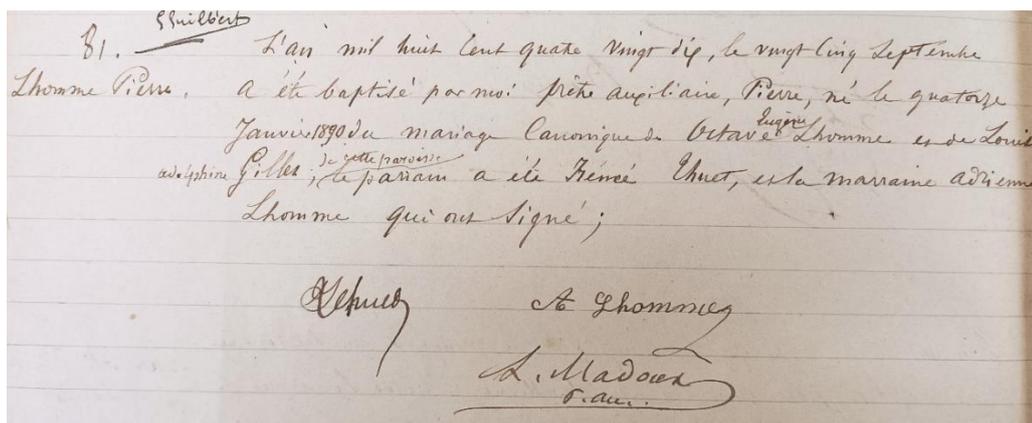
Bien que n'ayant pas récupéré d'archives scolaires, j'ai pu mettre la main sur des articles de journaux relatant les résultats remarquables des garçons Lhomme. Paul Jules devient médecin et Pierre est promis à une belle carrière d'ingénieur dans le génie civil. Je n'ai pas d'élément sur le niveau d'instruction des filles. La priorité de l'époque était de les marier à un bon parti. Du fait des éléments découverts pour chacun des quatre enfants Lhomme, je n'ai pas pu me restreindre à la présentation d'un seul d'entre eux.

Adrienne, mon aïeule directe fera l'objet avec sa descendance du dernier chapitre.

Paul, après de brillantes études sera appelé au front pendant la première guerre mondiale en tant que médecin militaire. Il exercera ensuite cette profession à Le Loroux-Bottereau en Loire Atlantique. Nous le retrouverons aussi brièvement lorsque j'évoquerai certains épisodes de la vie de sa fratrie.

### 1. Pierre, mort pour la France

Lors de son baptême, Pierre Lhomme, petit dernier de la fratrie reçut Adrienne, sa sœur aînée comme marraine et son parrain fut son oncle maternel, Irénée Thuet.



Registre des baptêmes de Laon – Archives diocésaines Soissons

[81

Lhomme Pierre]

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt-cinq septembre  
a été baptisé par moi, prêtre auxiliaire, Pierre, né le quatorze  
janvier 1890 du mariage canonique de Octave Eugène Lhomme et de Louise  
Adolphine Gillet [de cette paroisse]\*, le parrain a été Irénée Thuet, et la marraine  
Adrienne

Lhomme qui ont signé ; Thuet.

A. Lhomme.

A. Madoux 72

P[rêtre] aux[iliaire]

\*Mention suscrite

Pierre Lhomme est mort au combat à l'âge de 28 ans le 30 mai 1918 à Aoungny (51) lors de la seconde bataille de la Marne. Il avait alors atteint le grade de caporal depuis le 16 août 1917 comme indiqué sur sa fiche matricule (Annexe 10)

Prononcé avec une grande conviction et dans les termes les plus choisis, ce discours est fort bien accueilli.  
Voici le résumé du palmarès :

Prix d'honneur décernés par les suffrages des maîtres et des élèves. — Maurice Devrainne, de Saint-Quentin, René Devred, de Saint-Quentin.

Instruction religieuse. — René Devred, Maurice Devrainne, René Pailla, de Trélon (Nord), Robert Cavenel, de Bray-Saint-Christophe, Raymond Cauet de Saint-Quentin, Pierre Lhomme, de Câtelet, Lucien Dequin, de Saint-Quentin, René Lefèvre, de Vendhuile, Edmond Audierne, d'Evergoulcourt, Henri Caullier, de Sissy, Frank Debeauvais, de Saint-Quentin, Alfred Gabelle, de Saint-Quentin, Paul Tétier, de Saint-Quentin, Pierre Marchandier, de Saint-Quentin.

Classe de philosophie. — Etienne Brailion, de Saint-Quentin.

Classe de rhétorique. — Maurice Devrainne, Félix Idée, de Saint-Quentin, René Devred (prix offert par l'Association des anciens élèves), Adrien Rouart, Paul Parmentier, de Montaigne, Louis Renoir.

Rhétorique classique. — René Devred, Maurice Devrainne.

Rhétorique française. — Adrien Rouart.

Classe de seconde. — René Pailla, Maurice Beaurain, François Vandenberg, de Bouy, Robert Cavenel, Paul Leroy, Jean Guillaume de Saint-Quentin.

Seconde classique. — Maurice Beaurain, François Vandenberg.

Seconde française. — René Pailla, Robert Cavenel, Paul Leroy.

Classe de troisième. — Pierre Lhomme, Raymond Cauet, André Fené, de Saint-Quentin, Charles Lefèvre, Camille Brabant.

Classe de quatrième. — Lucien Hannier, de Bohain, René Lefèvre, Maurice Lelen, Victor Mort-

Dessin. — René Pailla, Lucien Dequin, Maurice Lenique, Félix Idée.

Escrime. — Maurice Beaurain, Jean Guillaume, Maurice Dumanois, de Saint-Quentin.

Boxe. — François Vandenberg, Robert Cavenel.

Gymnastique. — Maurice Beaurain, Pierre Lhomme, Henri Caullier, Pierre Grouzelle, Maurice Duval.

Musique vocale. — André Forette, Jules Janvier, Maurice Boitel, René Pailla, Robert Cavenel.

Musique instrumentale. — Violon. — Maurice Beaurain, Jean Duprez, Lucien Hannier, Henri Noé, René Pailla.

Piano. — Maurice Boitel, Frank Debeauvais, E. Ponthieu, François Vandenberg.

Examens. — Baccalauréat latin-grec. — Première partie. — Etienne Brailion, de Saint-Quentin, Maurice Leroy, de Saint-Quentin. Deuxième partie. — Louis Dépierre, de Saint-Morel (Ardennes), Paul Salandre, de Duirofosse, Maurice Leroy, Etienne Brailion (Admissibles).

Baccalauréat moderne. — Première partie. — Jean Hervilly, de Savy (Admissible).

Institut industriel du Nord. — Jean Idée, de Saint-Quentin.

De sa jeunesse, je n'ai retrouvé que des éléments scolaires tels que ses résultats au baccalauréat mentionnés dans le journal<sup>180</sup>

Dans un contexte conflictuel entre cléricaux et laïques, à la veille de la proclamation de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (promulguée le 9 décembre 1905), Pierre est élève de l'Institution Saint-Jean de Saint-Quentin où il reçoit en classe de troisième un prix en instruction religieuse et en gymnastique. Il termine également premier de la classe de troisième.

Déjà en quatrième, il avait obtenu le prix d'excellence et était récompensé en grec et latin mais également en mathématiques<sup>181</sup>.

Un élève brillant donc et pieux.

Il est recensé pour l'armée en 1910 et réside désormais à Gouy, village mitoyen du Câtelet et est à ce moment-là étudiant de l'école des travaux publics ainsi que nous l'apprend sa fiche matricule<sup>182</sup>

Quatrième classique. — Excellence. — Pierre Lhomme, de Câtelet ; Raymond Cauet.

Sagesse et travail. — André Fené, Auguste Michel, Henri Monfourny.

Version latine. — Raymond Cauet, André Fené.

Thème latin. — Raymond Cauet, Pierre Lhomme.

Version grecque. — André Fené, Henri Monfourny.

Thème grec. — Pierre Lhomme, Henri Monfourny.

Narration française. — Raymond Cauet, Auguste Michel.

Langue allemande. — Raymond Cauet, André Fené.

Histoire et géographie. — Auguste Michel, André Fené.

Mathématiques. — Pierre Lhomme, André Fené.

Examens et succès quotidiens. — Pierre Lhomme, Raymond Cauet.

<sup>180</sup> Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement 1 août 1905 Année 87 n°177

<sup>181</sup> Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement 31 juillet 1904 Année 86 n°178

<sup>182</sup> [1R2\\_0544 - Lhomme Pierre - 1910 Archives départementales de l'Aisne](#)

De par sa formation très certainement, il est affecté au génie militaire dans le 1er régiment de Versailles en tant que sapeur de seconde classe. Cela consistait en la réalisation de travaux de sape (travaux souterrains permettant le renversement d'un édifice) ou la construction de tranchées.

Une carte postale écrite de sa main m'a été confiée par une de ses petites nièces, Françoise. On y voit Pierre assis sur la marche avant d'un véhicule, entouré de cinq de ses compagnons.

Voici ce qu'il écrit à son parrain Irénée Thuet, professeur émérite de mathématiques au collège Rollin à Paris et maire du village de Moy de l'Aisne et qui était certainement exilé en Normandie :



[Recto]  
 Versailles, le 23 janvier 15  
 J'espère que tu as reçu ma dernière lettre et que tu as saisi le procédé que je t'y indiquais.  
 Je t'envoie ici un souvenir de



[Verso] Correspondance militaire  
 mon passage à Boulleaume. Nous attendons actuellement notre prochain départ pour le front mais je ne puis te dire dès maintenant quand ce sera.  
 J'espère que vous continuez à tous vous bien porter.  
 Embrassements affectueux  
 P. Lhomme  
 1<sup>er</sup> génie – C<sup>ie</sup> 1/3  
 (S[eine] et O[ise])

Monsieur I. Thuet  
 Chez Madame Lebailly  
 Le Prieuré  
 Les Moutiers en Conglais  
 Par  
 Saint-Laurent de Condé  
 (Calvados) près Caen

Cette carte écrite le 23 janvier 1915 et envoyée de Versailles est un document qui nous permet de vérifier son parcours militaire tel qu'il est indiqué sur la fiche matricule. A cette date, il fait partie de la 1<sup>ère</sup> compagnie comme l'atteste sa signature. Ce 1<sup>er</sup> régiment a dû être ensuite dédoublé pour former, surtout du point de vue administratif, le 21<sup>e</sup> régiment du génie qui sera dissous à la fin de la campagne. La création temporaire du 21<sup>e</sup> régiment du génie eut pour but de répartir les unités du 1<sup>er</sup> régiment du génie en deux groupes.

1<sup>er</sup> Octobre La Cie H/7 du 1<sup>er</sup> Régiment du Génie devient Cie 21/51 du 11<sup>e</sup> Génie - 21<sup>e</sup> C.A. 13<sup>e</sup> Division - S.P. 117.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1915, comme cela est indiqué dans le J.M.O. du régiment<sup>183</sup> que la Compagnie 4/7 du 1<sup>er</sup> régiment du Génie devient la Compagnie 21/51 du 11<sup>ème</sup> Régiment du Génie.

Dans l'historique de la Compagnie sont évoqués les passages à Bouleauville et à Versailles qu'il décrit dans sa correspondance.

— 18 —

16 octobre. — Mouvement sur Vigny.  
 17 octobre. — La Compagnie est répartie dans les communes de Us, Athis, Thiméricourt, Gadencourt, Wy, Avernois, Maudetour, Gouzanvre, où elle assure la direction de la défense du camp retranché de Paris, confiée à la main d'œuvre civile. Le 17, elle gagne par route Lierville, où elle continue ses travaux, répartie dans les communes de Montagny, le Fayel, Boubiers, la Villetres, Liancourt, Mornéville, Neuville, Bosc, et le château de Bouleauville.  
 21 janvier 1915. — Embarquement à Bouconville pour Ver-  
sailles. Arrivée dans la soirée (cantonnement aux Petites Ecuries).  
 23 janvier. — Les lieutenants Beslay et Bret sont affectés à la Compagnie.

*Extrait de l'historique de la compagnie 21/51 du 11<sup>ème</sup> Régiment du Génie*

Dans cet historique, nous pouvons avoir une idée de ce qu'a vécu Pierre en ces temps de guerre et nous y trouvons notamment le récit des terribles journées qu'il a vécues jusqu'à sa disparition tragique du 30 mai 1918. Les journaux des marches et opérations du régiment<sup>184</sup> sont également fort instructifs.

<sup>183</sup> Journal des Marches et Opérations

<sup>184</sup> <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e00528cf73bf339d/528cf73c2ae8f>

Pierre Lhomme apparait bien sur l'état nominatif de la compagnie au 21 septembre 1914<sup>185</sup>.

Le récit de la terrible bataille de fin mai 1918 autour d'Aouigny permet d'imaginer les dernières heures vécues par Pierre. Plus particulièrement trois pages du rapport dactylographié et inséré dans le J.M.O. de la compagnie relatent ces événements.<sup>186</sup>

La disparition de Pierre est un événement familial qui perturba particulièrement sa grande sœur et marraine Adrienne qui lorsqu'elle en parlait à son entourage l'évoquait toujours en le nommant « mon pauvre petit Pierre ».

Le jugement du 25 janvier 1922<sup>187</sup> tient lieu d'acte de décès et est retranscrit dans le registre du Câtelet.

Il est inhumé dans la nécropole nationale de La Croix-Ferlin dans une sépulture individuelle, ce qui signifie que son corps a été retrouvé et identifié.



*Nécropole nationale de la Croix-Ferlin à Bligny Tombe de Pierre Lhomme*

Dernière originalité concernant Pierre, j'ai appris par l'une de mes tantes qu'il figurait sur le monument aux morts du Câtelet, son lieu de résidence, mais également sur celui du village mitoyen, Gouy.

Vérification faite, il n'y avait pas d'homonyme. La famille ayant vécu dans les deux villages, ce double témoignage montre que Pierre et plus généralement sa famille étaient appréciés de tous. C'était un enfant des deux villages.

<sup>185</sup> <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e00528cf73bf339d/528cf73c2e533>

<sup>186</sup> <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e00529653123cf82/529653123f1ef>

<sup>187</sup> Registre d'état civil de l'année 1922 – Acte n°1 – Archives municipales de Le Câtelet



## 2. Les malheurs de Jenny ou l'affaire Mégarès

Au cours de mon enquête, je n'ai pu faire autrement que de m'attarder sur la situation de Jenny LHOMME ou plutôt sur celui qui l'aura mise dans cette situation...

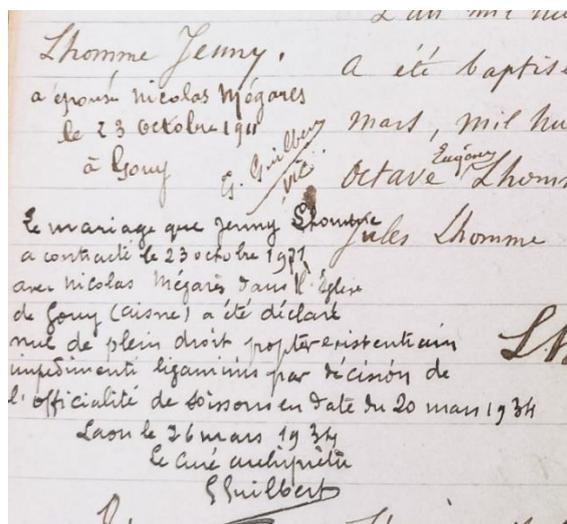
Lors de ma visite aux archives diocésaines de Soissons, j'ai récupéré les actes religieux (baptême et mariage) de l'entourage de François Eugène Jules et Désirée Paulinie. Les actes de baptême de leurs quatre petits-enfants n'ont pas été si évidents à retrouver.



Je connaissais leurs dates et lieux de naissance et pensais que leurs baptêmes avaient eu lieu peu de temps après leur avènement. Ce ne fut pas du tout le cas : Adrienne, née le 8 septembre 1881 à Corbeny, lieu d'exercice de son père, Octave Eugène, fut baptisée en la cathédrale de Laon sept mois plus tard, le 16 avril 1882.

Pour leurs trois autres enfants, ce fut encore moins évident puisqu'ils reçurent les premiers sacrements ensemble le même jour, huit mois après la naissance de Pierre, le 25 septembre 1890<sup>188</sup>.

C'est la lecture de la mention marginale présente sur l'acte de baptême de Jenny qui retint mon attention :



« Le mariage que Jenny Lhomme a contracté le 23 octobre 1911 avec Nicolas Mégarès dans l'église de Gouy (Aisne) a été déclaré nul de plein droit **propter existentiam impedimenti ligaminis** par décision de l'officialité de Soissons en date du 20 mars 1934  
Laon le 26 mars 1934  
Le curé archiprêtre  
G. Guilbert »

<sup>188</sup> Registre des baptêmes – Paroisse de la cathédrale de Laon - 1881 - Archives diocésaines de Soissons

Cette expression latine « propter existentiam impedimenti ligaminis » signifie que l'annulation est due à l'existence d'un lien d'empêchement. Mais lequel ? Un lien que l'officialité a découvert 23 ans après l'union !

Je questionnai rapidement mon père suite à cette découverte : il se souvint qu'en effet sa tante avait épousé en premières noces un grec et qu'elle avait dû demander au pape l'annulation de son mariage mais il n'en connaissait pas la raison.

Je cherchai donc la trace de ce mystérieux Nicolas Mégarès afin d'en découvrir davantage.

Le 23 octobre 1911 a lieu le mariage civil (Annexe 12.1) de Jenny et Nicolas Mégarès, architecte parisien, né le 7 avril 1884 à Constantinople. Il est le fils de Constantin Mégares, ancien aide de camp du sultan de Turquie, chevalier de la légion d'honneur et de Melpomene Cotzareizi. Les témoins, tous du côté de la mariée, sont Paul Jules, étudiant en médecine, Pierre, élève ingénieur, ses frères, Eugène Lemaire, cultivateur, époux d'Adrienne et Raoul Braun, industriel.

Généanet m'apprit rapidement qu'un Nicolas Mégarès avait contracté une union le 25 mars 1920 avec Lucienne Marie Romaine HECQUET à Alette dans le Pas-de-Calais. De cette union, une Eliane naquit le 1<sup>er</sup> avril 1921. Les archives en ligne de ce département me permettent d'accéder aux tables décennales pour vérifier ces informations mais l'acte de mariage détaillé n'est pas accessible à distance et je ne peux m'assurer qu'il s'agit bien de la même personne.

Le moteur de recherche m'apprend qu'un Nicolas Mégarès était architecte. Je retrouve des informations sur certaines de ses réalisations telles que cet immeuble d'après-guerre situé à Arras (62) ou ce monument aux morts d'Alette (62).

16, place de la Vacquerie Arras<sup>189</sup>

Monument aux morts d'Alette (62)<sup>190</sup>



<sup>189</sup> <https://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-62041-80593.html>

<sup>190</sup> [MÉGARÈS Nicolas - | Les monuments aux morts \(univ-lille.fr\)](http://www.univ-lille.fr/~megaleres/)

Vu la localisation de ses œuvres, il s'agirait bien de l'époux de Dame Hecquet, épousée en 1925.

Je découvre, toujours par le biais d'un moteur de recherche qu'un autre Mégarès, un certain Démitrius, est également architecte et j'obtiens son dossier d'élève de l'école des beaux-arts de Paris<sup>191</sup>. La date de naissance indiquée (25 juillet 1875) ne correspond pas à celle de l'acte de mariage de 1920<sup>192</sup> (17 avril 1884). Il s'agirait alors peut-être d'un frère plus âgé également architecte car les noms et prénoms des parents coïncident pour les deux mariages. Ce Démitrius, a lui contracté mariage à Saint-Maur des Fossés le 13 juin 1906 avec Marcelle Jeanne Marie Edmée Charlot, institutrice. Là, il est indiqué comme étant né le 2 novembre 1875 et non pas le 25 juillet 1875.

A partir de là, j'imagine que mon Nicolas Mégarès a au moins convolé en noces avec deux épouses : Jenny en 1911 à Gouy (02) et Lucienne en 1920 à Alette (62). Un hypothétique frère aîné se serait lui marié en 1906 à Saint-Maur des Fossés (94).

Cependant, je ne trouve pas trace de Nicolas Mégarès dans l'annuaire des architectes. Seul s'y trouve Démitrius. En revanche, concernant les ouvrages que je trouve, ils sont tous attribués à Nicolas Mégarès.

Plusieurs mystères doivent alors être percés :

\* Constantin Mégarès, tailleur de son état, et Melpomène Koljareïzi ont-ils eu 2 fils ? : Démitrius né en 1875 et Nicolas né en 1884 ou s'agit-il de la même personne qui aurait usé de plusieurs identités pour pouvoir notamment se marier avec plusieurs femmes ?

\* L'annulation du mariage de Jenny est-elle bien due au fait que son mari avait une seconde épouse ou a-t-elle seulement effectué une demande d'annulation afin de pouvoir se remarier avec son second mari Lionel Germain Pannier en avril 1934 ?

Fait troublant aussi, l'annulation du mariage de Jenny date de mars 1934 soit après son remariage. Le doublon a-t-il été découvert après le remariage ? Et de ce fait pourquoi n'est-ce pas ce second mariage qui a été annulé ?

---

<sup>191</sup> *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts de Paris (1800-1968)*  
<https://agorha.inha.fr/ark:/54721/7>. (Consulté le 28 février 2023).

<sup>192</sup> AD 62 en ligne Etat civil de la commune d'Alette côte 3E068/13 vue n° 91/132

Via le moteur de recherche du site de la BNF, Gallica, et en choisissant les mots clés « Mégares » et « Hecquet », j'ai réalisé une nouvelle découverte hors du commun : un extrait du journal de droit international de 1929 faisant état d'une jurisprudence concernant un délit de bigamie<sup>193</sup>. Cet extrait relate une action en nullité du second mariage devant la juridiction française par une première épouse grecque du nom de Calioppe Cosmi.

Cette action l'oppose donc au couple Mégares/Hecquet qui s'est marié le 25 mars 1920 à Avette sans se préoccuper du fait que l'époux était déjà lié par les liens d'un mariage de confession orthodoxe avec cette dame Cosmi depuis le 30 décembre 1907 à Constantinople. Nicolas Mégares était donc déjà marié à une ressortissante grecque depuis 13 ans lorsqu'il a épousé Lucienne Hecquet en 1920. Mais également à Jenny depuis 1911 !!

Il n'est pas fait allusion à elle dans ce compte-rendu certainement parce que personne n'avait découvert l'affaire à ce moment-là ! Mais, il semblerait bien que de 1920 au procès de 1928, Nicolas Mégarès était lié à trois femmes en même temps. Dans ce texte, on apprend que sa première épouse avait été abandonnée, qu'elle avait débuté des démarches pour divorcer en 1910 mais qu'elle n'était pas allée au bout. Mais qu'en est-il pour Jenny ? A-t-elle également été oubliée peu après son union ? Neuf années se sont écoulées jusqu'au mariage à Avette, la première guerre mondiale a fait rage entre deux, les familles du nord de la France se sont réfugiées à l'étranger, en Belgique essentiellement, pendant cette période. Qu'en était-il de ce couple ? Monsieur Mégarès a-t-il vécu une double vie ? Ou a-t-il juste négligé ou oublié également Jenny comme il l'a fait avec Calioppe ?

Mes recherches vont m'apprendre que Calioppe Cosmi décèdera en 1964 en étant veuve Mégarès. Elle n'aura donc pas effectué les démarches de divorce après avoir obtenu l'annulation du mariage de Nicolas et Lucienne, dont étaient nées deux filles en 1921 et 1925. Cela me permet d'apprendre par la même occasion que Nicolas Mégarès est décédé avant elle. A savoir quand, la question reste en suspens.

L'étude des registres de recensement d'Avette m'ont appris par contre qu'il vivait toujours avec Lucienne et ses filles à Avette en 1931, soit trois ans après le procès

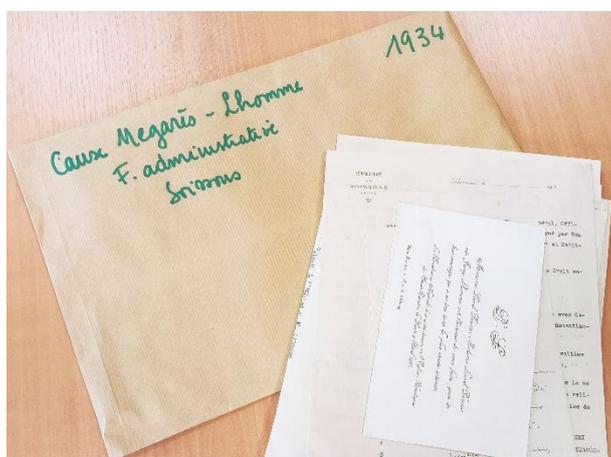
---

<sup>193</sup> Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pour bigamie. Lucienne n'était donc pas rancunière, aveuglément amoureuse ou seulement complice contrairement à ce qui est supposé dans le compte-rendu.

Par contre, en 1946, Nicolas Mégarès n'apparaît plus alors que sa femme et ses filles sont toujours présentes en portant son nom. Pas de mention de veuvage. La roue a dû tourner...

De nouvelles découvertes vont venir m'apporter des réponses. Avant tout, grâce à l'aide précieuse de la secrétaire du diocèse. Il faut dire que j'ai quelque peu piqué sa curiosité à elle aussi. Je souhaitais avoir accès au dossier de demande d'annulation du mariage mais elle ne savait ni si elles existaient, ni où les chercher. Finalement, alors que je revenais pour chercher avec elle dans les rayonnages, elle m'a présenté une enveloppe bien épaisse dont les pièces principales se trouvent en annexe 13.



Je pense que la découverte du contenu de cette enveloppe aura été le moment le plus fort et palpitant de mes recherches. D'autant plus quand la secrétaire m'a annoncé que le délai de communicabilité des informations n'étaient certainement pas atteint. Ce serait cent ans pour ce type d'affaire jugée par l'Orendufficialité.

La première information importante que j'ai découverte dans ce dossier est que Jenny et Nicolas Mégarès ont rapidement divorcé après leur mariage. J'ai pu l'apprendre grâce au courrier envoyé par Raoul Braun (annexe 13.1) qui se présente comme étant le parrain de Jenny et qui gère la situation pour elle. En réalité il s'agit du mari de sa marraine, Jeanne Thuet, fille de Mathilde Zoé Gillet et Irénée Thuet (parrain de Pierre), une cousine de Jenny donc.

On apprend dans ce courrier daté du 6 juin 1833 que Jenny avait découvert le cas de bigamie seulement trois mois auparavant. Un certificat de mariage est joint au courrier. De plus, la date du divorce est indiquée : il s'agit du 27 novembre 1913.

Le plus gros du dossier consiste en des échanges de courriers sur la situation et sur les possibilités de récupération de certains éléments de preuve introuvables tels que l'acte de mariage Mégarès/Cosmi (sa première union à Constantinople).

Je me suis déplacée en mairie du Câtelet pour récupérer l'acte de mariage de Jenny et Nicolas. J'ai pu y constater qu'il n'y avait ni témoin, ni famille du côté de l'époux.

Je me demande encore comment ils ont pu se rencontrer sachant qu'ils viennent de deux mondes totalement différents.

Grâce à la solidarité existante avec d'autres étudiants de la promotion, je suis parvenue à récupérer le jugement de divorce<sup>194</sup> aux archives de Paris (Annexe 13.2). J'apprends grâce à ce document que le motif invoqué pour la demande est l'abandon et la dilapidation de la dot.

Le mariage civil était donc bien annulé mais ce motif aurait été insuffisant pour demander l'annulation du mariage canonique.

Je peux donc préciser à ce stade que Nicolas Mégarès a été lié par les liens sacrés et/ou civils du mariage à trois femmes en même temps de 1920 (date de son mariage avec la dame Hecquet) au procès d'annulation de 1928. Et à deux femmes de 1907 à 1920 et de 1928 à 1934. Il serait intéressant de rechercher si Madame Mégarès-Hecquet a demandé le divorce ou pas.

Dans le dossier de demande en nullité déniché au diocèse, il apparaît qu'il fut à l'époque aussi compliqué de retrouver la trace de Nicolas Mégarès que cela le fut pour moi 90 ans plus tard.

Le personnage, malgré ses nombreux travers m'a fascinée et bien détournée de l'objet de mes recherches. Ce fut un réel jeu de piste pour retrouver sa trace. Je continue donc de m'égarer encore un peu pour lister toutes les surprises qu'il m'a réservées !

---

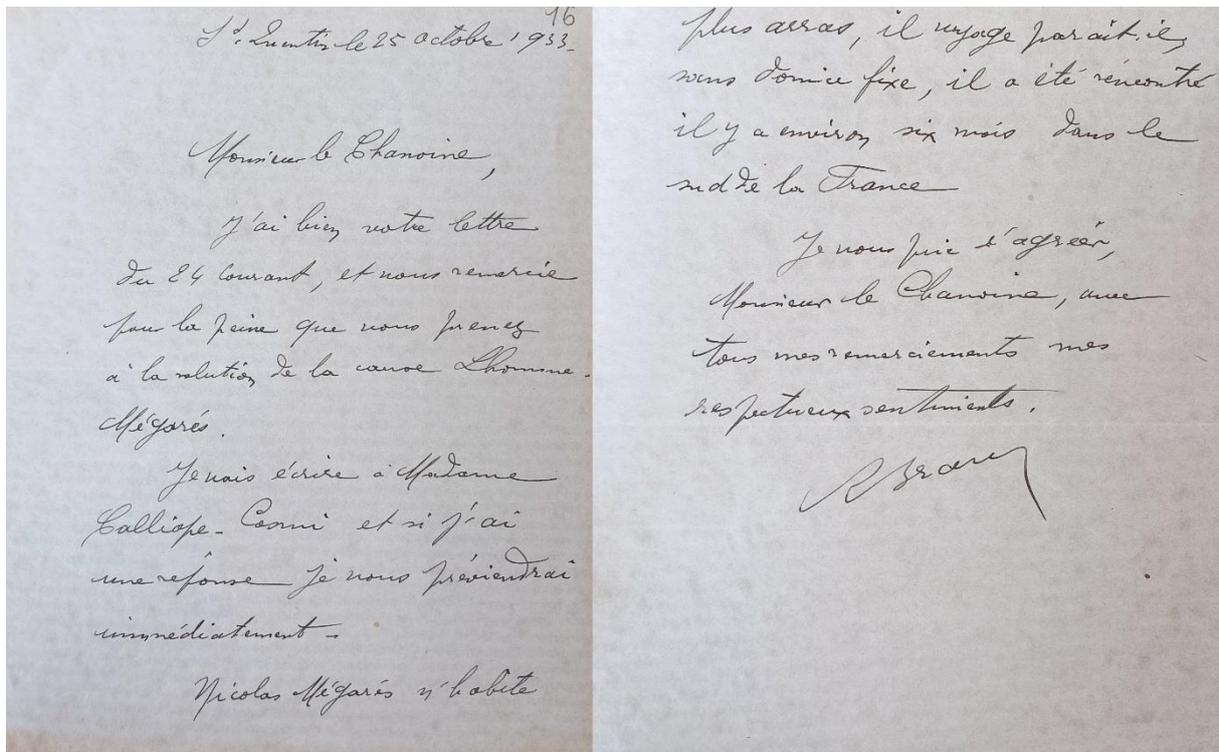
<sup>194</sup> Assistance judiciaire 17 au 29 novembre 1913 – DU5 1732 – Archives de Paris



Il m'a fallu beaucoup de patience et de ruse avec les moteurs de recherche pour trouver des éléments sur lui. L'un des premiers trouvés m'a enchantée puisqu'il m'a permis de mettre un visage sur son nom. Il s'agit d'un article de presse (annexe 13.3) le concernant dans une revue de sport automobile<sup>195</sup>.

Cet article élogieux à son encontre permet d'ajouter une réalisation supplémentaire, le casino palace de Nice. Il date de 1931, soit deux ans avant la demande d'annulation de Jenny. Dans le dossier du diocèse, Raoul Braun<sup>196</sup> informe le chanoine que le domicile de Mégarès lui est inconnu mais qu'il serait quelque part dans le sud de la France.

N. Mégarès en 1931 à Nice



<sup>195</sup> Revue des sports mécaniques de France et des colonies / directeur A. Verdy ; rédacteur en chef J.-P. Goreaud. 1931-07 – gallica.bnf.fr

<sup>196</sup> Raoul Braun était une figure importante de la ville de Saint-Quentin. Cf. Articles de journaux suite à son décès en annexe 14

Grâce au service des inventaires virtuels (S.I.V.) des archives nationales, je trouve la trace de deux dossiers d'agrément au nom des deux frères. J'en ai demandé les copies dans l'espoir d'y trouver des informations supplémentaires. Une fois reçues, j'ai enfin la confirmation qu'ils sont bien deux, deux frères, et qu'ils exercent la même profession sans pour autant avoir travaillé ensemble ou avoir effectué la même carrière.

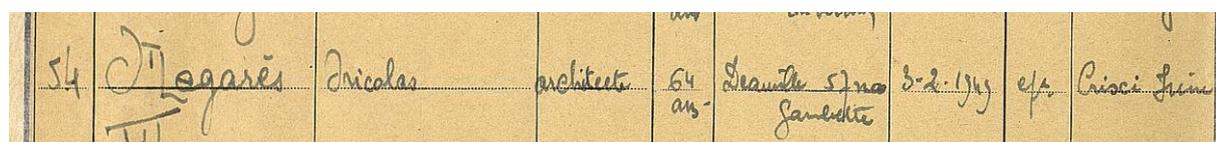
J'obtiens des informations utiles pour retracer les déplacements de Nicolas Mégarès depuis les années 30 (Annexe 13.4) et en effet, difficile de lui attribuer une adresse permanente.

D'Arras dans les années 20 où il a participé à la reconstruction, il réalise plusieurs bâtiments dans les Alpes Maritimes dont le casino Palace à Nice. Père de famille, il réalise les allers-retours entre le Nord et le Sud. De 1935 à 1939, il se rend régulièrement en Algérie puis il s'installe à Saint-Ambroix dans le Gard pour quelques temps. Sa présence à Saint-Ambroix, non loin de Nîmes en 1943 est confirmée dans le journal officiel<sup>197</sup> : un décret l'autorise à y exercer son activité en tant qu'architecte étranger.

Lorsqu'il réalise sa demande d'agrément en mai 1945, il vit dans le Calvados à Verson. En janvier 1947, il reçoit du courrier à Dozulé et contre toute attente alors que je cherchais des traces de son décès depuis des mois, je trouve une petite note dans le dossier qui m'apprend qu'il est décédé à Deauville en février 1949 et qu'il y vivait au 57 rue Gambetta.

Il me faut encore préciser le jour de son décès et sa situation à ce moment-là.

Je recours alors aux tables de successions et absences<sup>198</sup>. Deauville dépend du bureau d'enregistrement de Trouville. Grâce au document récupéré, j'obtiens la date précise du décès : le 3 février 1949. Et surtout, j'ai la surprise de découvrir l'existence d'une nouvelle Madame Mégarès ! La quatrième ! Elle s'appelle Irène Crisci.

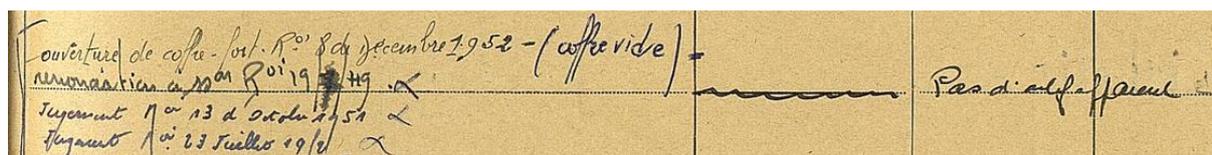


<sup>197</sup> Journal officiel du 13 juin 1943 - Retronews

<sup>198</sup> TSA – [AD14 en ligne - Bureau d'enregistrement de Trouville \( 1948-1950 – 2237W/657 – vue 49/105](#)

Renseignements pris, je pourrais à nouveau en dire des pages à son sujet. En résumé, son premier mari était croupier au casino de Nice (J'ai déniché un dossier à son nom issu du fichier central de la sûreté nationale<sup>199</sup> que j'ai commandé et reçu pour n'y trouver rien d'extraordinaire : son métier expliquait la surveillance.). Je n'ai pas creusé au point de savoir si Irène était encore en couple, divorcée ou veuve lorsque Nicolas l'a séduite mais son histoire doit comporter quelques rebondissements dont certains seraient transalpins du côté de la botte.

La découverte de la suite du document me réserve encore une information intéressante :



On savait que Nicolas Mégarès était un pilleur de dot, la pauvre Jenny en a subi les frais mais avec toute l'activité relatée dans son dossier d'agrément, je m'attendais à une succession intéressante pour sa dernière épouse. L'ouverture du coffre le 8 décembre 1852 la laissa bredouille, ses héritiers ont même renoncé à la succession en 1949.

J'en arrive à douter de ses déclarations concernant ses réalisations. Il a d'ailleurs beaucoup de mal à obtenir cette autorisation. Il semble qu'il ait passé sa vie à mentir, tromper, à faire illusion et à flamber. Il a su séduire (au moins) quatre femmes et les a abusées. Il y a de fortes chances qu'il soit le Mégarès dont la déclaration de faillite<sup>200</sup> est publiée en 1929 au journal officiel !

DÉCLARATIONS DE FAILLITES  
 NICE. — MEGARES, commerçant, 12, av. Victoire. — 1 mars 1929.  
 NICE. — GOUTAGNY père, agent d'affaires, 28, av. Borrighione. — 5 mars 1929.  
 NICE. — FEIGENBLUM (Yves), agence, 5, France. — 6 mars 1929.

Tout comme celui qui faisait du trafic de compas pendant ses études d'architecture !

<sup>199</sup> [Dossier JBP SPINEL - Côte :19940474/379, Dossier 35915 - Archives nationales - Pierrefite sur Seine](#)

<sup>200</sup> Déclaration de Faillite MEGARES 1929 - Nice - [Archives commerciales de la France \[...\] 22 mars 1929, p1198](#)

Cette anecdote pourrait être celle de trop si seulement elle n'apportait pas encore une information passionnante ! Je suis allée de surprises en surprises avec Nicolas Mégarès !



J'aurais pu penser que cette fois-ci, il ne s'agissait pas de lui mais de son frère mais après quelques recherches poussées, j'ai découvert une nouvelle facette de ce personnage extraordinaire : le dessinateur politique.

Quelle ironie lorsque l'on voit certaines de ses caricatures ! S'est-il inspiré de sa propre vie, était-ce de l'autodérision ? J'entrevois en tout cas quel pouvait être finalement son secret de séduction : l'humour !

Toutes issues d'une revue satyrique, *la chronique amusante*, je vous en propose quelques-unes en annexe 15. J'entendais il y a quelques jours que la caricature était une spécialité turque depuis plus d'un siècle.... Mégarès précurseur ?!

Voici celle qui me paraît très significative par rapport à l'histoire de Jenny :

#### **AU QUARTIER MARBOEUF par N. MEGARES**

- Oui, ma chérie, c'est un garçon épatant ; nous avons eu à Trouville un délicieux tête à tête....
- Tu as une façon d'appeler les choses, toi !!!

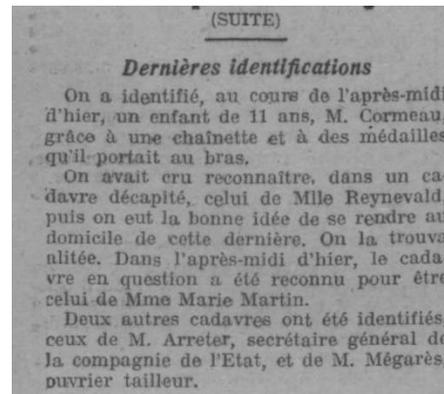


Une dernière anecdote avant de passer aux personnalités suivantes, plus tragique celle-ci. Elle concerne l'une des premières informations obtenues sur Retronews : un appel à témoins pour la reconnaissance de corps défigurés suite à une catastrophe ferroviaire qui a eu lieu à la proximité de la gare Saint-Lazare en octobre 1921 sous le tunnel des Batignolles : une carte de visite au nom de Mégare, architecte au 42 rue de Montrouge est retrouvée sur l'une des victimes. Il s'agit de l'adresse de Démitrius (que j'ai longtemps confondu avec Nicolas).

### Une dizaine de victimes pourront encore être identifiées

Voici quelques indications qui pourront permettre l'identification d'un certain nombre de cadavres :

Un homme au système pileux très développé. Il porte une chemise blanche à rayures bleues-mauves et une cravate régale en soie noire. On a retrouvé sur lui des cartes au nom de M. Wyron Mégare, préparateur mécanicien dentiste, 67, rue Saint-Jacques, à Paris, de M. Anastase Pedestandis, tailleur, et de M. Mégare, architecte du gouvernement, 42, rue de Montrouge, à Gentilly ;



*Le petit journal*, 07/10/1921, p. 2 ; Retronews  
Retronews

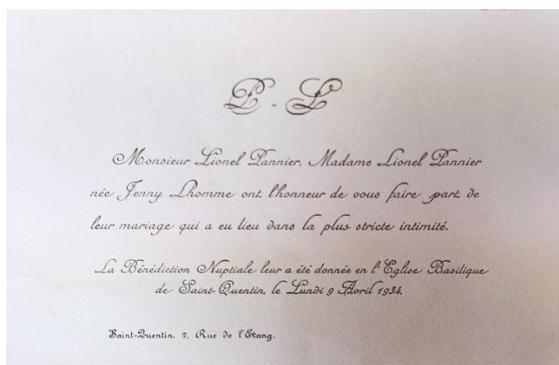
*L'homme libre*, 08/10/1921, p. 3 ;

Le lendemain, l'identification est faite : il s'agit de Constantin Mégares fils, c'est-à-dire le frère des deux architectes et le père du fameux Wyron (Byron en réalité, qui sera résistant une vingtaine d'années plus tard).

Se libérer d'un tel personnage ne fut pas une mince affaire pour Jenny et cela valait bien de se battre comme elle l'a fait, soutenue par Raoul Braun pour obtenir le 20 mars 1934 le fameux certificat d'état libre (Annexe 13.5).

La question étant : ne se serait-elle pas libérée pour s'emprisonner avec un autre ?

Jenny épouse en secondes noces Lionel Pannier, lui-même divorcé, le 9 avril 1934.



*Faire part de mariage*



*Jenny et Lionel*

Il est employé de commerce à Saint-Quentin. Ils vécurent ensemble 45 ans mais se séparèrent alors que Jenny avait plus de 80 ans dans les années 70. Pas de références ou de côtes pour justifier ces informations, il s'agit des dires de mon père et de mes tantes. Lionel Pannier s'affichait librement en ville avec sa maîtresse. Jenny le quitta alors que j'avais 2 ou 3 ans. Mon père se souvient que nous allions chez eux et que Lionel nous donnait toujours une pièce, à ma sœur et moi bien que nous

fussions très jeunes. Jenny entra rapidement en maison de retraite à Guise et, après une chute et une fracture du col du fémur, mourut à l'âge de 90 ans.



J'aurais pu terminer mon récit sur Jenny ici si mon père ne m'avait pas apporté ce dernier renseignement il y a deux jours. Pas plus tard que ce matin, nous nous sommes rendus au cimetière Saint-Jean de Saint-Quentin pour prendre la photo de cette tombe sur laquelle il est tombé par hasard.

Ayant quitté Lionel, Jenny avait choisi d'être enterrée au Câtelet dans le caveau familial Lhomme-Gillet que j'ai également en photo mais dont les inscriptions sont totalement illisibles.

Lionel mourut un an après elle en 1980, l'inscription sur la tombe ne fut pas modifiée et celle qui était connue pour être notoirement sa maîtresse le rejoint dans le caveau. Une humiliation ultime...

### **C. Adrienne et sa descendance**

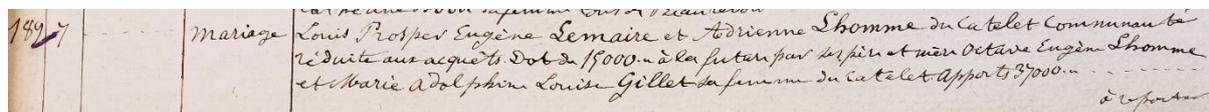
La tante Jenny a la particularité d'être la seule de sa génération que j'ai connue. J'avais 4 ans à son décès en 1979. Connaître est un bien grand mot. Les souvenirs sont vagues et je me souviens davantage des histoires racontées et répétées que des moments en eux-mêmes.

Nous parvenons dans ce chapitre à une génération que les vivants ont connue, voire bien connue ! Cela doit expliquer la difficulté que j'ai à rédiger cette partie. Chaque mot va être pesé, chaque anecdote sera mesurée afin de réussir à rester le plus fidèle à la réalité. Plus je me rapproche du contemporain, plus l'émotion s'invite et la crainte de froisser mes proches ou de déformer la réalité. L'objectif de ce travail est d'apporter de la chair au squelette. Mais lorsque la chair est encore présente ou, désolée pour l'image glauque, pas totalement décomposée, le risque est de blesser si on tente de mettre cette chair à nu. Je serais finalement peut-être plus factuelle et émettrais moins d'hypothèses qu'aux générations précédentes où le risque d'être contredite était inexistant.

## 1. Le couple Lhomme-Lemaire

Octave Eugène est muté de Neufchâtel à Le Câtelet en 1898<sup>201</sup>. Adrienne est alors âgée de 17 ans. Elle rencontre rapidement Louis Prosper Eugène Lemaire, âgé de 25 ans de plus qu'elle !

Il est rapidement contracté un mariage<sup>202</sup> entre eux le 7 mai 1901 chez le notaire de Beaurevoir, Me Prévost.



Le mariage a lieu une semaine plus tard le 14 mai 1901<sup>203</sup> à Le Câtelet.

Les parents d'Adrienne sont présents et ses témoins sont son grand père maternel, Célestin Jules Gillet, et sa cousine germaine, Jeanne Joséphine Elisa Thuet, l'épouse d'Irénée Thuet.



Louis Prosper Eugène est né le 26 juillet 1858 au Câtelet de la légitime union de feu Louis Eugène Lemaire (1814 – 1896), ancien maire de la commune et Elise Eugénie Monfourny présente au mariage, Ses témoins sont Bernard Bronchard, époux de sa sœur Elise Louise Marie et Charles Monfourny, son cousin germain.

De l'union d'Adrienne et Louis Prosper Eugène naissent :

### \* Marie Magdeleine Marie Louise Elise

(11 septembre 1896 à Le Câtelet / 4 février 1993 à Saint-Quentin)

Elle est entrée dans les ordres et a enseigné puis dirigé des établissements scolaires religieux.

En 1929, elle entame des études en vue d'acquérir une licence de philosophie. Elle suit ses cours à la Sorbonne en parallèle de ceux de l'institut catholique.



<sup>201</sup> [Journal officiel de la République Française – 27 mai 1898 – p.3332 – bnf.gallica.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr/1898/27-mai-1898-p-3332-bnf.gallica.fr)

<sup>202</sup> Répertoire des actes - 282<sup>E</sup>146 – Archives départementales de l'Aisne

<sup>203</sup> [Acte de mariage – AD02 en ligne – 5Mi1672 – 1891 1905 – vue 199/262](http://www.archives-aisne.fr/actes/mariage-ad02-en-ligne-5Mi1672-1891-1905-vue-199/262)

En 1934, elle dirige la section secondaire de l'institut La Croix de Saint-Quentin. On disait d'elle à l'époque qu'elle était « intelligente comme un homme » !

En 1939, la Mayenne est le département d'accueil prévu pour l'Aisne en cas d'invasion. Marie Magdeleine accompagne alors ses élèves à Laval. Elle part en 1949 exercer les mêmes fonctions de supérieure et de directrice à Antony puis à Bar le Duc.

En 1959, elle rejoindra la Louvière en Belgique où elle avait effectué son noviciat en 1924. Elle y sera accompagnée de deux de ses nièces de 13 et 15 ans, filles de son frère Louis Adrien Eugène, orphelines de mère depuis 3 ans. De 1974 à 1989, elle rejoint une communauté qui s'occupe des dames âgées d'une maison de retraite. Cette communauté devient entre temps congrégation des Sœurs du Christ.<sup>204</sup>

Elle est la sœur aînée de :

\* **Geneviève Eugénie Marie Louise**

(13 juillet 1907<sup>205</sup> – 11 juillet 1910<sup>206</sup> à Le Câtelet)

\* **Louis Adrien Eugène**

(8 juin – 15 août 1906 à Le Câtelet)<sup>207</sup>

\* **Jean Louis Victor**

( 27 août 1904<sup>208</sup> à Le Câtelet – 5 mars 1993 à Nizy le Comte<sup>209</sup>)



Cultivateur, il épousera Marie Thérèse Zélie Méhée (1911-1940) dont il aura une fille et trois garçons.

Avec Marie Louise Isabelle Taufour (1918-2010), il aura trois garçons (dont le cousin Alain à l'origine d'un gros travail de recherches généalogiques sur cette branche de la famille) et trois filles.

<sup>204</sup> Extraits de son éloge funèbre – Archives personnelles.

<sup>205</sup> Acte de naissance – [AD02 en ligne – Le Câtelet – 1E0159\\_013 – 1907 - vue 6/12](#)

<sup>206</sup> Acte de décès – [AD02 en ligne – Le Câtelet – 1E0159\\_014 – 1910 – vue 7/13](#)

<sup>207</sup> Actes de naissance et décès – Archives municipales du Câtelet – consultable sur place.

<sup>208</sup> [Acte de naissance – AD02 en ligne – Le Câtelet – 5Mi1672 – 1891\\_1905 – vue 240/262](#)

<sup>209</sup> Fichier INSEE des décès – <https://arbre.app/insee> - Acte de décès n°1

**\* Louis Adrien Eugène**

(16 février 1909 à Gouy – 22 décembre 1998 à Saint-Quentin)<sup>210</sup>

Mon grand-père dont je parlerai dans la partie suivante.

**\* Adrien Pierre Octave**

( 12 octobre 1912 à Le Câtelet – 4 mai 2005 à Villiers le Bel) <sup>211</sup>

Employé de commerce à Saint-Quentin, il épousera

Henriette Forgeois (1921-1987) dont il aura 1 fils

unique, Marc en 1947.



La famille, touchée de plein fouet par la première guerre mondiale, dut quitter le Câtelet en 1917 pour aller se réfugier en Belgique. Ils furent accueillis par leurs amis, des Pères de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Picpus à Masnuy Saint-Pierre.



*Masnuy Saint-Pierre - Avril 1917*

*De gauche à droite :*

*Debouts : Jean, le Père Pascal Pirion, Louis*

*Assis : Marie Magdeleine, Louis Prosper, le Père supérieur Baduel, Adrienne et Adrien et la tante Eulalie, sœur de Louis Prosper*

<sup>210</sup> Fichier INSEE des décès - <https://arbre.app/insee> - Acte de décès n°1186

<sup>211</sup> Fichier INSEE des décès - <https://arbre.app/insee> - Acte de décès n°173

A leur retour, le village avait subi les dégâts des combats et leur ferme était totalement détruite.

Une nouvelle demeure familiale fut reconstruite sur les terres du faubourg à Gouy.



## 2. La famille Lemaire-Lambert et sa descendance



**Louis Adrien Eugène** naît le 16 février 1909 à Gouy, contrairement à ses frères et sœurs, alors qu'ils sont toujours domiciliés au Câtelet à cette époque. Comme me l'apprend son acte de naissance<sup>212</sup>, l'accouchement a en effet eu lieu au domicile de ses grands-parents maternels. (Annexe 16)

Il épouse **Marie Alice Léonide Josèphe** (dite Marie-Josèphe) Lambert (née le 3 mars 1914 à Etreillers – acte de naissance en annexe 17) le 4 juin 1935 à Etreillers<sup>213</sup>.

Parmi les témoins, on remarque la présence du docteur Paul Lhomme, l'oncle maternel de l'époux. Dans l'acte de mariage (Annexe 18), Adrienne est signalée comme étant cultivatrice. En effet, elle est



<sup>212</sup> Acte de naissance n° 4 – Archives communales de Gouy

<sup>213</sup> Acte de mariage n°17 – Archives municipales d'Etreillers

veuve de Louis Prosper Eugène depuis le 10 mars 1931.

Ce dernier a eu le bras écrasé par une machine agricole et a succombé à ses blessures à l'hôpital à Saint-Quentin.

Marie Josèphe est la fille de Louis Jules Arthur Lambert et de Marie Louise Abéline Gros dont voici la descendance<sup>214</sup> :

### ♂ **Louis Jules Arthur LAMBERT**

- Né le 22 avril 1872 - Étreillers,02590,Aisne,Picardie,FRANCE
- Décédé le 9 mars 1962 - Étreillers,02590,Aisne,Picardie,FRANCE, à l'âge de 89 ans
- Cultivateur

### ♀ **Marie Louise Abéline GROS**

- Née le 15 mai 1876 - Étreillers,02590,Aisne,Picardie,FRANCE
- Décédée le 14 avril 1921 - Étreillers,02590,Aisne,Picardie,FRANCE, à l'âge de 44 ans
- Cultivatrice

### Union(s) et enfant(s)

---

- Marié le 5 octobre 1898, Étreillers,02590,Aisne,Picardie,FRANCE, avec Marie Louise Abéline GROS 1876-1921
  - ♀ Marie Thérèse LAMBERT 1899-1914
  - ♂ Arnould Louis Joseph LAMBERT 1901-1963
  - ♂ Paul Jean Marie LAMBERT 1903-1993
  - ♂ Armand Cyr Louis Daniel LAMBERT 1906-1996
  - ♂ Abel LAMBERT 1909-1911
  - ♀ Marguerite Marie Jeanne Julienne Olympe Virginie LAMBERT 1912-2005
  - ♀ Marie ( Lucia Alice Léonide) Josèphe LAMBERT 1914-1956
  - ♀ Marie Thérèse Cécile Bernardine LAMBERT 1916

Adrienne voit arriver à la ferme des bras supplémentaires lorsque Marie Josèphe s'y installe auprès de son époux.



*Adrienne Lhomme et les 4 aînés de son fils Louis vers 1942*

De cette union vont naître à Gouy d'abord deux filles :

#### \* **Marie Magdeleine Simone Thérèse**

le 24 avril 1936

Elle épousera à Gouy Armand Bernard Marchal le 11 septembre 1956 et aura 3 garçons.

#### \* **Geneviève Louise Adrienne**

le 4 avril 1937

Elle épousera Camille Alfred Léon Hocquet le 4 novembre 1959 pour en divorcer le 20 janvier 1977.

Elle n'aura pas d'enfant.

---

<sup>214</sup> D'après l'arbre d'Alain Lemaire ([Alem78890](http://Alem78890)) sur [Généanet.org](http://Généanet.org)

\* Puis **Jean Marie Joseph Edmond**<sup>215</sup> naît le 7 mai 1938 mais il décèdera six mois plus tard le 29 octobre.



La seconde guerre mondiale éclate et, selon sa fiche matriculaire<sup>216</sup> (Annexe 19), Louis est rappelé à l'activité le 2 septembre 1939.

Il était dispensé en 1938 car père de trois enfants mais le décès de Jean Marie a pour conséquence l'annulation de cette dispense.

Il est donc affecté au CMA n°132 chemins de fer de Laon.

Marie Joséphe est alors enceinte de 6 mois.

Elle part se réfugier avec ses deux filles et sa belle-mère chez le frère de cette dernière, Paul, en Loire-Atlantique.

\* **Jean Marie Arnould Louis** naît à Le Loroux-Bottereau le 30 décembre 1939<sup>217</sup>  
Il épousera Bernadette Antoinette Thérèse Tabary le 30 septembre 1965 à Villers Guislain (59) et aura 3 enfants.



*Marie Joséphe, Marie Thérèse, sa sœur également réfugiée chez Paul Lhomme, leurs bébés respectifs Jean Marie et Dominique nés sur place (les 30 et 19 décembre 1939), Marie Madeleine et Geneviève (Début 1940)*

Louis est alors démobilisé en tant que charge de famille et rejoint ses proches sur leur lieu d'exil. D'après les dires de mon père, c'est dans les vignes aux alentours de la maison de Paul Lhomme qu'il aurait été conçu ! C'est à ce jour le seul indice qui me permet d'estimer la durée de séjour de la famille chez Paul Lhomme !

<sup>215</sup> Actes de naissance n°14 et de décès n°32 – 1938 - Archives municipales Le Câtelet – A consulter sur place.

<sup>216</sup> Fiche matricule 21R282 – Archives départementales de l'Aisne

<sup>217</sup> Fichier des décès INSEE - Fichier INSEE des décès – <https://arbre.app/insee> - Acte de décès n°918

La France vaincue, la famille reviendrait donc à la ferme à Gouy entre l'été 1940 et le premier trimestre 1941.

\* **Jacques Paul Armand** y naît le 21 mai 1941<sup>218</sup>.

Il épousera Marie Gislaïne Collet, originaire de l'île de la Réunion, le 29 mars 1975 et aura 4 enfants dont je suis l'aînée.



*Geneviève, Jacques, Monique, Jean-Marie et Marie-Magdeleine en 1943*

\* **Monique Anne Marie** voit le jour le 20 janvier 1943 à Gouy.

Elle épousera Michel Marie Maurice Claris le 9 octobre 1965 à Gouy et aura six enfants.



\* **Françoise Henriette** naît le 13 juin 1944 à Gouy.

Elle se mariera avec Michel Lucien René Molet le 19 septembre 1964 et aura trois enfants.

\* Et enfin **Elisabeth Irène Marie Louise** arrive le 19 janvier 1946 à Gouy.

Elle convolera en justes noces avec Jean-Marie Gustave Arthur Courtois, futur maire d'Estrées, le 7 décembre 1964. Ils auront trois enfants.

---

<sup>218</sup> Acte de naissance n°10 – Archives municipales de Gouy – A consulter sur place.

La famille vit de belles heures à la ferme en compagnie d'Adrienne. Les enfants sont scolarisés à l'école communale ou pour les plus âgées à l'institution La Croix dirigée par leur tante Marie-Magdeleine.



*Au premier rang, Marie Magdeleine (1<sup>ère</sup> à gauche)  
et Geneviève (dernière) à l'institution La Croix de Saint-Quentin*

Adrienne donne ses leçons de piano à Marie Magdeleine et Monique, les plus assidues. Marie-Josèphe, bien occupée par les travaux de la ferme, prend malgré tout le loisir de jouer des pièces de théâtre. L'interprétation de la pièce « Mon percepteur est bon enfant » a laissé un souvenir durable dans la mémoire de ses enfants !



*Marie Josèphe et une amie.*

Mais ce bonheur prend tragiquement fin le 21 octobre 1956 au décès de Marie Josèphe Lambert. A l'époque, pas de diagnostic mais mon père pense à une tumeur du cervelet car elle avait quelques vertiges peu de temps avant de mourir.

Le traumatisme provoqué par ce décès est 77 ans après toujours aussi prégnant et a marqué les générations suivantes (Faire-part de décès en annexe 20). Je m'appelle Sabrina Marie Josèphe et partage ce second prénom avec quelques autres de mes cousines aînées, il est même le premier de l'une d'elles.

Cet hommage conservé précieusement par mon père avec une mèche de ses cheveux témoigne de l'amour inconditionnel qu'il lui portait et de sa tristesse :



Je m'aperçois en intégrant cette image que sa signature est fort proche de celle de sa maman...

Il coupera et conservera également une mèche d'Adrienne qui décède le 7 février 1960 dans la ferme familiale (Faire-part en annexe 21).

## CONCLUSION

J'ai écrit les dernières lignes en m'isolant chez ma tante Françoise qui a repris la ferme familiale avec son mari Michel en 1979. Ma présence et l'objet de celle-ci ont délié quelques langues et m'a permis d'avoir des anecdotes supplémentaires sur les protagonistes les plus récents de mon récit. J'ai ainsi appris que ma tante avait été la seule témoin à 15 ans du dernier soupir de sa grand-mère Adrienne. Cela s'était passé dans la chambre dans laquelle elle dort actuellement ! Pendant ce séjour, j'ai dormi dans la chambre de mon père enfant qu'il partageait avec son regretté frère. « A la mort de Maman, je suis resté prostré pendant une heure devant cette fenêtre, le regard dans le vide » m'apprend-il. « Moi, je ne peux plus entendre un coq chanter ! » me raconte sa sœur « à cause de celui qu'on entendait quand on m'a annoncé sa mort. ».

C'est un déchirement de devoir cesser mon récit maintenant. Je ne souhaitais pas pour autant continuer à vous parler de la descendance des enfants Lemaire. Le dernier chapitre a été le plus difficile à rédiger et ses dernières lignes m'ont tiré quelques larmes. Dans les années les plus récentes, on touche à des événements encore bien frais dans la mémoire et les émotions, gaies ou tristes, remontent à la surface. Je laisse le soin à ceux de la plus jeune génération qui seraient intéressés de reprendre mes recherches là où je les ai laissées et de continuer l'histoire de la branche qui leur est propre. J'espère que ce mémoire aura suscité quelques envies.

Grâce à ce travail, j'ai découvert tout un pan de mes origines que je ne soupçonnais pas du tout.

D'abord tout un terroir, le Laonnois, avec la ville de Laon que je fréquentais déjà pour des activités associatives mais que j'arpenterai désormais en ayant une pensée pour l'un ou l'autre de mes aïeux qui y ont vécu. Le village de Versigny m'était totalement étranger. Je sais désormais qu'il fut un berceau important de mes ancêtres. Et surtout Sissy ! Ce village où je vis aujourd'hui. Je brûle d'impatience de creuser davantage son histoire afin de découvrir l'importance qu'ont pu y avoir les familles Vuager, Pillé ou Bauchart.

J'ai aussi beaucoup appris du milieu social de mes ancêtres. Je n'ai pas suffisamment fait de liens avec le contexte historique de l'époque mais j'ai retenu que beaucoup de mes ascendants avaient une importance conséquente dans les communes où ils vivaient.

J'ai passé neuf mois à préparer ce mémoire et je me dois de rendre un document présentable relatant le fruit de mes recherches. Mais il ne s'agit en fait que d'un état des lieux à un instant T de mes avancées car je me suis bien aperçue que ce serait vain de penser que cela pourrait être un jour totalement bouclé. Tellement de pistes ont juste été effleurées et non exploitées... C'est une bonne chose d'avoir une date butoir pour le rendu de l'exercice car plus on écrit plus on se rend compte qu'il y aurait d'autres informations à rechercher pour approfondir chaque sujet. C'est d'autant plus compliqué de se restreindre quand on tombe sur des personnages aussi hallucinant que Nicolas Mégarès ! Dès qu'un mystère apparaît, je n'ai qu'une envie, celle de le percer ! Cela doit être à mon avis la première qualité du généalogiste !

Ma plus grande frustration à l'heure de devoir finaliser mon écrit est de n'avoir pu trouver (ou n'avoir eu le temps de le faire) d'informations sur les parcours scolaires de mes ancêtres. En tant qu'enseignante, cela m'interroge particulièrement. Quel fut le parcours de formation de ce chef de division de la préfecture, de ce professeur émérite du collège Rollin, de ce soldat attaché au génie ou de cette mère supérieure ?

Cela ouvre une porte à de nouvelles enquêtes que je compte bien mener pour continuer d'enrichir ce travail déjà bien entamé. Et dire que cela ne concerne qu'une branche de ma famille ! La branche de ma grand-mère maternelle, la famille Lambert, sera mon prochain objet de recherches. Je me savais contaminée par ce virus de la généalogie depuis longtemps mais le travail réalisé ici m'a rendue complètement addict !

Ce travail de synthèse de mes recherches m'a permis de me rendre compte de la quantité de documents accumulés tout au long de ces semaines d'enquête, il a été l'occasion pour moi de me familiariser avec les différents lieux de conservation de la mémoire, de faire connaissance avec les professionnels ou les bénévoles qui y travaillent et m'a permis d'acquérir de nouvelles compétences que je compte bien utiliser dès que possible dans de nouveaux projets tant personnels que professionnels.

## Bibliographie

- N. BOURGUINAT, « Le maire nourricier : renouvellements et déclin d'une figure tutélaire dans la France du XIXe siècle, in Le mouvement social 2008/3 (n°224), pp 89-104 Ed° La découverte
- BUTTOUD G. Prix et marché du bois à la fin du XIXe siècle. Revue forestière française, 1977, 29 (S), pp.129-138.
- GARYKA E. La culture et le travail du lin dans la vallée de l'Oise XVIIe-XIXe siècles, In : Mémoire de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome XXXVIII, 1993. pp.127-139.
- GOURDON Vincent, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », Histoire, économie & société, 2008/2 (27e année), p. 61-87.
- LAMATHIERE Théophile, Panthéon de la légion d'honneur : dictionnaire biographique des hommes du XIXe siècle, 1874
- LE BIHAN, J. « Fonctionnaires et mobilité géographique au XIXe siècle. L'exemple des percepteurs des contributions directes », Travail et emploi, vol. 127, no. 3, 2011, pp. 15-27.
- LECOINTE Alexandre, Annuaire statistique, administrative, et commercial du département de l'Aisne pour l'année 1840, présenté à M. Emilien Desmousseaux de Givré, préfet de ce département, Bibliothèque de la Société académique de Saint-Quentin
- LEMERCIER C. Analyse de réseaux et histoire de la famille : Une rencontre encore à venir? Annales de démographie historique, 2005, 1, pp.7
- MELLEVILLE M. Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne, 1857, Tome 2, pp.268-269 consulté le 7 mars à la Société académique de Saint-Quentin.
- Mémorial des percepteurs (désormais MP), 41, 1864, p. 298
- PREVOT V. Une grande industrie d'exportation. L'industrie linière dans le Nord de la France sous l'Ancien Régime. In: Revue du Nord, tome 39, n°156, Octobre-décembre 1957. pp. 205-226.
- PLUCHART G., « Cendrières et usines vitrioliques dans le département de l'Aisne 1753-1914 », Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 40 (1995), p. 81-109
- ROLLEY F., Entre économie ancienne et économie de marché : le rôle des réseaux de parenté chez les marchands de bois au XVIIIe siècle. In: Annales de démographie historique, 1995. Les réseaux de parenté. pp. 75-96;
- SAINT-LAGER J.B., Étude de l'influence chimique exercée par le sol sur les plantes. In: Annales de la Société botanique de Lyon, tome 4, 1875-1876. 1876. pp. 50-84
- SARDA, Percepteurs et receveurs municipaux. Leur situation – Moyen de l'améliorer. Etude administrative, Carcassonne, Imp. P. Labau, 1864, p. 27).
- SUREAU J.Y. dir. Société géographique de Laon, Monographies des communes du canton de Sissonne, Ed. J.Y. Sureau

# **ANNEXES**

ANNEXE 1 : Nom des personnes des communes de Versigny, Rogécourt et Fressancourt qui ont été confirmées par Monseigneur l'Evêque de Soissons et Laon à La Fère le 16 mai 1806.

Noms des personnes des communes de Versigny,  
Rogécourt et Fressancourt qui ont été confirmées  
par Monseigneur l'Evêque de Soissons et Laon,  
à La Fère le 16 mai, 1806

hommes.

alliot, Jean baptiste eloi.	jaquet, Louis françois theodore.
alliot, françois.	jaquet, antoine joly.
alliot, Joseph victor.	jaquet, isidore.
baudier, hubert.	jaquet, Jean françois isidore.
baudier, Joseph.	joncourt, flaminand.
batillon, theodore.	joncourt, Louis.
bajart, a. te.	lepreux, Servais roumain.
<u>baudi, Louis.</u>	lefevre, pierre lion.
brule, françois antoine.	lepreux, Joseph joachum.
Carre, françois etienne.	lepreux, françois.
Carrier, felix challemaque.	<u>Thoume, Jean françois.</u>
Cesle, Jean pierre.	Mayel, françois.
<u>Cobri, vialent christophe.</u>	Mayel, Joseph.
Chatelain, pierre Louis.	Mayel, Louis.
Dautraye, henri.	Merlier, Louis.
Dautraye, Jean Joseph.	Michel, Jean baptiste.
Dautraye, elois.	<u>Mieque, Louis Joseph theodore.</u>
Deroin, charles françois.	oudin, antoine.
Derumont, Louis philippe antoine.	poitevin, Louis.
Derumont, toupinaut.	poitevin, Jacques auguste ferdinand.
fouquet, auguste de hie.	polet, armand montain.
gaubart, Louis.	Ravifot, Simon.
gaubart, pierre Louis.	Renard, françois montain.
gaubart, gilolas.	Savreux, Jacques Louis antoine.
gaillet, pierre.	tourcier, Jean baptiste.
girouard, villos theodore auguste.	triguenais, Jean Louis.
gros, françois.	<u>tuet, Louis isidore.</u>
gros, Noël vialent.	Wattin, Jean baptiste.
henon, françois.	
herfon, antoine.	

ANNEXE 2 : Matrice cadastrale de Jean-François LHOMME

N<sup>o</sup> Lhomme Jean François à Carigny

Folio. 361

ANNÉES de la MUTATION.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			CLASSES.	REVENU				FOLIOS DE LA MATRICE		
Acquisition.	Vol. de la Section.	de la Section.	du Numéro du Plan.	des Cantons ou Lieux dits.	de la Nature de la Propriété.	Par Parcelle.				Par Parcelle.		TOTAL.		d'où les articles acquis sont tirés.	où les articles vendus passent.	
						A.	P.	M.		F.	C.	F.	C.			
1882			27	le Pétion	terre	28	10	7	24	20	4 <sup>e</sup>	3	97	187	80	383
1882			28	"	"	31	10	7	62	50	4 <sup>e</sup>	7	21	200	84	383
1882			150	le Blanc-fort	"	16	20	7	57	32	4 <sup>e</sup>	2	27	199	74	383
1882			169	le Champ-labac	"	12	10	7	76	62	4 <sup>e</sup>	1	79	204	97	383
1882			170	"	"	48	10	8	18	72	4 <sup>e</sup>	7	75	211	98	383-438
1882			187	"	"	62	90	8	24	52	4 <sup>e</sup>	10	69	228	50	383
1877			278	le Pétion	"	29	70	8	80	17	2 <sup>e</sup>	2	67	232	72	340
1877			279	"	"	05	10	8	93	87	2 <sup>e</sup>	1	37	212	29	340
1882			422	la Courbe	"	1	02	10	8	77	2 <sup>e</sup>	27	84	239	80	383
1882			438	le Pin à feuillage	"	24	10	7	58	20	3 <sup>e</sup>	4	90	252	20	126
1877			444	"	"	14	30	4	69	65	2 <sup>e</sup>	3	86	111	38	126
1882			472	le Champ-labac	"	13	60	7	74	18	2 <sup>e</sup>	3	67	253	54	383
1877			542	le Pin à feuillage	"	09	70	7	58	89	4 <sup>e</sup>	1	26	219	24	126
1882			540	le Pin à feuillage	"	28	40	9	59	39	4 <sup>e</sup>	4	91	219	31	126
1882			630	le Champ-labac	"	1	48	60	61	85	4 <sup>e</sup>	23	77	16	07	571
1882	C		111	le Pin à feuillage	"	09	20				1 <sup>e</sup>	3	31			126
1882			252	le Pin à feuillage	terre plantée	40	10				4 <sup>e</sup>	17	51			126
1878			422	le Village	"						2 <sup>e</sup>	3	5			393
1877			422	"	folie morte	03	10				1 <sup>e</sup>	1	12			361 agrandir en com. de
1878			447	"	gazon	07	20				1 <sup>e</sup>	3	89			361.62.275.33
1882			680	le Pin à feuillage	terre	02	30				2 <sup>e</sup>		62			126
1882			681	"	arbres	04	10				1 <sup>e</sup>	1	62			126
1882			763	le Pin à feuillage	terre	25					4 <sup>e</sup>	3	50			126
1826			872	le Pin à feuillage	"	39	14				4 <sup>e</sup>	7	03			618
1877			904	le Pin à feuillage	arbres	07	20				1 <sup>e</sup>		59			126
1878			992	le Village	"	13	10				2 <sup>e</sup>	3	61			672
1825	1882	C	112	le Pin à feuillage	terre plantée	26	32				2 <sup>e</sup>	12	04			126
1826	1882		772	le Pin à feuillage	terre	32	90				2 <sup>e</sup>	5	92			126.383
1830	1882	B	1471	le Champ-labac	"	19	20				2 <sup>e</sup>	5	21			324.383
1831	1882	C	770	le Pin à feuillage	"	39	10				2 <sup>e</sup>	7	03			618.383
1826	1882		211	le Pin à feuillage	"	24	88				4 <sup>e</sup>	7	32	11	85	371.126
1872			246	"	"	24	55				1 <sup>e</sup>	9	20	124	85	371.126

ANNÉES de la MUTATION.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			CLASSES.	REVENU				FOLIOS DE LA MATRICE		
Acquisition.	Vente.	de la Section.	du Numéro du Plan.	des Cantons ou Lieux dits.	de la Nature de la Propriété.	Par Parcelle.				TOTAL.	Par Parcelle.		TOTAL.		d'où les articles acquits sont tirés.	où les articles vendus passent.
						A.	P.	B.			F.	C.	F.	C.		
1845	1887	B	376 <sup>p</sup>	Le Doyon	Terre	6	30		2	1	70		2	340		
1845	1887		377 <sup>p</sup>	"	"	0	38	15	2	2	52	4	22	360		
1852	1882	C	677	Chemin de Coney	cultivé	6	20		1	2	23		467	126		
1852	1882		678	anc <sup>ie</sup> en Champs	"	4	70		1	1	69		189	126		
1852	1882		679	de Coney	Terre	2	40	2	2	5	65	297	19	126		
1858	1882		446	Le Village	Jardin	2	73		1	2	04		607	126		
1860	1882		594	Chemin de Coney	pré	23	75		3	5	75		332	126		
1860	1882		595	"	arable	32	25		2	7	15	3	332	126		
1867	1882		442	Le Village	Jardin	4	10		1	4	91		7	397		
1867	1882		446 <sup>p</sup>	"	Jardin	8	35	1	1	1	27	29	88	126		
1877	1878		432 <sup>p</sup>	"	Métairie	2	38		1	"	86		361	393		
1878	1882		762 <sup>p</sup>	Sol planté	Terre	5	20	1	5	"	12	31	16	627	282	
1878	1882		1008 (250)	Le Village	Terre plantée	"	90		2	"	34		Ch <sup>ie</sup> culture	126		
1878	1882		447 <sup>p</sup>	Le Village	Jardin	6	94		1	3	75		361	397 126		
1881	1882	B	774 <sup>p</sup>	Le Blanc fort	Terre	"	50	1	4	0	07	34	46	Ch <sup>ie</sup> culture	383	

ANNEXE 3 : Plans cadastraux et repérages des terrains ayant appartenus au couple  
LHOMME-BAUDRY

Annexes	Section	Lieu dit	Numéros de parcelle	Nature des propriétés
Annexe 3.1	B dite de la Vigne à Salomon 1 <sup>ère</sup> feuille côté gauche <sup>219</sup>	Le Champ Tabac	169 – 170 – 187	Terres
Annexe 3.2	B dite de la Vigne à Salomon 1 <sup>ère</sup> feuille côté droit <sup>220</sup>	Le Blanc fossé	27 – 28	
		Le Poteau	150	
Annexe 3.3	B dite de la Vigne à Salomon 2 <sup>ème</sup> feuille côté gauche <sup>221</sup>	Le dépôt	376 – 377 – 378 – 379	
		La Vigne à Salomon	438 - 454	
		Le Champ Lapierre	471 – 473	
		Les 14 setiers	552	
		L'épinette	590	
		Le buisson Corbeau	422	
Annexe 3.4	B dite de la Vigne à Salomon 2 <sup>ème</sup> feuille côté gauche <sup>222</sup>	Les Champs tortus	638	
Annexe 3.5	C dite du Village 1 <sup>ère</sup> feuille côté gauche <sup>223</sup>	Le Rion Génart	151 152	Terres Terres plantées
		Le tour de ville	255 – 256 252- 292	Terres Terres plantées
		Le Village	432 442 – 446 - 447	Maison Jardin
		Chemin de Coucy	594 595	Pré Aulnaie
		Au-dessus du Chemin de Coucy	677 - 678 679 – 680 – 681	Aulnaie Terres
Annexe 3.6	C dite du Village 2 <sup>ème</sup> feuille <sup>224</sup>	Le Glavard	763 - 768	Terres
		Les quartiers	772 – 773	
		Les aulnes d'Anzaine	904	Aulnaie
		Les usages	993	Bois

<sup>219</sup> [AD02 en ligne – 3P1003\\_04 – Versigny : Section B, 1<sup>ère</sup> feuille \(côté gauche\) 1823](#)

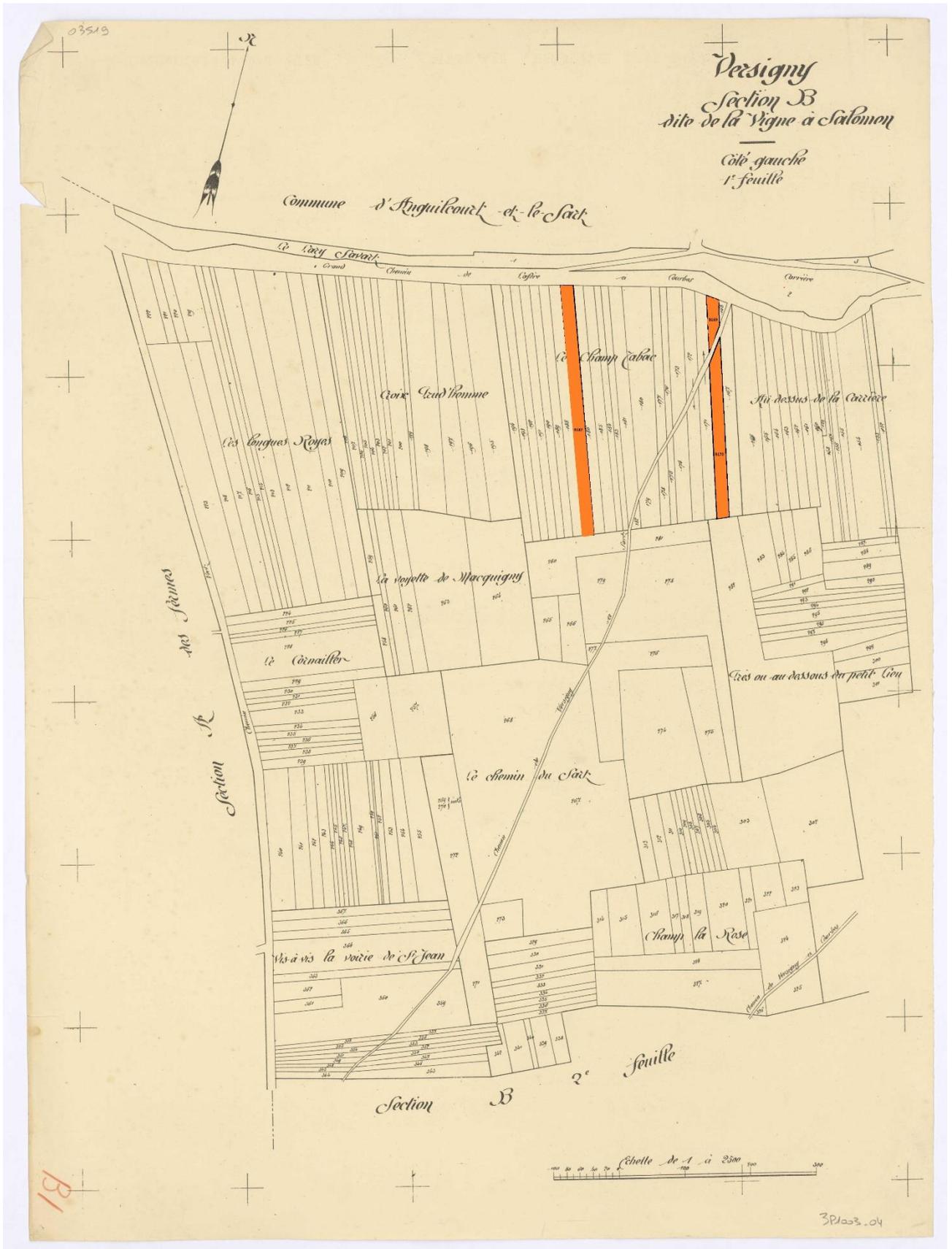
<sup>220</sup> [AD02 en ligne – 3P1003\\_05 – Versigny : Section B, 1<sup>ère</sup> feuille \(côté droit\) 1823](#)

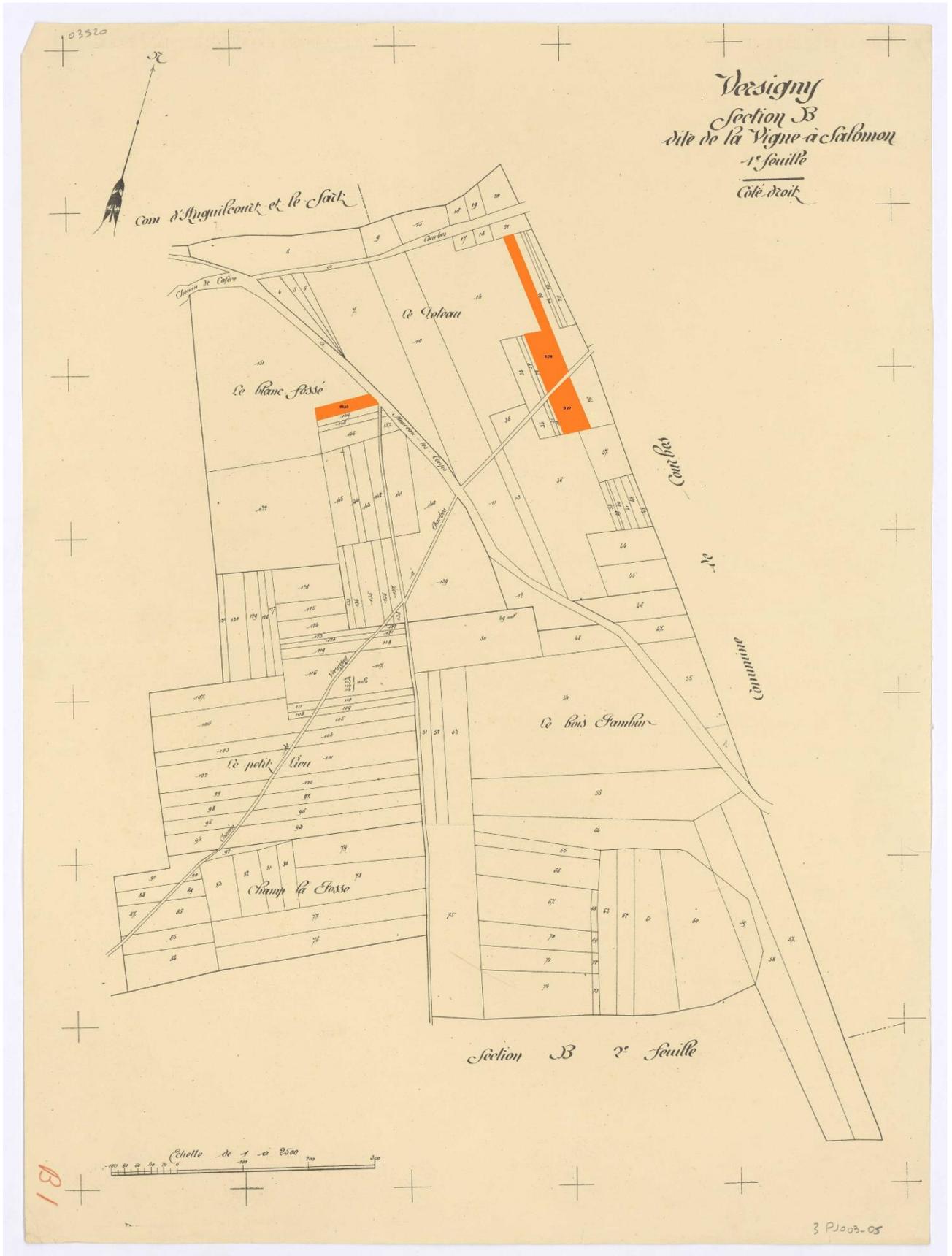
<sup>221</sup> [AD02 en ligne – 3P1003\\_06 – Versigny : Section B, 2<sup>e</sup> feuille \(côté gauche\) 1823](#)

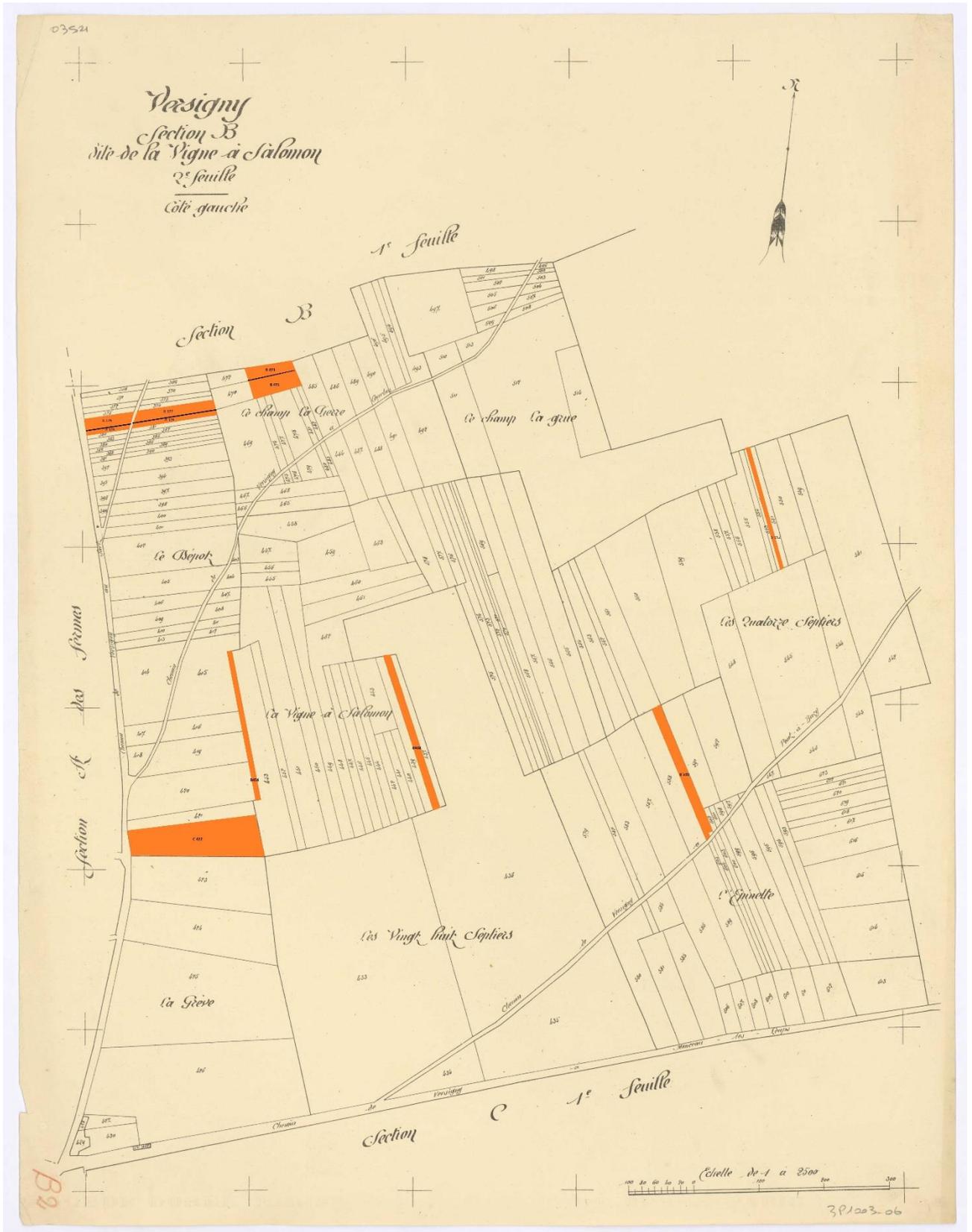
<sup>222</sup> [AD02 en ligne – 3P1003\\_07 – Versigny : Section B 2<sup>e</sup> feuille \(côté droit\) 1823](#)

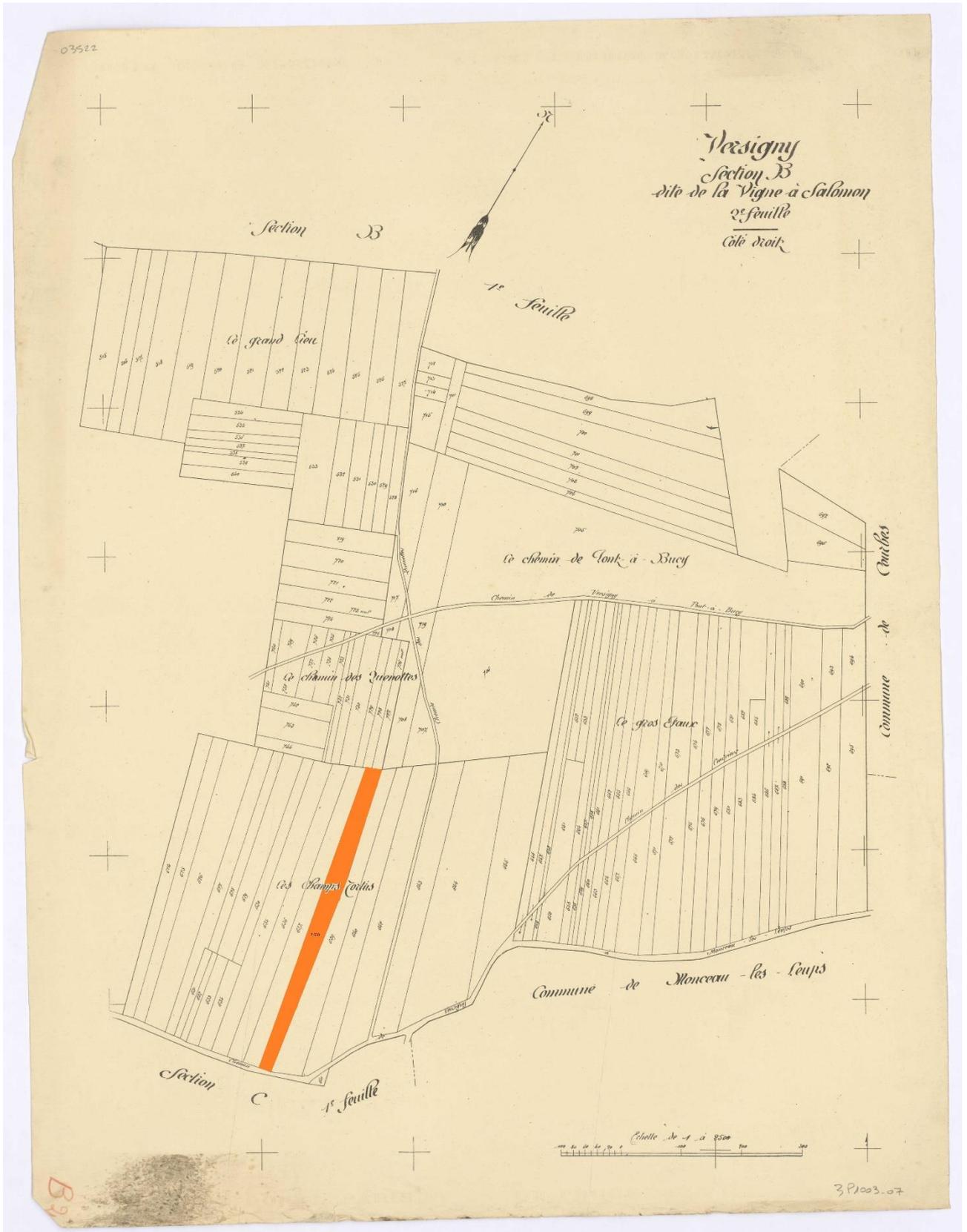
<sup>223</sup> [AD02 en ligne – 3P1003\\_08 – Versigny : Section C 1<sup>ère</sup> feuille \(côté gauche\) 1823](#)

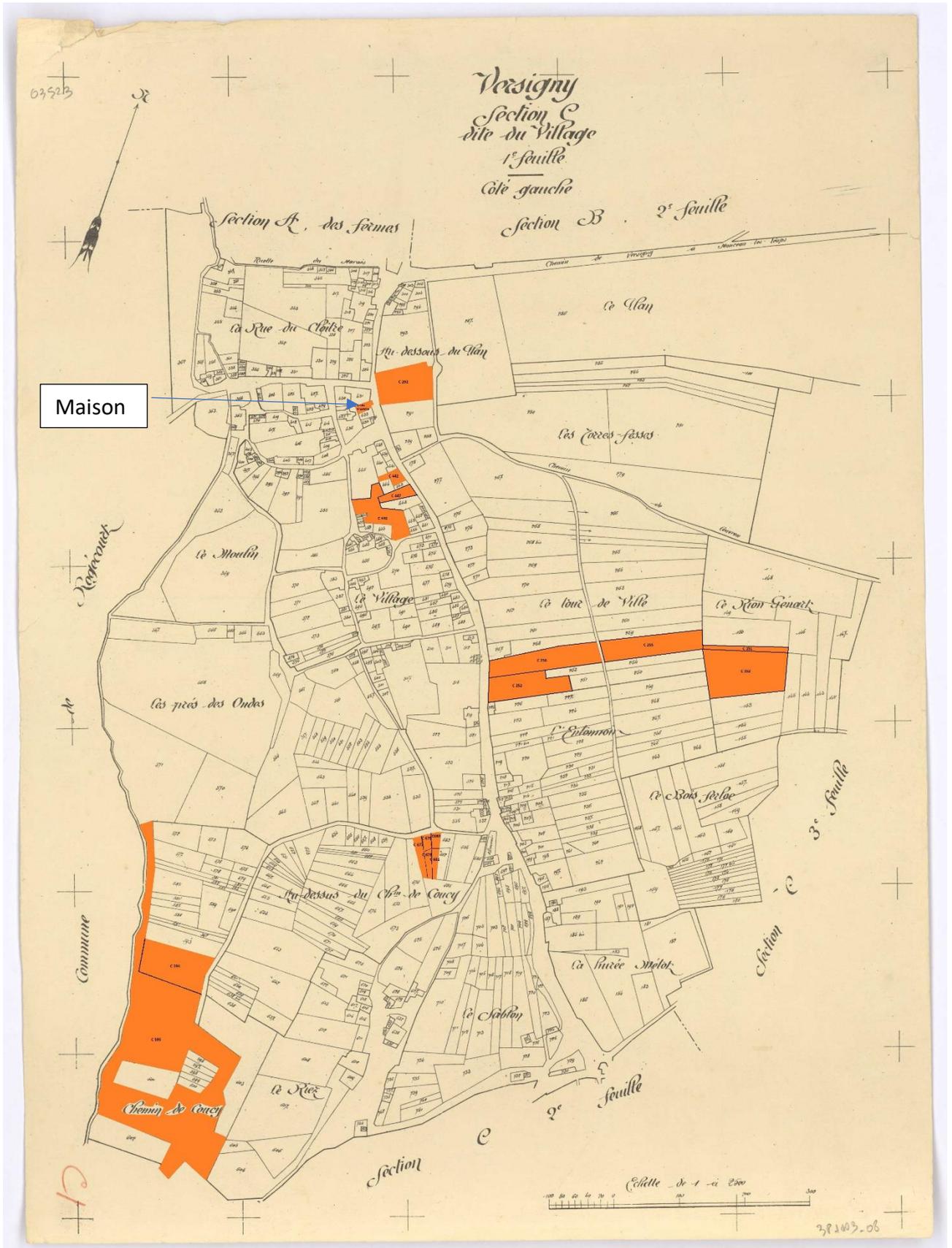
<sup>224</sup> [AD02 en ligne – 3P1003\\_10 – Versigny : Section C, 2<sup>e</sup> feuille 1823](#)













Annexe 4 : Contrat de mariage de François Eugène Jules LHOMME et Désirée Paulinie HECART en date du 28 août 1842 rédigé par Me Auguste DUBOIS, notaire à Laon

N<sup>o</sup>. 6253.

capitulaire de la loi

1842

Pardevant Me Victor Auguste Dubois, notaire à la résidence de Laon, chef lieu de l'arrondissement, soussigné, assisté des témoins ci après nommés, au lieu susdigné :

ont comparé

M<sup>r</sup>. François Eugène Jules Lhomme, garçon, majeur, âgé de vingt cinq ans, employé à la préfecture de Laon, demeurant à Laon; né du mariage de M<sup>r</sup>. Jean François Lhomme, propriétaire, demeurant à Verdigny, avec Dame Marie Thérèse Florine Haudey, sa femme;

Stipulant pour lui et en son nom personnel en présence et du contentement de ses père et mère qui stipulent eux mêmes à cause de la constitution de dot qu'ils lui feront

D'une part

Et M<sup>lle</sup> Désirée Paulinie Hecart, âgée de vingt deux ans, issue du mariage de M<sup>r</sup>. Pierre Hecart, ancien officier de cavalerie, membre de la légion d'honneur, & propriétaire, avec Dame Elisabeth Gadroy, sa femme père & mère avec les quels elle demeure à Laon;

Stipulant aussi pour elle & en son nom personnel en présence de ses père & mère qui stipulent eux mêmes à cause de la dot qu'ils lui constitueront ci après.

D'autre part

Les quels comparants (M<sup>r</sup>. Lhomme, père & M<sup>lle</sup> Hecart) dans vue d'un mariage projeté entre eux & dont la célébration civile doit avoir lieu incessamment, ont arrêté les clauses & conventions suivantes :

Article premier.

Les futurs époux déclarent adopter, pour régler leur union, le régime de la communauté réduite aux acquêts; en conséquence leur communauté se composera seulement des fruits et revenus de leurs biens respectifs & de leurs économies & épargnes.

Par suite de cette disposition, ils ne feront point tenir des lettres d'un de l'autre antérieures à la célébration du mariage; leurs dots & apports & tout ce qui leur adviendra pendant leur union, tant en biens meubles qu'en immeubles sont dès présent formellement exclus de la communauté. Article

Da 28 août 1842.

Mariage.




Article D'après.  
en considération du futur mariage, Mr. & Mme Lhomme  
père & mère, constituent en dot à leur fille, qui l'accepte  
une somme de deux mille francs qu'ils s'obligent  
solidairement de lui payer, tant intant, le jour  
de la célébration de son mariage.  
cette constitution de dot sera imputable sur  
la succession du premier mourant des Donateurs.  
Article troisieme.

Mlle Hécart vient au mariage avec une somme  
de cinq cents francs faisant l'importance de laquelle  
lui a été fait par Mr. Louis Antoine Gadroy, son oncle  
maternel, un terrain de son testament olographe  
en date à lauz du premier mars mil huit cent trente  
et dix, après que son état a été constaté par Mr. le président  
du Tribunal civil de lauz le vingt deux avril mil huit  
cent trente quatre, à Mr. Leroy notaire à lauz, puis sur  
acte dressé par ce dernier le six vingt deux avril mil  
huit cent trente quatre.

elle a satisfait de cette somme au futur époux qui  
en sera chargé par le seul fait de la célébration de  
mariage.

#### Article quatrieme.

Mr. & Mme Hécart, père & mère, voulant favoriser  
le futur établissement de leur fille, Mlle Dornier  
& constituent en dot une somme de huit mille francs  
qu'ils promettent & s'obligent de lui payer, entre  
les mains de son futur époux, le jour de la célébration  
de mariage, tant intant.

Sur cette constitution de dot, deux mille francs  
sont donnés à la future épouse, avec dispense expresse  
de rapport & hors part en venant aux successions  
des Donateurs. Les six mille francs restants  
sont donnés avec obligation de les rapporter à  
la succession du premier mourant des Donateurs;  
toutefois la future épouse ne sera tenue au rapport  
que jusqu'à concurrence de ce dont elle profitera  
dans la succession du premier mourant de ses père & mère,  
l'excédant étant réputé donné par le donateur survivant,  
Mlle Hécart accepte cette donation et en remercie  
les père & mère.

Article

Article Cinquième.

Le survivant des futurs époux, prêtera tout  
les biens qui composent la communauté, outre les habits,  
et linge à son usage personnel, un lit garni & des  
objets mobiliers à choix, à dire d'experts, jusqu'à concurrence  
de trois cents francs. ces présents s'exerceront  
à titre de préciput.

Article Sixième.

Les futurs époux voulant se donner des preuves  
de leur affection, se font donation réciproque, au  
survivant de l'un d'eux, ce qui ils acceptent mutuellement  
de la jouissance de la maison qui pourra leur  
appartenir, à tel titre que ce soit, à l'époque du  
premier montant, quand même elle seroit un propre à ce dernier.

Le survivant en jouira, sa vie durant, tout  
les charges uteruntur, mais il sera dispensé de  
fournir caution.

Article Septième.

Le futur époux fait en outre donation, à la  
future épouse qui l'accepte, si elle lui survit,  
sans enfant né ou à naître de futur mariage,  
d'une somme de mille francs à prendre sur les  
plus clairs deniers qui composent la succession;  
en cas d'enfant, cette donation sera réduite  
à la somme de cinq cents francs également à  
prendre sur les plus clairs deniers de la succession  
de futur époux.

Article Huitième.

Le survivant des futurs époux aura, pour rembourser  
aux héritiers du prédécédé, la dot de ce dernier &  
les droits dans la communauté d'acquies, un délai  
de deux ans à compter du jour de la dissolution  
de ladite communauté, en deux ans d'acquies des requises  
au taux de cinq pour cent par an, payable annuellement.

Article Neuvième.

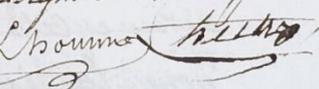
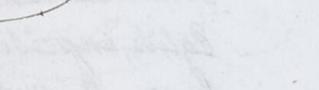
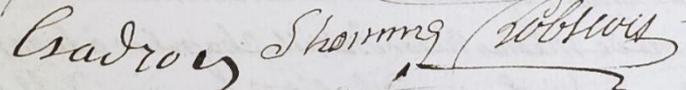
La future épouse & les héritiers en ligne directe  
usant du droit de renouveau à la communauté d'acquies,  
reprendront les dépens & dot & tout ce qui lui sera  
revenu & cela pendant le mariage, à tel titre que

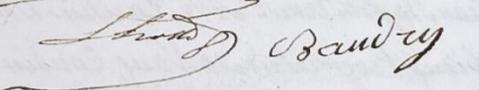


Annexe 5 : Acte du mariage religieux de François Eugène Jules Lhomme et Désirée Paulinie Hécart le 7 septembre 1842 en la cathédrale de Laon.

Page 31<sup>e</sup> Seize. 7

2/4.  
Lhomme Hécart.
 L'an mil huit cent quarante deux, le sept septembre, après la publication d'un Band de futur mariage entre François Eugène Jules Lhomme, Employé à la Préfecture de la Seine, fils majeur de François Lhomme, Propriétaire, et de Florine Baudry, de droit de la Paroisse de Varsigny, Canton de Laon, et de fait de cette Paroisse, d'une part, et Désirée Paulinie Hécart, fille majeure de Pierre Hécart, Ex-Percepteur des Contributions Directes de la Ville de Laon, et Chevalier de la Légion d'Honneur, et d'Elizabeth Carroy, de droit et de fait de cette Paroisse, d'autre part: la susdite publication faite le vingt huit dernier, tant en cette Eglise, qu'en celle de Varsigny, Commune résidente du Certifié de M. le Doyen de la susdite Paroisse, pendant des trois précédents mois, Signé Vaillant, au Prône de la messe Paroissiale sans qu'il se soit trouvé aucun Empêchement ni opposition: Vu la Dispense de deux autres Banns accordée par Mgr l'Evêque de Soissons et Lyon, Signé Deudilly, Vicaire Général, Contrôleur à Laon, Chanoine Secrétaire; J. Souffignié, Curé Archidiaque de cette Ville, après s'être assuré de l'union civile des susdites Parties, ai reçu, en cette Eglise, leurs mutuel Consentement de mariage et leur ai donné la Bénédiction Nuptiale avec les Cérémonies Prescrites par la dite Eglise, en présence de Philippe Lhomme, Propriétaire à Varsigny, oncle Paternel de l'époux, de crême Désirée Lobry, Cultivateur à Varsigny, Cousin de l'épouse, de Pierre Louis Veron Dubois, Propriétaire à Villonva, oncle Maternal de l'épouse, de Pierre Jules Hobbe, Percepteur des Contributions Directes à Laon, Beaufrère de l'épouse; Lesquels ainsi que l'époux et l'épouse ont Signé avec nous les précédents acte les jours et au lieu dits.

L'homme   
 Hécart   
 Carroy 

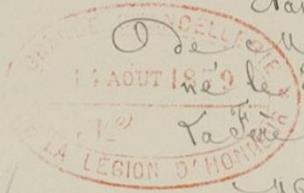
Baudry 

Lhomme 

2<sup>e</sup> Division.

PRÉFECTURE DE L' AISNE.

99246



Etat des services à la Préfecture de l'Aisne  
de M<sup>r</sup>. Lhomme François Eugène Jules  
né le 8 Décembre 1816 à Persigny Canton de  
Taché (Aisne).

- M<sup>r</sup>. Lhomme entre comme Employé dans les bureaux de la Préfecture de l'Aisne le 8 février 1841. nommé rédacteur le 1<sup>er</sup> Juin 1843.
- sous-chef de bureau le 1<sup>er</sup> Novembre 1846.
- chef de bureau le 1<sup>er</sup> Juin 1850.
- chef de division le 1<sup>er</sup> Janvier 1879.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 1879 20 années de services  
comme chef de division.

Au 8 Février 1879 38 années de services  
dans les bureaux de la Préfecture de l'Aisne,  
Extrait certifié conforme au registre du  
personnel des bureaux de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet de l'Aisne et par autorisation  
Le secrétaire général  
Boulevard



Je soussignée Désirée Paulinie  
Hecart épouse De M<sup>r</sup> Lhomme  
ai fait mon testament ainsi  
qu'il suit.

1<sup>o</sup> voulant reconnaître les bons soins  
de Léontine Valson ma femme je lui  
lègue en toute propriété si elle est  
encore à mon service lors de mon décès  
tout mes vêtements & linge de  
usage, sans autre exception que mes bijoux  
qui reviendront à mon fils

2<sup>o</sup> et le lit garni où elle couche

Je lègue en outre à mon mari  
l'usufruit, sa vie durant, avec  
dispense de fournir caution et de  
faire emploi de tout les biens meubles  
et immeubles sans exceptions que  
je laisserai à mon décès, y compris  
tout rapport.

Si mon fils conteste cette  
disposition ce legs comprendra la  
moitié en usufruit de ce même  
bien avec dispense de caution et  
d'emploi.

Fait à St Marcel Faubourg  
de Laon, le neuf Janvier 1887  
Désirée Hecart épouse Lhomme

paraphé ne varié pas nous Président.  
Laon, ce 8 ghu 1889  
Léon M<sup>r</sup> Léontine M<sup>r</sup> &

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE DE BRABANT



ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES

Commune de Saint-Josse-ten-Noode

EXTRAIT du registre des Décès  
pour l'an 1937

No *24*

Déposé sur papier libre pour service administratif

Acte n° 301.- L'an mil neuf cent trente-sept, le quatorze octobre, est décédé en cette commune:-----  
Paul Gillet, né à Laon, Aisne, France, le dix mai mil huit cent soixante-trois, époux de Yvonne Flore Léontine Ghislaine PHILIPPE, fils de Célestin Jules Gillet et de Anna Elisa Dotte, décédés.-----

Pour extrait conforme,  
Saint-Josse-ten-Noode, le 22 Octobre 1937  
L'Officier de l'Etat civil,



Cé: R.

A Monsieur l'Administrateur de la Sureté Publique  
Bruxelles.

*113*  
*24*  
*M*

*Philippe*  
*1142508 cc*

Annexe 9 : Extrait de l'acte de liquidation Lhomme – Hécart concernant l'héritage  
perçu par Désirée Paulinie Hécart suite au décès de son neveu Mouliade

renvoici à la connaissance  
La succession du mineur Mouliade a été réglée aux termes de un  
acte reçu par led. M<sup>rs</sup> P. Leclain et Barnaud, le dix sept mai  
mil huit cent soixante dix.  
Aux termes de cet acte pour remplir M<sup>me</sup> Lhomme de ses droits,  
tant en pleine propriété que en nue propriété, et lui a été attribuée  
en toute propriété, à titre de forfait,  
1<sup>o</sup> Une maison sise à Laon, rue Souverain n<sup>o</sup> 12.  
2<sup>o</sup> Les obligations à Court terme du Crédit Foncier de France de  
cinq cent francs cinq pour cent, n<sup>os</sup> 21017 à 21022, remboursables  
le premier janvier mil huit cent soixante dix.  
3<sup>o</sup> Le tabatière, bijoux et bijoux P. M<sup>me</sup> Mouliade.  
La maison sise à Laon a été vendue à M. François  
Benjamin Cléche, photographes demeurant alors à Reims  
rue large n<sup>o</sup> 30, moyennant onze mille francs payés  
comptant, et dont l'acte contient quittance, lequel est signé  
signatures privées fait double à laon le premier juin mil  
huit cent soixante dix, et dont l'un des originaux porte la

Annexe 10 : Registre matricule Pierre Lhomme

Lhomme,

Nom : Lhomme,  
 Prénoms : Pierre Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 99  
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 14 Janvier 1890, à Laon, canton de Laon, département de l'Aisne, résident à Gouy, canton de Catelet, département de l'Aisne, profession de étudiant (Écol. Sup. des Sciences pures), fils de Lotave, Eugène et de Gillet, Marie, Adolpheine, tous domiciliés à Gouy, canton de Catelet, département de l'Aisne

SIGNALLEMENT.

Cheveux châtains, sourcils noirâtres, yeux gris bleu, front hauteur moyen, nez dos avec, bouche largeur moyen, menton saillie moyen, visage étroit, largeur moyen  
 Taille : 1 m. 80 cent. Taille rectifiée : ..... cent.  
 Marques particulières :  
 Degré d'instruction générale : 4

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1° partie de la liste en 19 11. Bon  
 Classé dans la .....° partie de la liste en 19 .....

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 6 de la liste  
Parti à l'arrivée au Corps le 7 oct. 1911 et rappeur de 2° classe ce jour.  
Reforme temporairement le 31 Mars 1912 par la Commission de réforme de Versailles pour endocardite (De Catignol) Brochure du D<sup>o</sup> de R. reconnu apte au service armé par la Commission de Réforme de 4<sup>e</sup> Quentin dans sa séance du 2 Avril 1913. Rappelé à l'activité et réaffecté le 31 Mars 1913 au 1<sup>er</sup> Régiment du Génie à Versailles. Arrivé au Corps et rappeur de 2° classe le 31 Mai 1913. Hautement au Corps par application de l'art. 33 de la loi du 31 mars 1905. Passé dans la réserve de l'armée active le 8 novembre 1913. Certificat de bonne conduite accordé.  
 Rappelé à l'activité par décret du 1<sup>er</sup> Août 1914 (Mala<sup>o</sup>n Génie) Arrivé au Corps le 3 Août 1914.  
 Bénéf. au 1<sup>er</sup> Régiment du Génie le 1<sup>er</sup> Octobre 1915 (D<sup>o</sup> M<sup>o</sup> 51933/4 du 13 septembre 1915). Nommé Caporal le 16 Août 1917. Ordre n° 61 du Chef de 1<sup>er</sup> B<sup>o</sup> du Génie Div<sup>o</sup> du 16 Août 1917. 3<sup>e</sup> liste et disparu au combat d'Heugny le 30 Mai 1918 (avis de la C<sup>o</sup> du 31 Mai 1918). Décès. Décès fixé au 30 Mai 1918, par jugement déclaratif du 6<sup>o</sup> de 1<sup>er</sup> Quentin, le 20.1.1920 et transcrit sur les registres de la mairie de Catelet le 8.2.1922.  
"Mort pour la France"

CORPS D'AFFECTATION.		NUMEROS	
		au	MATRICUL
		CONTROLE	OU AU
		SPÉCIAL.	RÉPERTOIR.
Armée active.	<u>1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> Génie, Versailles</u>		<u>6288</u> <u>10956</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<u>1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> au Génie Versailles</u>	16	<u>66854</u>
	<u>11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> du Génie</u>	2	<u>65876</u>
Armée territoriale et sa réserve.			

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES			D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE.
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.				
Dates.	Communes.	Subdivision de région.		
	<u>Catelet</u>	<u>au</u>		

PÉRIODES D'EXERCICES.	1 <sup>re</sup> dans 1 .....		2 <sup>e</sup> dans 1 .....		Supplémentaire dans 1 .....	
	du	au	du	au	du	au
Armée territoriale.						
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.						

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

1910-99

2072. — Lucas et Limoges. — Imprimerie et Librairie militaires Henri CHAUMES-LAVAZELLE.

Annexe 11 : Registre matricule de Paul Jules Lhomme

14-6-1922

**Lhomme**  
 Nom : **Paul Jules**  
 Prénoms : **Paul Jules** Surnom :

N° 137 de tirage dans le canton d' **u sit** Catelet

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le **2 Février 1884** à **Laon** canton  
 d' **u sit** département de **l' Aisne** résidant  
 à **u sit** Catelet canton d' **u sit** département  
 de **l' Aisne** profession d' **étudiant en médecine**  
 fils d' **Octave Eugène** et de **Gillet Adolphe Henri Louis** domiciliés  
 à **u sit** Catelet canton d' **u sit** département de **l' Aisne**

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux **et** sourcils **châtains**  
 yeux **châtains** front **ordinaire**  
 nez **droit** bouche **normale**  
 menton **roulé** visage **ovale**  
 Taille : 1 m. **73** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'insu action : générale (1). **5**  
 militaire (2).

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Bonne Dispense art. 23: étudiant en médecine**

Compris dans la **3** partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
**Arrivé au corps le 10 octobre 1901 N.° M. 6332**  
**etc. soldat de 2<sup>e</sup> cl. ledit jour.**  
**Envoyé dans la disponibilité le 18 septembre 1901**  
**Certificat de bonne conduite "accordé"**  
**Rappelé à l'activité le 15 novembre 1911, n'a pas obtenu**  
**le diplôme permettant droit à la dispense définitive**  
**(art. 23, loi du 15 juillet 1889). Incorporé au 11<sup>e</sup> Rég.**  
**d'Art. à compter du 21<sup>e</sup> 1911. Arrivé au corps d' Médecine**  
**auxiliaire le 21<sup>e</sup> 1911. Envoyé en disponibilité le 25 sep 1912.**  
**Certificat de bonne conduite "accordé"**

Dans l'armée active.  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SIX DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habite en B. résidant.
25 août 1910	72, rue L'Émile à Reims		R.
14 mai 1911	2, rue Lujas, Paris, 5 <sup>e</sup>		R.
16 jan. 1913	Angene à l'Hôpital d'Eramp		R.
13/11/1919	Coroua-Pottierau		R.

**ÉPOQUE**  
 LESQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1911	1911	1911	30

**Suite des services de Lhomme Paul d. 1904 N.° 895 9**  
 et maintenant dans son affectation actuelle pour grand  
 rang du 1<sup>er</sup> février 1924. Réaffecté du décret du 28<sup>e</sup> RA  
 exécution des prescriptions de la note de service N.° 8 1/2 en  
 date du 1<sup>er</sup> février 1924 de N.° le Général Commandant la  
 11<sup>e</sup> Région RDC le 15 décembre 1924. Affecté à l'Hôpital  
 6<sup>e</sup> de civet à Hauterive N.° 318 du 25<sup>e</sup> juin 1925 du D.° du  
 Service de Santé de la 11<sup>e</sup> Région. A effectué une période  
 d'exercices à la 11<sup>e</sup> Région du 2<sup>e</sup> au 16 juin 1931. Carte de  
 cadres par Décret Présidentiel du 4 décembre 1935 applica-  
 tion de l'article 10 de la loi du 8 Janvier 1935 (non admis  
 à l'honorariat)

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les lettres : C (cette) ou R (ce), ou C (compagnie) ou R (régiment).  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)



Annexe 12.2 : Acte religieux

ACTES DE MARIAGE

No 6

L'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, le 23 du mois d Octobre

après la publication d ✓ ban du futur mariage

entre Nicolas Mégarès, fils m ayan  
de Constant Mégarès et de Melpomen Colgrozo

de droit de la paroisse de

de fait de la paroisse de St Etienne du Mont Paris, d'une part;

Et Jenny Shomme, fille m mame  
de Octave Shomme et de Marie Gillet

de droit de la paroisse de Gouy

de fait de la paroisse de

ET ladite publication faite au Prône de la Messe Paroissiale, en l'église de Paris d'autre part;

et en l'église de, le 11 oct

sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement canonique,

comme il résulte du certificat de M, curé d Lema

de St Etienne du Mont Paris

Vu la dispense de un ban et de religion mixte

accordée par Mgr l'Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin,

en date des 11 et 16 oct. signée par M. le Vicaire Farnant

de soussigné L. Morelle, curé d Gouy

ai reçu en cette église, avec les Cérémonies prescrites, leur mutuel consentement de mariage, en présence de (1)

Lemaire beau frere L. Collet  
Gillet L. Collet

de l'Epoux et de ses Témoins :

de l'Epouse et de ses Témoins :

du Célébrant :

L. Morelle  
Melpomen

vic. gén  
official

EVÊCHE  
OFFICIALITÉ  
de SOISSONS

(1) Indiquer la profession et le domicile des Témoins et leur parenté avec les Epoux

Ce mariage Mégarès-Shomme a été déclaré nul de plein droit pourpter existentiary impedimenti ligaminis par décision de l'officialité de Soissons en date du 20 Mars 1934.

Soissons le 20 Mars 1934

M. Delbez



N. Mégarès  
J. Shomme  
O. Shomme  
M. Shomme  
P. Shomme

J. Shomme  
Gillet

L. Morelle  
Melpomen

Annexe 13 :       Éléments du dossier d'annulation du mariage religieux  
Lhomme/Mégares

Annexe 13.1

St Quentin le 6 Juin 1933

Monsieur le Chanoine Delbez

Vicaire Général, Official

Evêché       SOISSONS

Comme suite à votre lettre du 2  
Juin dernier adressée à ma filleule Jenny Lhomme, je  
vous adresse, en son nom, les pièces officielles justifiant  
sa demande en nullité de mariage; pièces qu'elle n'a pu  
se procurer plus-tôt ignorant il y a trois mois encore  
le cas de bigamie.

Ci-joint les pièces suivantes:

- 1°/Extrait du jugement du Tribunal de 1ère instance de l'Ar-  
- rondissement d'Arras. 29 Juin 1927.
- 2°/Arrêt de la Cour d'Appel de Douai du 28 Mars 1928.
- 3°/Certificat de Mariage, Jenny Lhomme/Nicolas Mégarés.
- 4°/Divorce Jenny Lhomme/Nicolas Mégarés du 27 Novembre 1913

Veillez Agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance  
de mon profond respect.-

*J. Braun*  
pour Jenny Lhomme

*M<sup>me</sup> Braun 14. Boulevard Gambetta. L<sup>e</sup> Quentin.*

27 NOV 1913

1913. *Barbault* pour la dame *Jenny*  
*Thomme épouse Mégarès*  
*Peuleur, à Gorcy, canton*  
*de Batelot (Seine).*  
 Divorce. *Defaut* contre *M. Nico*  
*Mégarès architecte*  
*Peuleur, à Paris Rue*  
*Rouge 34.*

Le Tribunal, sur ses conclusions,  
 le Ministère public entendu et après en avoir délibéré  
 conformément à la loi jugeant en matière ordi-  
 naire de premier ressort; Dame *Defaut* contre  
 Monsieur *Mégarès* faute par lui d'avoir constitué  
 avoué quoique régulièrement assigné et pour le  
 profit; Attendu que la dame *Mégarès*, a formé contre  
 son mari une demande en divorce; Attendu qu'il  
 résulte des pièces et documents produits au Tribunal  
 que Monsieur *Mégarès* a abandonné sa femme après avoir  
 dilapidé sa dot; que la demande de la dame *Mé-*  
*garès* est justifiée Par ces motifs: Prononce le divorce  
 d'entre les époux *Mégarès* avec toutes ses conséquences  
 de droit et la requête et au profit de la femme.

Le renvoie à ce pouvoir, en exécution du présent  
 jugement, conformément à la loi du dix-huit avril  
 mil huit cent quatre vingt six. Commis le Président  
 de la chambre des notaires de Paris ou tel autre  
 membre de la compagnie qui il lui plaira s'acquies-  
 cer pour procéder à la liquidation des droits et intérêts  
 respectifs des parties. Nommé Monsieur *Puchel*, juge,  
 pour faire le rapport, en cas de difficultés sur l'inter-  
 prétation de la loi dite liquidation. Dit qu'en cas d'empê-  
 chement des juges susdits commis, il sera pourvu à  
 leur remplacement par ordonnance de Monsieur le  
 Président de cette chambre rendue sur simple requête.  
 Condamne Monsieur *Mégarès* en tous les dépens liquidés  
 provisoirement à la somme de cinq francs dont le  
 recouvrement sera poursuivi pour l'enregistrement  
 conformément à la loi sur l'organisation de l'assis-  
 tance judiciaire. Commis le huissier *Derré* par le  
 bureau de l'assistance judiciaire pour signifier le  
 présent jugement au défendeur.

*Barbault*  
*Puchel*  
*Derré*

101 - 849  
 TRÈS P. TIMBRE ET ENREGISTRÉ  
 A PARIS (ASS. JUD.) LE 27 NOV 1913  
 DÉBET. *Quatre*  
 vingt quatre francs

ECHOS (Suite)

Grâce à la ténacité d'un de nos jeunes reporters, qui a su se procurer une photographie de M. Mégarès, l'architecte diplômé et réputé, nous avons le plaisir de pouvoir insérer dans *La Revue des Sports*, la physionomie bien connue déjà de ce si sympathique Niçois d'adoption.



M. MÉGARÈS

Les talents artistiques du réalisateur qu'est M. Mégarès sont trop connus pour en refaire l'éloge, car c'est un architecte dont les œuvres parlent en sa faveur, et ceux qui veulent apprécier sa maîtrise, tant technique que décorative, n'ont qu'à voir les transformations qui ont été faites l'été dernier au Casino de l'Eldorado, le réputé Music-Hall-Cinéma de la rue Pastorelli.

Pendant tout le temps qu'ont duré ces importants travaux, on a pu voir, jours et nuits, sur la brèche, l'éminent architecte qui fit d'un bel établissement un établissement plus somptueux encore, où pendant toute la saison dernière le public a pu profiter des embellissements de la grande salle, admirer l'ingéniosité édifiatrice de la construction de la salle de cinéma, de la luxueuse transformation des salles de Baccara et de Boule, de l'élégance du Hall et du Dancing.

Aussi les éloges furent nombreux et mérités et M. Mégarès nous permettra d'y joindre les nôtres. En toute sympathie. Qu'il nous soit permis d'ajouter que M. Mégarès, automobiliste réputé, est un fervent sportif et que, quel que soit son labeur, il ne manque pas d'y consacrer ses rares loisirs.

Nous apprenons avec plaisir que notre collaborateur, M. J. Arro fils, directeur des services de publicité de « La Revue des Sports », vient d'être l'heureux père d'un petit garçon qui a reçu le prénom d'Alain.

L'heureuse maman de ce gentil nouveau-né est la charmante fille de M. Andrieux, propriétaire à La Mûre, près Grenoble.

Nos sincères félicitations aux jeunes parents et nos meilleurs vœux pour le jeune Alain.



Entendu ce propos, l'autre soir, Jardin Albert-1<sup>er</sup> :

— Si la Commission d'incendie de Nice était aussi compétente que celle de Paris, il y a 50 pour 100 de salles de spectacles qui ne réouvrieraient pas la saison prochaine.

Est-ce vrai?...

×

Le populaire restaurateur du quartier Saint-Antoine, à Nice, M. J. Arro fils, vient de prendre la direction des services de publicité de « La Revue des Sports ». Nous ne doutons pas que, grâce à son active impulsion, ne se dessine, en faveur de notre publication, une utile campagne qui ne fera qu'affirmer la considération que veulent bien lui témoigner, depuis sa fondation, les nombreux sportifs du département des Alpes-Maritimes.

•

Nous informons nos nombreux lecteurs de la région de Vence que le populaire restaurateur de *Vence-Sports*, notre ami M. Jean Bono, tient à leur disposition tous les renseignements concernant la publicité de « La Revue des Sports » et reçoit les abonnements.



A Villefranche

M. William Albert Robinson, qui vient de faire, en trois ans, le tour du monde à bord du « Swaap », petit cotre de dix tonneaux, a eu le plaisir d'y rencontrer sa grand-mère qui avait fait le voyage de New-York pour l'embrasser et entendre le récit de sa merveilleuse croisière.

A Antibes

Le Challenge des juniors, au Stade du Fort-Carré, a été des plus brillants. Citons, à côté de l'Antibes-Olympique, les athlètes du Stade Niçois, Guiguet et

Vaglio; de l'E.S.C.N., Arcelleni; et l'équipe de l'A.S.C., et félicitons les organisateurs de cette belle compétition où Bonnell, A.O., 80 mètres plat, et Fabre, A.O., poids, disque, saut en longueur, se sont particulièrement distingués.

A Levens

Dimanche dernier, la section du Vol à la Voile de l'Aéro-Club de Nice et de la Côte d'Azur avait convié une nombreuse et brillante assistance pour assister à la bénédiction et au baptême du planeur « Roland-Garros ».

Après avoir salué la marraine, Mme la colonelle de Halle, mère du regretté Roland Garros, M. Carosso retraça l'éclatante carrière du célèbre pionnier de l'aviation.

Puis le jeune maire de Levens, M. Raybaud, dit : « Si nous nous souvenons des débuts des frères Wright et des résultats actuels, qui peut prévoir ce que sera dans vingt ans l'aviation à la voile dont l'avenir nous semble des plus brillants ? »

L'avion « A-IX-B », piloté par Le Poittevin, évolua quelques instants au-dessus du terrain d'aviation, sur lequel il vint se poser, aux applaudissements de tous les spectateurs de cette journée historique.

Au Piol

Le Championnat de Natation de la Côte d'Azur s'est brillamment disputé au bassin du Piol, mis à la disposition du Comité de la VIII<sup>e</sup> Région par le Cercle des Nageurs.

A partir de 10 heures, eurent lieu les éliminatoires et les finales furent courues l'après-midi. Parmi les vainqueurs citons : Talmone, Menu et les plongeurs de l'Italien de Santi, qui furent longuement applaudis.

Félicitons le président du Cercle des Nageurs, M. Edmond Equinet, qui est aussi vice-président de l'U.S.M., du succès de cette belle manifestation sportive.

A Monte-Carlo

Sur les courts du Monte-Carlo Country Club, à Saint-Roman, a eu lieu le match revanche entre les équipes de Cannes et Monte-Carlo.

Le dimanche 9 courant, l'équipe de Monte-Carlo avait remporté 8 victoires à 4. Dimanche dernier, l'équipe cannoise est venue pour prendre sa revanche et il s'en fallu de peu que le succès ne couronna leurs efforts, car Monte-Carlo ne battit Cannes que par 9 victoires à 8.

Cette réunion fut des plus brillantes et un dîner amical réunit, le soir, tous les joueurs et leurs invités.

Annexe 13.4 : Extraits du dossier de demande d'agrément de Nicolas Mégares

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX TRAVAUX EXÉCUTÉS		
(Mentionner comme : Collaborateur, Inspecteur, Associé, Patron)		
ANNÉES		IMPORTANCE APPROXIMATIVE
TRAVAUX ADMINISTRATIFS : Eglises, Ecoles, etc...		
1921	Reconstruction des régions dévastées (B.-de-Calais)	
à	partie en collaboration, partie seul	
1929	Constructions rurales et édifices publics	25.000.000
IMMEUBLES DE RAPPORT		
1935		
36	H. B. M. en collaboration (Algérie)	6.000.000
1938	(Arret) P-de-C	190.000

HABITATIONS PARTICULIÈRES URBAINES			
1924	Hôtel particulier	Exe spuer (A.M)	620.000 <sup>t</sup>
28	Petit Habitation	Bonvalon (A.M)	94.000
29	Villa	Nice (A.M)	125.000
HABITATIONS PARTICULIÈRES RURALES			
1932-39	Chateau de Bouinem (Algérie)		1.100.000 <sup>t</sup>
1942	Grande Villa	St-Ambroix (gard)	850.000.
43	Habitation		180.000
42-44	Habitat rural (loi du 21-11-40) St-Ambroix (gard)		3.000.000
CONSTRUCTIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES			
1930-31	Casino Palace	Nice (A.M)	5.500.000
1944	Distillerie	St-Ambroix (gard)	800.000
1932	Garage	Nice (A.M)	130.000.
1933-34	Brasserie, Cafés	Nice (A.M)	870.000

EXPERTISES : Pour quels Tribunaux et Administrations ?		
Inscrit sous le n° 977, le 21 Juin 1938 expert près le Conseil de Préfecture du Dép <sup>t</sup> d'Alger.		
et Justice de Paix de Béziers (gard)		
1942.		

Avez-vous demandé votre inscription au tableau de l'Ordre des Architectes? oui

A quelle date? Mars 1942

Dans quelle circonscription? NIMES (gard)  
(Cour d'appel du domicile légal)

Quelle réponse avez-vous obtenu? Carte n. 97 régional et 63 fédéral  
Décision ministérielle du 27 mai 1943.

SIGNATURE ET CACHET

*N. MEGARÈS*  
N. MEGARÈS  
ARCHITECTE DIPLOMÉ-EXPERT  
VERSON  
(Calvados)

DATE  
6<sup>26</sup> mai 1945

Les renseignements fournis seront minutieusement vérifiés; toute déclaration inexacte entraînera le rejet de la demande ou le retrait de l'Accrément

Annexe 13.5 : Certificat d'état libre

ÉVÊCHÉ  
DE  
SOISSONS  
(AISNE)

Soissons, le \_\_\_\_\_ 1934

CERTIFICAT D'ÉTAT LIBRE

-----

Nous soussigné, Em. DELBEZ, Vicaire général, Official des causes matrimoniales,

Vu la décision de l'Officialité du Diocèse de Soissons en date du 20 mars 1934, déclarant nul de plein droit "propter existentiam impedimenti ligaminis" le mariage contracté entre Nicolas MEGARÈS et Jenny LHOMME en l'église de Gouy (Aisne), le 23 octobre 1911,

Déclarons Jenny LHOMME, fille majeure de Octave LHOMME et de Marie GILLET, libre du lien de ce mariage et capable de contracter légitimement devant la Sainte Eglise.

Fait à Soissons le 17 mars 1934

*Em. Delbez*  
vic. gen.

ÉVÊCHÉ  
OFFICIALITÉ  
SOISSONS

# Mort de M. Raoul BRAUN

## Président du Tribunal de Commerce de Saint-Quentin

Il y a quelques jours, M. Raoul Braun avait été pris subitement d'une malaise alors qu'il se trouvait en automobile avec un ami. Ramené chez lui, il était forcé de s'aliter. Mais, grâce à sa robuste constitution et aux soins dévoués que lui prodiguaient son gendre le docteur Carrez et ses médecins habituels, on pouvait espérer qu'il se remettrait de la maladie qui l'avait frappé si brutalement. Malheureusement, cet espoir devait être déçu et, jeudi après-midi, M. Raoul Braun s'éteignait.

M. Raoul Braun était né en octobre 1877. Il consacra sa vie entière au service de sa ville et de son pays.

Réformé à 40 p. 104 pour blessure de guerre en 1915, il était titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

Lors de la conférence des Tribunaux de Commerce qui se tint à Saint-Quentin le 17 mai dernier, le vœu avait été exprimé par plusieurs orateurs que la Légion d'honneur vint s'ajouter aux décorations qu'il avait déjà.

Il avait été président de l'Union Fraternelle des Mutilés de Saint-Quentin du 5 avril 1925 au 20 février 1937 et en était actuellement président d'honneur.

Il était membre du Comité départemental des Mutilés, Combattants et victimes de la guerre ; membre de la commission art. 4 (révision des cartes de combattants).

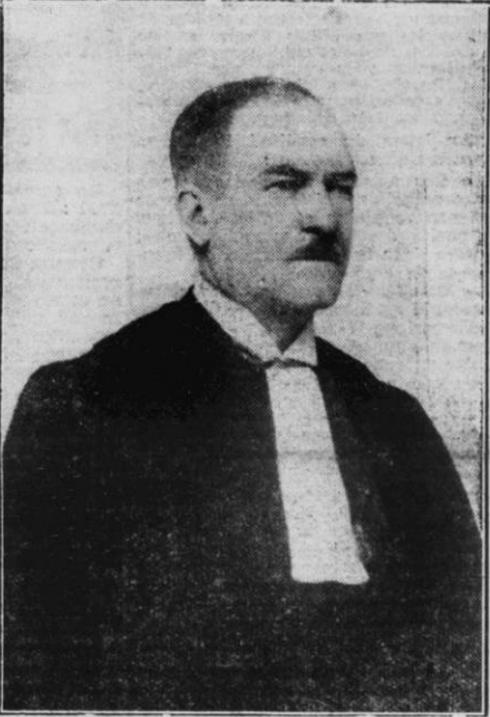
Il avait été administrateur des Hospices civils de St-Quentin du 7 janvier 1925 au 15 décembre 1936.

Il était encore administrateur de l'Ecole Maurice Quentin de La Tour.

Enfin il était entré au Tribunal de Commerce comme juge suppléant du 25 décembre 1922 à 1925 puis juge titulaire de 1925 à 1931 et élu président du tribunal le 10 décembre 1933.

M. Raoul Braun avait brigué sans succès le mandat législatif et le mandat municipal.

Mais ses adversaires comme ses amis reconnaissent sa haute valeur morale, sa droiture et sa conscience.



Au tribunal de Commerce, M. Raoul Braun a apporté dans l'exercice de ses fonctions une compétence et une assiduité scrupuleuse à laquelle il a été rendu un hommage mérité et unanimement approuvé à la Conférence du 17 mai.

La mort si inattendue de M. Raoul Braun a causé dans notre ville une vive et sincère émotion.

La sympathie dont jouissait l'ancien combattant, l'estime déférente qui s'adressait au président du Tribunal de Commerce et par dessus tout l'amitié qui l'unissait à tous ceux qui le connaissaient depuis longtemps, ont fait ressentir douloureusement par nos concitoyens la mort de M. Raoul Braun.

Nous prions Madame Raoul Braun, le docteur et Madame Carrez, son gendre et sa fille, et toute sa famille de croire à la grande part que nous prenons au malheur qui les frappe.

Les obsèques de M. Raoul Braun seront célébrées le lundi matin, à 10 heures, en la Basilique de Saint-Quentin.

L'inhumation aura lieu à Moy de l'Aisne.

Le Grand Echo de l'Aisne n° 1766 du 30/07/1938, p.1

# Les obsèques de M. Raoul BRAUN

## Président du Tribunal de Commerce de Saint-Quentin

Lundi, dans la matinée, ont été célébrées, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. Raoul Braun, médaillé militaire, Croix de Guerre, Président du Tribunal de Commerce, Président d'Honneur de l'Union Fraternelle des Mutilés, Administrateur de l'Ecole de La Tour, Ancien Administrateur des Hospices, membre du Comité Départemental des Mutilés, Vice-Président de la Fédération Départementale de l'U.F., Vice-Président du Comité d'Entente des A.C.

Le deuil était conduit par le Docteur Carrez, ancien interne des Hôpitaux de Paris, gendre du défunt. La levée du corps eut lieu à 9 h. 30 en la maison mortuaire, 14, boulevard Gambetta. Le cercueil, recouvert d'un drapeau tricolore et surmonté de la robe et de la toque de défunt, disparaissait sous les nombreuses couronnes de fleurs offertes par la famille du défunt, le Tribunal de Commerce, l'ordre des Avocats, la Compagnie des Avoués, les syndicats liquidateurs et huissiers du Tribunal de Commerce, l'Office départemental des Mutilés, le Conseil d'administration et les commissaires de l'Union fédérale des Médaillés, l'Union fraternelle des Mutilés, le Comité d'Entente des Anciens Combattants, l'Union départementale des Anciens Combattants de l'Aisne, le Conseil d'administration de l'Ecole de La Tour, les Hospices civils de St-Quentin, la Chambre syndicale des huiles et graisses de la région du Nord, les Francs-Amis, etc...

Les cordons du poêle étaient tenus par : MM. Cardon, juge faisant fonction de Président du Tribunal de Commerce, M. Alexis Flamant, juge au Tribunal de Commerce, M. Scribe, représentant du syndicat des huiles, M. Armand, président de l'Union des Mutilés, M. Normand, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, M. Fournier, ami personnel du défunt, M. Sarrazin, représentant le personnel de la Maison Braun, M. Barbare, ancien président du Tribunal de Commerce.

(Lire la suite en 2<sup>e</sup> page.)

Le Grand Echo de l'Aisne n°1768 du 03/08/1938, p.1

## Les obsèques de M. Raoul Braun

(Suite de la première page).

Derrière le convoi mortuaire avaient pris place avec les drapeaux des délégations des différentes sociétés d'Anciens Combattants, porteurs de leurs drapeaux et les membres de la famille :

Les juges du Tribunal de Commerce, MM. Jaffary, Dubuisson, Doloy, Frizon, Gillet ; M. J. Besnard, greffier, M. Carpentier, commis-greffier, Les membres du barreau de St-Quentin dont MM. Beauvais, bâtonnier, Chapuis, Henrotte, Mascrot, Marguès, Cousteix, Blanchot, etc.

La compagnie des avoués de St-Quentin représentée par MM. Patoux, Marchandier, Havy ; M. Deglaire, procureur de la République et les membres du Tribunal civil ; des représentants des tribunaux de commerce de la 8<sup>e</sup> région.

M. Blondet, président de la Chambre de commerce et les membres de la Chambre de commerce ; une délégation du comité syndical des huiles du Nord ; les représentants du comité départemental des mutilés ; les membres de l'Union des mutilés et réformés ; les membres du comité d'Enfente des A.C. et des médaillés militaires.

MM. Girodon, directeur de l'école de La Tour, les professeurs et les membres du Conseil d'administration de l'école ;

M. Hollande, député de St-Quentin et les administrateurs des hospices de la ville.

Une délégation des orphelins et des vieillards de l'hospice ;

Les infirmières et les sauveteurs-brancardiers de St-Quentin.

On remarquait également dans le cortège : M. Planacassagne, sous-préfet, M. Feuillette, MM. Gry, Mélére, Herbert et les conseillers généraux, M. le docteur Eatchy, et de nombreux membres du conseil municipal de St-Quentin. Les magistrats et les juges étaient revêtus de leurs robes.

La messe fut dite par M. Guilbert, archiprêtre, au milieu d'une affluence recueillie.

archiprêtre, au milieu d'une affluence recueillie.

Après le service religieux des discours furent prononcés sous le porche de la Basilique où le cercueil avait été déposé.

M. Armand, président de l'Union des Mutilés, prit le premier la parole pour adresser un suprême adieu au défunt. Il rappela les qualités morales et le dévouement inlassable dont M. Braun avait fait preuve au sein de l'Association. « Sa disparition, conclut-il, doit resserrer les liens qui nous unissent. Cher camarade, reposez en paix. Votre souvenir restera éternellement gravé parmi nous. »

Après lui, M. Cardon, juge au Tribunal de Commerce, s'exprima en ces termes.

Mesdames, Messieurs,

Le Premier Juge du Tribunal de Commerce, Monsieur Besson-Grange, empêché pour cause de santé, nous a exprimé le regret de n'être pas ici pour saluer une dernière fois le Président et Ami.

C'est avec la plus profonde émotion que je viens au nom du Tribunal apporter en cette triste circonstance un juste tribut d'hommages et de regrets sur la tombe de notre cher Président.

Raoul Braun sollicité par les Industriels et Commerçants il y a 16 années accepta la fonction de juge au Tribunal, il suivait en cela une tradition de famille, c'est-à-dire rendre service bénévolement à la chose publique. Homme expérimenté par la pratique des affaires commerciales, il fut rapidement désigné à la Présidence du Tribunal, il y consacra le meilleur de son temps, son esprit de justice le conduisait à l'équité en toute matière, et en cela il fut un conseiller précieux et écouté.

En mai dernier il présidait au Palais de Justice de notre ville à l'important congrès des Tribunaux de Commerce de la 8<sup>e</sup> région, à cette occasion un hommage considérable lui fut rendu par les Présidents des Tribunaux de la Seine, des départements et par les autorités civiles des plus qualifiées.

Il nous est ravi à la veille de recevoir la plus haute récompense décernée à un Magistrat Consulaire averti. A cet effet la destinée amère a détruit ce qui eut été notre joie à tous.

Le Tribunal adresse à sa veuve, à sa famille si douloureusement éprouvées l'expression d'une sincère sympathie et à son cher Président Raoul Braun le dernier adieu en son repos de paix.

Le corps fut ensuite transporté à Moy de l'Aisne où eut lieu l'inhumation.

\*\*\*

Le « Grand Echo » renouvelle à Mme Raoul Braun, au docteur et à Mme Carrez et à toute la famille, l'expression de ses condoléances émues. La disparition de M. Braun laissera un immense vide dans les sociétés dont il faisait partie et parmi toutes les œuvres auxquelles il s'était voué avec toute la générosité de son grand cœur.

Annexe 15 : Quelques dessins de Mégarès



RÉDACTION ET ADMINISTRATION 9, Rue Casimir-Delavigne, PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ INTERNATIONAL

25e ANNÉE. - N° 1910

Le numéro : 50 centimes

JEUDI 3 MARS 1910

# Chronique Amusante

Directeur: **BADIN-MONTFERRIER**

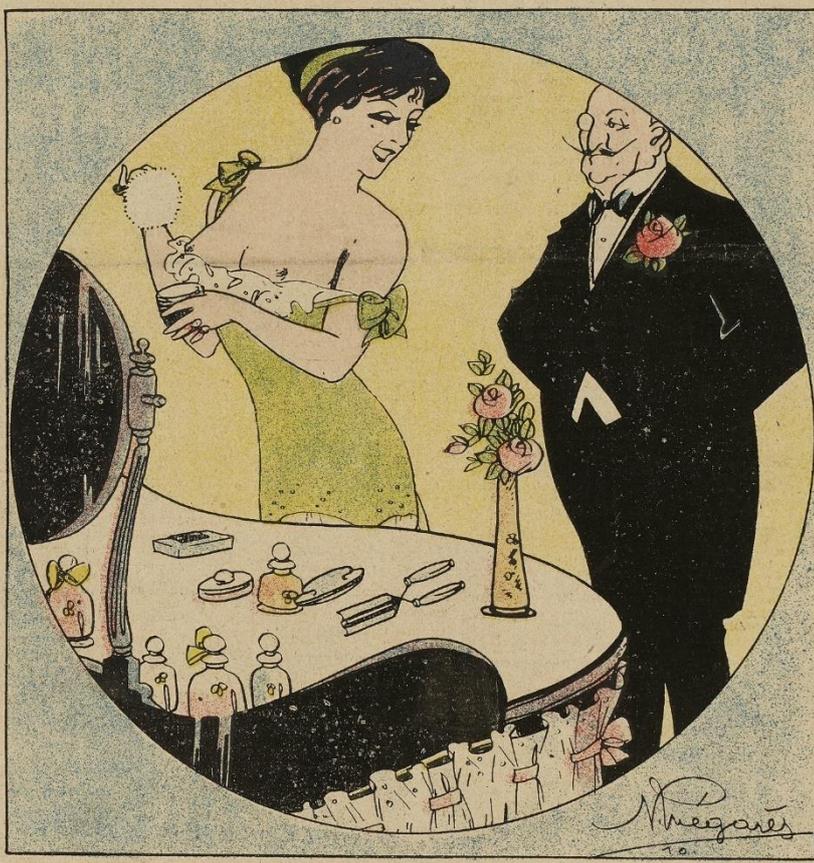
CONFETTI, par MOLOCH

ABONNEMENTS: France... 24 fr., Union postale... 30 fr.

Le numéro parait en Français, Allemand, Anglais, Italien et Espagnol.

VLAN! par MÉGARÈS

No veramente, non posso violare un segreto confidatomi! - Oh, quand'è che tu violerai qualche cosa to.



There goes... No, really it is a secret which has been told me. I can't give it away! - O, as for you, when you give anything away...

— Non vraiment, c'est un secret qui m'a été confié. Je ne puis le violer!  
 — Oh! toi, quand tu violeras quelque chose!!

Siehst du wohl' da bist de! — Nein, ich kann nicht, das Geheimnis wurde mir anvertraut, ich kann es nicht brechen...  
 — Na, du hast schon andere Dinge zerbrochen in deinem Leben....

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

RECEIVED LEGAL  
MAY 26 1910  
1910



Directeur: **BADIN-MONTFERRIER**  
Le numéro paraît en Français, Allemand, Anglais, Italien et Espagnol.

PLUIE, par MOLOCH

ABONNEMENTS:  
France . . . . . 24 fr.  
Union postale . . . . . 30 fr.

COURAGEUSE, par N. MEGARES



Courageuse. — I am not free all evening. I'm obliged to watch! — Where are you watching? — Sometimes by the one, sometimes by the other.

Courageuse. — Non son libera ogni sera, lo veglio! — Dove? — qualche volta da uno, qualche volta dall' altro!

— Je ne suis pas libre tous les soirs, je veille.  
— Où veillez-vous?  
— Tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre!

Schneid!... erin! Ich bin nicht alle Abende frei... habe oft Nacharbeit! — Wo? Im Geschæft? — Nee, bald bei dem Einen... bald bei dem Andern!

REDICTION ET ADMINISTRATION  
9, Rue Casimir-Delavigne, PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ INTERNATIONAL  
Le numéro : 50 centimes

25<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 32  
JEUDI 11 AOUT 1910



Directeur : **BADIN-MONFERRIER**  
Le numéro paraît en Français, Allemand, Anglais,  
Italien et Espagnol.

CANICULE, par MOLOCH

ABONNEMENTS  
France . . . . . 24 fr.  
Union postale . . . . . 30 fr.

T'EN AS DU VICE! par N. MEGARÈS

Malicious! — I tell you, my poor wife thinks I am in Paris for my business!



Tu hai del vice! — E dire che mia moglie mi crede a Parigi per affari!

— Dis donc, ma femme qui me croit à Paris... pour affaires!!!  
Ach, so ein Laster!.. Du, meine Alte glaubt, ich sei Geschäfte halber in Paris!

REDACTION ET ADMINISTRATION  
9, Rue Casimir-Delavigne, PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ INTERNATIONAL  
Le numéro : 50 centimes

DEPOSE  
Lettre  
97-479  
1910

25<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 38  
JEUDI 22 SEPTEMBRE 1910



Directeur : **BADIN-MONTFERRIER**  
Le numéro parait en Français, Allemand, Anglais,  
Italien et Espagnol.

MOUSTIQUES, par MOLOCH

CONFIDENCES, par N. MEGARIS

ABONNEMENTS  
France . . . . . 24 fr.  
Union postale . . . . . 30 fr.

Confidenza. — Velli un pio, cara mia, per noi donne non v'ha che l'uomo che vive di rendita che è il migliore!  
Che gitta le sue rendite, tu vuoi dire.



Good Friendship. — Do you remember, please, my dear our best clients are landlords!  
— I think I prefer the rents!

— Vois-tu, pour nous autres femmes, c'est encore l'homme qui vit de ses rentes qui est encore le meilleur.  
— Qui vide ses rentes, tu veux dire!  
Im Vertrauen. — Siehst du, meine Liebe, wir Frauen lieben eben am meisten die Männer, die von ihren Renten leben!  
— Nö, diejenigen, die uns dieselben "geben"! Das sind rentable Rentner!



LE PRÉSIDENT : — Dans votre intérêt, je vous engage à ne rien cacher . . . .

LE SATYRE : — Mais, Monsieur le Président, c'est justement pour ça qu'on m'a arrêté!!!

Die beiden Sittlichkeitsverbrecher. — Praesident : — In Ihrem Interesse rate ich Ihnen nichts zu verheimlichen . . . .  
Sittlichkeitsverbrecher : — Aber, Herr Praesident, eben deshalb hat man mich verhaftet!

The two satyrs. — The judge : — I must ask you in your interest, don't hide me anything!  
The Satyr : — Beg your pardon, Sir, it is the reason why I am in prison.

I due satiri. — Il presidente : — Pel vostro bene, io v'invito a non nascondere niente.  
Il satiro : — Ma, Signor presidente, è appunto perciò ch'io fui arrestato.

Orléans. — Imp. AUGUSTE GOUT & C<sup>o</sup>.

Photogravure GRIMARD et SALAS, 57-59, Rue Lhomond, Paris.

LE GÉRANT : J. FEUILLET.

*Feillet*

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
9, Rue Casimir-Delavigne, PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE INTERNATIONAL  
Le numéro : 50 centimes

25<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 43  
JEUDI 27 OCTOBRE 1910



Directeur : **BADIN-MONTFERRIER**  
Le numéro paraît en Français, Allemand, Anglais  
Italien et Espagnol.

MOYEN AGE, par MOLOCH

DU TAC AU TAC, par N. MÉGARES

ABONNEMENTS :

France . . . . . 24 fr.  
Union postale . . . . . 30 fr.

Botta e riposta. — Come! Voi ostate chiamar un cappello ciò che voi vi mettete sul capo? — E voi, chiamate ciò un capo, quella cosa che voi avete sotto il cappello?



As you like! — Indeed! Are you artless enough to think you have a hat on the head? — And you are artless enough to say that you have a head under the hat!

— Comment? Vous osez appeler ça un chapeau, cette chose que vous avez sur la tête?  
— Et vous, vous appelez ça une tête, cette chose que vous avez sous le chapeau...

Wie du mir, so ich dir! — Wie? Sie nennen das Ding, das Sie auf dem Kopf haben einen Hut? — Und Sie nennen das Ding, das Sie unter Ihrem Hut haben ein Kopf.

N. 4 L'an mil neuf cent neuf, le dix huitième jour du mois de  
 Naissance de février, à neuf heures du matin. Par devant nous, Eriquet  
 Lemaire Auguste Narcisse Alfred, Commandeur du Mérite agricole,  
 Louis Adrien Eugène enfant légitime du 16 février, Maire et officier de l'état civil de la commune de Gouy, canton  
 du Câtelet, arrondissement de Saint-Quentin, département  
 del' Aisne. A comparu Lemaire Louis Prosper Eugène,  
 âgé de cinquante ans, cultivateur, demeurant au Câtelet, le  
 quel nous présente un enfant du sexe masculin, né à  
 Gouy, le seize février courant, à huit heures et demie du matin  
 de lui, et de Thonnon Adrienne, âgée de vingtsept ans  
 sans profession, son épouse, en la demeure du premier  
 témoins ci après nommés, auquel enfant il a été donné  
 Mention N. 4

Mariée à Cheillers le  
 Germaine Jeanne Marie Eugène  
 son mari Adrien Louis  
 Joseph Lambert  
 le sixième mars mil neuf cent cinq  
 à Gouy

Barat

Mention N. 4

les pères de Louis Adrien Eugène. Représenté acté  
 rédigé en présence de Thonnon Octave Eugène, âgé de  
 cinquante huit ans, percepteur, et de Brocouart Paul,  
 âgé de cinquante trois ans, instituteur, tous deux domi-  
 ciliés à Gouy, le premier aïeul, le second non parent de  
 l'enfant. Et ont, le comparant et les témoins, signé  
 avec nous le présent acte après lecture faite.

Mariée Gouy le dix  
 mars mil neuf cent  
 six acte avec Belin  
 Marie française  
 le sixième

E. Lemaire  
 Brocouart Eriquet

Mention no 4 Décédé à St Quentin (02) le 22  
 acte H décembre 1998

la Gouy,  
 [Signature]

N° 15 - Du 3 Mars  
 Naissance de  
 Lambert X  
 Marie Alice  
 Léonide Joséphe

Le trois mars mil neuf cent quatorze, midi et demi, est née, Grande Rue,  
 Marie Alice Léonide Joséphe, du sexe féminin, de Louis Arthur Lambert  
 quarante et un ans, cultivateur, et de Marie Louise Abeline Gros,  
 trente sept ans, sans profession, son épouse, domiciliés Grande Rue, en  
 cette commune. Présé par Nous le quatre mars mil neuf cent quatorze,  
 cinq heures du soir, sur présentation de l'enfant et déclaration faite  
 par le père. En présence de Lambert Joséphe, cultivateur et de Druin  
 Paul, cultivateur, tous deux domiciliés à Etzeillers, qui, lecture faite, ont  
 signé avec le déclarant et Nous Jules Delaruelle, Maire d'Etzeillers.  
 Signé : Lambert Druin, J. Lambert, J. Delaruelle.

Morte à Etzeillers le quatre  
 jour mil neuf cent trente-cinq  
 avec Louis Adrien Eugène  
 Druin, le quatre jour  
 mil neuf cent trente-cinq.  
 Le Maire,

Décédée à Souffrisme, le vingt et un octobre mil neuf cent cinquante six  
 Etzeillers le vingt cinq octobre mil neuf cent cinquante six. Le Maire:



Le quatre juin mil neuf cent trente-cinq, dix heures trente minutes, devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune:

Louis Adrien Eugène Lemaire, cultivateur, né à Goury (Aisne) le seize février mil neuf cent neuf, vingt-six ans, domicilié à Goury, fils de Louis Prosper Eugène Lemaire, décédé, et de Adrienne Lhomme, sa veuve, cultivatrice, domiciliée à Goury, d'une part, et Marie Alice Léonide Joséphe Lambert, sans profession, née à Etreillers le trois mars mil neuf cent quatorze, vingt-et-un ans, domiciliée à Etreillers, fille de Louis Arthur Lambert, cultivateur, domicilié à Etreillers, et de Marie Louise Abeline Gros, son épouse, décédée,

N° 17. - Du 4 juin. d'autre part. Les futurs époux déclarent qu'un mariage de contract de mariage a été reçu le premier juin mil neuf cent trente-cinq par Maître Philippe Roth, Lemaire notaire à Vermand. Louis Adrien Eugène et Lambert Lemaire et Marie Alice Léonide Joséphe Lambert ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Paul Lhomme, docteur en médecine à Le Loroux-Bottereau (Loire Inférieure) et de Joseph Lambert, rentier à Etreillers, témoins majeurs, qui, lecture faite, ont signé avec les époux et nous, Paul Delaruelle, Maire d'Etreillers.

P. Lhomme  
 J. Lambert  
 P. Delaruelle  
 J. Lambert





Monsieur Louis LEMAIRE, *son époux*,  
Monsieur et Madame MARGHAL-LEMAIRE,  
Mademoiselle Geneviève LEMAIRE,  
Messieurs Jean-Marie et Jacques LEMAIRE,  
Mesdemoiselles Monique, Françoise et Elisabeth LEMAIRE, *ses enfants*,  
Monsieur et Madame Louis LAMBERT, *ses parents*,  
Madame LEMAIRE-LHOMME, *sa belle-mère*,  
Monsieur et Madame Arnould LAMBERT, *leurs enfants et petits-enfants*,  
Monsieur et Madame Jean-Marie LAMBERT *et leurs enfants*,  
Monsieur et Madame Armand LAMBERT *et leurs enfants*,  
Monsieur et Madame CARLIER-LAMBERT *et leurs enfants*,  
Monsieur et Madame ROUSSEAUX-LAMBERT *et leurs enfants*,  
Mère Marie-Magdeleine LEMAIRE, *religieuse de la croix*,  
Monsieur et Madame Jean LEMAIRE *et leurs enfants*,  
Monsieur et Madame Adrien LEMAIRE *et leur fils*,  
*Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, petit-neveu et petite-nièce.*  
Mademoiselle Cécile LAMBERT,  
Sœur Bernardine LAMBERT, *religieuse de la croix*,  
Monsieur et Madame Joseph LAMBERT,  
Madame Léon LAMBERT,  
Le Docteur Paul LHOMME,  
Monsieur et Madame PANNIER-LHOMME, *Ses oncles et tantes*  
Monsieur et Madame PARAINGAUX-GROS,  
Madame Paul GROS,  
Monsieur et Madame Paul LAMBERT,  
Monsieur et Madame Léon LAMBERT,  
Monsieur et Madame ROBERT-LHOMME,  
Mademoiselle Monique LHOMME, *Ses Cousins et Cousines*,  
Les Familles : MICHAUX, LAROCHE, ROGER, TAILMA, REGNAULT, MAIRESSE,  
MONFOURNY, JOURNAL, CAIGNIET, CANABATTE, CARREZ, MARCHAL.  
Le Personnel de la Ferme et ses nombreux amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

## MADAME LOUIS LEMAIRE

**Née Marie-Joséphine LAMBERT**

pieusement décédée à Gouy, le Dimanche 21 Octobre 1956, dans sa 43<sup>me</sup> année.

Et vous prie d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le Mercredi 24 Octobre 1956, à 11 h. précises, en l'Église de Le Catelet suivis de l'inhumation dans le caveau de famille.

*Réunion à la maison mortuaire, à 10 h. 30.*

**Ni fleurs ni couronnes, les remplacer par des prières et des messes.**

*Gouy (Aisne), le 22 Octobre 1956.*

Imprimerie DUBOIS Haonicourt (Nord) Téléphone 15.



Madame Marie-Magdeleine LEMAIRE, religieuse de la Croix,  
Monsieur et Madame Jean LEMAIRE,  
Monsieur Louis LEMAIRE et sa fiancée Mademoiselle Françoise BELEN,  
Monsieur et Madame Adrien LEMAIRE, *ses enfants* ;  
Monsieur et Madame Jacques HINCELIN,  
Le Cher Frère BONAL-CHRISTIAN LEMAIRE, de l'Institut des Écoles  
Chrétiennes.  
Monsieur et Madame Bernard MARCHAL et leurs fils Bruno et Jean-Pierre,  
Monsieur et Madame Camille HOCQUET,  
Messieurs Rémy, Pierre, Bernard, André, Alain, Jean-Marie, Jacques et  
Marc LEMAIRE,  
Mesdemoiselles Monique, Françoise, Elisabeth, Brigitte et Catherine  
LEMAIRE, *ses petits enfants* ;  
Monsieur et Madame Lionel PANNIER, *ses sœur et beau-frère* ;  
Monsieur et Madame Jean ROBERT et leurs enfants,  
Mademoiselle Monique LHOMME,  
Madame REGNAULT-BROCHARD,  
Monsieur et Madame Raoul LEBEURRE et leurs enfants,  
Monsieur et Madame Pierre REGNAULT et leurs enfants,  
Monsieur et Madame René MAIRESSE et leurs enfants,  
Monsieur et Madame Jean REGNAULT et leurs enfants,  
Monsieur et Madame René CAIGNIET et leurs enfants,  
Monsieur et Madame Maurice CANABATE et leurs enfants,  
*ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces* ;  
Monsieur et Madame TAILMA et leur fille, *ses cousins et cousines* :  
Les Familles CARREZ, LAHALLE, MONFOURNY, LECOMTE,  
CAILLIEZ, JOURNAL, MÉHÉE TAUFOR, LAMBERT, FORGEOIS,  
MARCHAL, HOCQUET, et toute la Famille,  
Le Personnel de la ferme,  
recommandent à vos charitables prières, l'âme de

## **Madame Eugène LEMAIRE** **née Adrienne LHOMME**

rappelée à Dieu, le Dimanche 7 Février 1960, dans sa 79<sup>e</sup> année, munie des  
Sacrements de Notre Mère la Sainte-Église.

*Le Service Funèbre aura lieu en l'Église du Catelet (Aisne),  
le Mercredi 10 Février, à 11 heures.*

La Levée du Corps se fera en son domicile, à Gouy, à 10 heures 30.

L'Inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière du Catelet.

**Prière de n'apporter ni fleurs, ni couronnes, mais de les remplacer  
par des prières et des messes.**

*De Profundis*

---